

# “LES MOUDJAHIDINE DU PEUPLE D’IRAN”

## RAPPORT DE MISSION D’ENQUÊTE

André Brie et Paulo Casaca assistées par Me Azadeh Zabeti pour  
Les Amis d’un Iran Libre – Parlement Européen

## SOMMAIRE

Préface.....	9
Synthèse.....	11
Introduction.....	17

### PARTIE I

Méthodologie.....	21
Présentation de l'Organisation des Moudjahidine du Peuple d'Iran.....	23
Présentation du Camp Ashraf.....	32
Contexte de la désinformation du Ministère iranien du Renseignement et de la Sécurité.....	34
Services de renseignement allemands et néerlandais.....	36
Meurtre de kurdes irakiens.....	37
Violations des droits de l'Homme.....	40
Meurtre de dirigeants chrétiens.....	48
Attentat à la bombe au sanctuaire de l'Imam Reza, à Mashad, en Iran.....	50
Grève de la faim au camp de réfugiés Al-Tash en Irak.....	51
Meurtres en chaîne.....	53
Dissimulation d'armes de destruction massive en Irak.....	54

### PARTIE II

Visite au Camp Ashraf.....	63
Décès en cours d'interrogatoire.....	64

Témoins de Human Rights Watch.....	68
Autres cas.....	81
Inspection des sites du Camp Ashraf.....	94
Politique de refus de sortie.....	96

### **PARTIE III**

Réaction au rapport de Human Rights Watch.....	103
Absence de visite du Camp Ashraf.....	107
Pas de droit de réponse de l'Organisation des Moudjahidine du Peuple.....	111
Interviews téléphoniques – preuves suffisantes de violations des droits de l'Homme ?.....	113
12 témoins – source de preuve unique.....	114
Vues de la Coalition négligées.....	118
Absence de réponse de Human Rights Watch .....	120
Réaction de l'Organisation des Moudjahidine du Peuple d'Iran et d'anciens membres.....	122
Nature Politique du Rapport.....	126
<b>Conclusion.....</b>	<b>129</b>

## Note du Vice-Président

Le rapport de Human Rights Watch sur l'organisation des Moudjahidine du peuple d'Iran (OMPI) publié en mai 2005 a entraîné la rédaction de ce dossier.

Le rapport traitait ostensiblement de violations commises par l'OMPI, mais de manière surprenante, bien au-delà du cadre de l'organisation des droits de l'homme, il donnait une très sérieuse recommandation politique : Ne soutenez pas la principale opposition iranienne.

Cette déclaration politique était pour le moins déconcertante étant donné la préoccupation internationale croissante sur l'attitude du régime religieux en Iran et les appels de plus en plus nombreux à abandonner la politique de complaisance avec l'Iran, qui a conduit à mettre en premier lieu l'OMPI sur la liste noire.

Au Parlement européen, nous avons décidé de mener une enquête complète sur les violations imputées à l'OMPI dans le rapport de HWR.

A cette fin, contrairement à HRW, qui ne s'est basée que sur douze heures d'interview téléphoniques avec douze individus suspects, nous nous sommes sentis obligés de mener une étude détaillée pour traiter pleinement chaque aspect de cette question.

Outre des recherches poussées, une délégation d'eurodéputés s'est rendue à la base Achraf en Irak, a mené des interviews en tête-à-tête avec des membres et des responsables de l'OMPI. Elle a aussi mené des inspections à l'improviste sur les lieux soupçonnés d'abus.

Nous avons découvert que les allégations contenues dans le rapport de HWR étaient infondées et dénuées de toute vérité. Nous en sommes aussi venus à la conclusion que le rapport de HRW avait un vice de forme et était en substance inexact. De plus, au cours de notre étude nous avons pris conscience d'une campagne de désinformation complexe et élaborée du ministère des renseignements et de la sécurité, contre l'OMPI.

La recommandation de HWR contre le soutien à l'OMPI est clairement liée à la montée des appels pour retirer l'organisation de la liste du terrorisme.

Je ne suis pas d'accord avec la recommandation de HRW. Dans l'espoir de modérer le régime religieux, les pays occidentaux ont injustement qualifié l'OMPI de terroriste, sapant leurs propres principes et leurs valeurs morales. Par conséquent la justice demande que l'OMPI soit retirée de la liste du terrorisme.

Alejo Vidal Quadras  
Premier vice-président  
du Parlement européen

# SYNTHÈSE

## Introduction

Le 18 mai 2005, l'organisation américaine Human Rights Watch a publié un rapport de 28 pages intitulé 'No Exit: Human Rights Abuses Inside the MKO Camps' ('Aucune issue : Violations des droits de l'Homme dans les camps du MKO'). Ce rapport présente une série d'allégations graves à l'encontre du principal mouvement d'opposition iranien, l'Organisation des Moudjahidine du Peuple d'Iran (OMPI, People's Mojadehin Organisation of Iran). Ceci inclut la suggestion d'exposition "...de membres dissidents à la torture et à l'isolement cellulaire prolongé" ainsi que "...deux décès en cours d'interrogatoire" supposés.

Ce rapport est basé sur 12 heures d'interviews téléphoniques avec 12 individus déclarant avoir été maltraités lors de séjours dans des camps de l'OMPI en Irak. Un témoin aurait passé huit ans et demi en isolement cellulaire. Quatre des témoins ont quitté l'OMPI il y a 13 ans et interrompu toute relation avec l'organisation depuis. Huit des témoins sont partis pour l'Iran après avoir quitté l'OMPI, pour arriver en Europe.

Ignorant des appels de membres du congrès et d'anciens responsables américains, ainsi que de parlementaires européens, qui réclament depuis longtemps le retrait de l'OMPI de la liste des organisations terroristes, Joe Stork de HRW déclare «*Le gouvernement iranien présente un historique catastrophique en matière de respect des droits de l'Homme,*» «*cependant, soutenir un groupe d'opposition responsable de violations graves des droits de l'Homme serait une erreur.*»

Le rapport, rédigé par une organisation non gouvernementale respectée, a bien sûr suscité l'inquiétude des milieux de défense des droits de l'Homme internationaux, ainsi que des parlementaires, des avocats, des juristes et des communautés iraniennes exilées partout dans le monde.

Après une étude approfondie du rapport, des dizaines de personnalités et d'organisations politiques, légales et de défense des droits de l'Homme ont exprimé des inquiétudes concernant ce qu'ils décrivent comme étant la méthodologie discutable utilisée par Human Rights Watch pour préparer le rapport, à l'origine de leur remise en cause des conclusions du rapport. D'autres inquiétudes ont été soulevées sur la nature politique inattendue du rapport, et plus particulièrement sa recommandation politique contre la suppression de l'OMPI des listes terroristes.

« Friends of a Free Iran » (Les Amis d'un Iran Libre au Parlement Européen) a écrit plusieurs fois à Human Rights Watch, pour expliquer leurs inquiétudes quant à la méthodologie employée pour préparer le rapport, demandant aussi une clarification sur certaines violations supposées des droits de l'Homme. Les Amis d'un Iran Libre (AUIL) n'a reçu aucune réponse et a décidé de mener sa propre enquête. L'AUIL a aussi appris que HRW n'a pas répondu à d'autres, notamment à Lord Avebury, qui a demandé une réponse écrite de la part de l'organisation à plusieurs reprises, en vain.

### *Enquête par l'AUIL*

Pour mener une enquête impartiale et approfondie sur les allégations de violations portées à l'encontre de l'OMPI dans le rapport, et pour déterminer l'existence éventuelle de preuves corroborant ces allégations, l'AUIL a séjourné au Camp Ashraf pendant 5 jours, s'entretenant avec plus d'une centaine de résidents du Camp Ashraf choisis au hasard et conduisant de longs entretiens privés avec 19 individus connaissant spécifiquement les témoins de HRW. De plus, la délégation a pu mener des inspections imprévues des sites concernés par les supposées violations. Au Camp Ashraf, la délégation a bénéficié d'un accès libre à l'ensemble des résidents et des lieux.

De plus, l'AUIL a étudié des sites web critiques envers l'OMPI, présentant diverses allégations contre l'organisation avec divers degrés de sérieux, ainsi que d'autres supports critiques de l'OMPI. Les sites web officiels du CNRI et de l'OMPI ont aussi été étudiés. Pour finir, l'AUIL a pu lire la correspondance entre Lord Avebury, à l'époque président du groupe parlementaire britannique sur les droits de l'Homme et HRW, fournissant des informations pertinentes à l'AUIL.

### *Méthodologie de HRW*

La méthodologie utilisée par HRW pour préparer le rapport a été particulièrement critiquée par les défenseurs des droits de l'Homme, des ONG et des dignitaires politiques. Des dizaines de lettres ont souligné les défaillances spécifiques à cet égard.

Le point le plus critiqué consistait à déterminer la raison pour laquelle HRW n'a pas autorisé l'OMPI à répondre aux allégations avant la publication du rapport. L'OMPI a invité à plusieurs reprises HRW à visiter ses bases en Iraq, mais l'organisation a néanmoins publié son rapport sans mener d'enquête

indépendante sur place.

HRW a ignoré les informations disponibles, notamment des commentaires par des sources indépendantes et des réponses spécifiques à certaines allégations par le CNRI ou l'OMPI, soulevées par les mêmes individus ou plus généralement le régime iranien. Le HRW a aussi été critiqué pour avoir ignoré des informations mettant en cause la crédibilité de ses témoins. Ceci aussi était disponible.

HRW a choisi d'omettre l'avis de l'armée américaine et des forces de la coalition, en charge de la sécurité et de la sécurisation du Camp Ashraf, abritant les membres de l'OMPI. Depuis 2003, plusieurs agences américaines ont interviewé et examiné chaque membre de l'OMPI au Camp Ashraf et leur conclusion est qu'aucun d'entre eux n'est lié au terrorisme, pas plus qu'il n'y a eu de violations de la loi américaine.

### Témoins

HRW a exploité 12 heures d'interviews téléphoniques avec 12 individus, déjà exposés comme étant liés au Ministère iranien du Renseignement. Il est largement considéré qu'une enquête aussi limitée ne suffit pas pour tirer des conclusions définitives sur des allégations d'une telle gravité. En effet, un examen superficiel des divers sites dirigés par ces individus et leurs associés illustre leur implication active dans une campagne contre l'OMPI, qui serait largement orchestrée par le Ministère iranien du Renseignement.

De plus, l'AUIL a appris que HRW s'est abstenu de parler à des centaines d'anciens membres de l'OMPI résidant actuellement en Europe et déforme l'image de la vie dans les camps des Moudjahidine en Irak. Les critères de sélection des 12 témoins sont inconnus. HRW a été sommé de clarifier ce point, mais n'a pas répondu.

### Teneur du rapport

l'AUIL a examiné les allégations spécifiques présentées dans le rapport. Un cas très important était l'allégation selon laquelle M. Gorbanali Torabi est décédé sous la torture pendant des interrogatoires menés dans les camps de l'OMPI. L'épouse et la sœur de M. Torabi ont nié l'allégation, précisant qu'il était décédé d'une attaque cardiaque. Elles ont expliqué que M. Torabi était un ancien prisonnier politique ayant subi la torture en Iran pendant des années à cause de son soutien à l'OMPI.

Un autre cas étudié par l'AUIL concerne des allégations de Mohammad Hossein



Sobhani. Il a déclaré avoir passé huit ans et demi en isolement cellulaire. L'AUIL a longuement parlé avec son ex-épouse. Elle a nié qu'il ait jamais été emprisonné et a fourni à l'AUIL des informations sur ses liens avec le régime iranien par l'intermédiaire de son frère. L'AUIL a aussi obtenu des informations auprès d'autres sources, notamment une lettre de Massoud Mahmoudi suggérant aussi que Sobhani est un agent du régime iranien. M. Mahmoudi a entretenu des contacts avec des agents du Ministère iranien du Renseignement en Europe pendant sept ans. La crédibilité de la déclaration de M. Sobhani a aussi souffert des incohérences dans ses propres déclarations à HRW et à d'autres.

L'AUIL a aussi enquêté sur des allégations spécifiques de Mohammad Reza Eskandari et son épouse Tahereh Eskandari (Khorrami). Ces derniers auraient été emprisonnés par l'OMPI. L'AUIL s'est entretenu avec Leila Ghanbari, l'ex-épouse d'un autre témoin de HRW, Habib Khorrami et la belle-soeur des Eskandari. Elle a expliqué à l'AUIL qu'ils n'ont jamais été emprisonnés et qu'en fait, quand ils ont demandé à partir, l'organisation a fait des arrangements pour leur départ jusqu'au camp d'Al-Tash en Irak, sous la supervision de l'ONU. Sous la pression de son ex-mari, Leila Ghanbari a aussi quitté l'OMPI, mais a décidé d'y retourner. Elle avait remarqué au camp Al-Tash la présence d'agents du régime iranien cherchant activement à recruter d'anciens membres de l'OMPI. L'OMPI a aussi fourni à l'AUIL des preuves irréfutables, notamment la correspondance entre la famille Eskandari et Habib Khorrami, demandant que l'OMPI leur permette de rester dans la structure de départ de l'organisation, tout en les aidant financièrement à quitter l'Irak pour se rendre en Europe. Cette correspondance remonte à une époque ultérieure à leur départ de l'OMPI, donc toute probabilité que ces lettres aient été écrites sous pression de l'OMPI n'est tout simplement pas recevable.

Concernant le décès de M. Ahmadi sous la torture, l'AUIL a parlé avec un responsable de l'OMPI, qui a expliqué comment il a été tué par le régime iranien alors qu'il était en mission [pour l'OMPI]. Son récit est confirmé par une correspondance entre le CNRI et Amnesty International il y a quelques années sur le décès de certains membres de l'OMPI, dont Parviz Ahmadi, par des infiltrateurs. Bien que ceci ne constitue pas des preuves concrètes, l'absence de preuves étayant l'allégation suggère que cette dernière doit être écartée.

Au cours du séjour de l'AUIL au Camp Ashraf, la délégation a découvert

que les relations au sein de l'OMPI étaient très différentes du portrait brossé par HRW. l'AUIL en conclut que les résidents du camp Ashraf sont des individus résolus, s'y trouvant volontairement, engagés envers la liberté et la démocratie dans leur pays.

### Contexte politique

L'enquête de l'AUIL a révélé que depuis de nombreuses années, l'OMPI a fait l'objet d'une vaste campagne de désinformation orchestrée par le régime iranien. l'AUIL a eu par hasard connaissance de plusieurs cas de violations des droits de l'Homme supposées être le fait de l'OMPI, ce qui s'est avéré faux par la suite.

Pour finir, l'AUIL pense qu'il existe des preuves suffisantes pour conclure que le rapport de HRW est motivé politiquement. Bien au-delà du mandat d'une organisation de défense des droits de l'Homme, et en tandem avec les tenants de la politique d'apaisement à l'égard du régime de Téhéran, HRW fustige la principale opposition iranienne, recommandant tacitement que le groupe ne devrait pas sortir de la liste des organisations terroristes.

Pour commencer, il est totalement inacceptable pour une ONG dédiée à la défense des droits de l'Homme de prendre partie dans un conflit politique et de servir de lobby pour défendre une politique spécifique, sous prétexte de défense des droits de l'Homme.

Ensuite, l'AUIL a choisi de ne pas traiter l'aspect politique de la question. Cependant, la recommandation de HRW étant politique, l'AUIL déclare, pour sa part, ne pas être d'accord avec cette recommandation et considère que l'OMPI doit être retirée de la liste des organisations terroristes.

De récents développements en Iran laissent peu de doutes quant à l'échec de la politique d'apaisement. Il est temps de mettre un terme à cette politique vouée à l'échec. Le maintien de la politique d'apaisement mènera à une catastrophe pour le peuple iranien et la communauté internationale.



---

## Introduction

Le 18 mai 2005, l'organisation américaine Human Rights Watch ("HRW") a publié un rapport de 28 pages intitulé 'No Exit: Human Rights Abuses Inside the MKO Camps'<sup>1</sup>, (Aucune issue : Violations des droits de l'Homme dans les camps du MKO) ("le rapport"). Le rapport concerne l'Organisation des Moudjahidine du Peuple d'Iran ("OMPI"), décrite par HRW comme étant 'MKO'. L'OMPI est une organisation membre du Conseil national de la Résistance d'Iran ("le CNRI"), une coalition politique iranienne opposée au régime iranien actuel.

Fondée en 1978 sous le nom de Helsinki Watch, l'organisation HRW est une organisation non gouvernementale respectée "...dédiée à la protection des droits de l'Homme de tous les peuples du monde"<sup>2</sup>. En tant que telle, son communiqué de presse du 19 mai 2005, accusant ce qu'elle décrivait comme étant une OMPI "obscure", de soumettre "...des membres dissidents à la torture et à l'isolement cellulaire prolongé" ainsi que "...deux cas de décès pendant un interrogatoire"<sup>3</sup>, a naturellement provoqué l'inquiétude des cercles des défenseurs des droits de l'Homme, ainsi que celle des parlementaires, des avocats, des juristes et des communautés iraniennes exilées partout dans le monde.

Après une étude détaillée du rapport, des dizaines de personnalités politiques, juristes et de défense des droits de l'Homme du monde entier ont exprimé des craintes et des inquiétudes concernant ce qu'ils décrivent comme étant une méthodologie déficiente de HRW dans la préparation du rapport qui, à leurs yeux, met en danger les conclusions du rapport. En plus de la mise en cause de la méthodologie employée, des inquiétudes supplémentaires sont apparues concernant la nature politique inattendue du rapport.

Etant donné la gravité de la question, le groupe interparlementaire européen 'Les Amis d'un Iran Libre' (AUIL) a décidé de mener sa propre enquête indépendante sur les allégations exposées dans le rapport, à l'aide de divers moyens, notamment l'envoi d'une délégation<sup>4</sup> pour visiter la principale base de l'OMPI en Irak, au Camp Ashraf. Cette base serait le lieu où la plupart des agressions présumées auraient été commises.

Les résultats de l'enquête menée par l'AUIL sont présentés dans ce document, qui contient trois parties. La Partie I expose la méthodologie utilisée par l'AUIL pour mener son enquête, un bref descriptif de l'OMPI et du Camp Ashraf, ainsi qu'une revue de déclarations similaires émises à l'encontre de l'OMPI dans le passé. La Partie II présente les conclusions du voyage de la délégation de l'AUIL au Camp

Ashraf. La Partie III concerne la méthodologie utilisée par HRW et la réaction mondiale au rapport.

Nous espérons que les informations présentées dans ce document permettront au lecteur de prendre une décision éclairée concernant la véracité des allégations à l'encontre de l'OMPI détaillées dans le rapport et de disposer d'un éclairage plus fidèle sur l'affrontement de longue date entre l'OMPI et le régime iranien.

# PARTIE I

## VUE D'ENSEMBLE



# VUE D'ENSEMBLE

## Méthodologie

En considérant les méthodologies potentielles, et donc l'approche appropriée pour mener son enquête, l'AUIL a pris la ferme décision d'examiner autant de sources d'information potentiellement pertinentes que ses ressources lui permettaient. L'enquête menée par l'AUIL a démarré peu après la publication du rapport et impliquait l'analyse détaillée des informations recueillies auprès de l'éventail de ressources défini ci-après.

World Wide Web – l'AUIL a étudié les sites web critiques de l'OMPI<sup>5</sup>, présentant diverses allégations à l'encontre de l'organisation avec divers degrés de sérieux, notamment des allégations similaires à celles contenues dans le rapport. Les sites web officiels du CNRI et de l'OMPI<sup>6</sup> ont aussi été étudiés. Des enquêtes ont aussi été menées sur des moteurs de recherche Internet, portant sur les noms des témoins mentionnés dans le rapport, qui ont permis de retrouver des déclarations faites par ces individus sur le sujet mentionné dans le rapport.

Littérature – Une sélection de littérature a été examinée à partir de diverses sources, certaines critiques et d'autres soutenant l'OMPI. D'autres éléments de littérature incluait ceux distribués à des parlementaires européens, parmi lesquels les témoins cités par HRW dans le rapport, qui ont fourni des détails sur les allégations contenues dans le rapport, ainsi que d'autres critiques de l'OMPI. Simultanément, des copies des publications par le CNRI et l'OMPI en général, ainsi que celles décrivant le contexte des témoins cités par HRW et leurs allégations, ont été examinées. D'autres supports incluait de la littérature rédigée par des tiers, tels que des parlementaires et des analystes politiques. Par exemple, l'étude de la correspondance détaillée entretenue cette dernière décennie entre Lord Eric Avebury, à l'époque Président du groupe parlementaire britannique pour les droits de l'Homme et HRW, sur des allégations à l'encontre de l'OMPI similaires à celles contenues dans le rapport.

Inspection du Camp Ashraf – Pour mener une enquête impartiale et détaillée sur les allégations d'agressions supposées être le fait de l'OMPI dans le rapport, et



déterminer l'existence de preuves corroborant ces allégations, l'AUIL a considéré essentiel pour sa délégation de visiter le Camp Ashraf. Une telle visite permettrait à la délégation de dialoguer avec le personnel de l'OMPI face à face, ainsi que d'inspecter le Camp Ashraf en général, et plus particulièrement les sites des scènes d'agressions supposées. Au Camp Ashraf, tous les déplacements vers les sites au centre des allégations ont été imprévus et la délégation l'AUIL a bénéficié d'un accès total, libre et illimité au Camp Ashraf et à ses installations.

La délégation de l'AUIL a séjourné pendant cinq jours au Camp Ashraf et mené de longs entretiens avec 19 individus, qui étaient soit des membres de la famille des témoins cités dans le rapport soit des personnes qui connaissaient intimement les témoins, et donc en mesure de fournir des preuves directes les concernant et leurs allégations. Tous les entretiens ont été menés en anglais ou en farsi, selon les capacités linguistiques de la personne interrogée. Tous les entretiens ont été menés dans le bungalow 48 de l'Hôtel Iran<sup>7</sup> au Camp Ashraf.

Lors de son séjour au Camp Ashraf, la délégation a bénéficié d'un accès illimité à tous les résidents et a donc pu s'entretenir de manière aléatoire avec des centaines de membres du personnel de l'OMPI .

## Présentation de l'Organisation des Moudjahidine du Peuple d'Iran

L'OMPI est une organisation politique iranienne fondée en 1965 par un petit groupe d'intellectuels mené par Mohammed Hanifnejad. A l'époque, les groupes d'opposition iraniens se divisaient en trois catégories : les nationalistes, les marxistes et les fondamentalistes. Hanifnejad proposait quelque chose de nouveau : une interprétation moderne et démocratique de l'Islam, avec une perspective politique clairement nationaliste.<sup>8</sup>

L'OMPI visait à s'opposer au régime de plus en plus corrompu et despotique du Shah d'Iran. En tant qu'organisation membre du CNRI, l'OMPI a adopté la Charte de la Liberté du CNRI, déposée en 1995. *“La liberté de croyance, d'expression et de la presse sera totale. Toute forme de censure ou de mise en cause des croyances sera interdite... Des élections générales et le suffrage formeront la base de la légitimité du gouvernement.”* L'OMPI défend aussi le système du marché libre.<sup>9</sup>

L'OMPI considère et continue à considérer que les élections et le suffrage public constituent les seuls indicateurs de légitimité politique et que le droit de l'Homme à la liberté constitue la marque et le garant du véritable progrès social.<sup>10</sup> De manière similaire, en tant qu'organisation membre du CNRI, l'OMPI s'est engagée pour *“tous les droits et toutes les libertés définis dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et ses dérivés internationaux liés”*, alors que la présidente élue du CNRI déclarait, *“Dans un Iran libéré de l'oppression des mollahs, nous défendons et nous soutenons l'abolition de la peine capitale et nous annulons toute forme de punition barbare. Nous réitérons notre engagement envers la Convention contre la Torture, la Loi humanitaire internationale et la Convention pour l'abolition de toutes les formes de discrimination contre les femmes”*.<sup>11</sup>

Suite à la répression brutale contre l'organisation par les services secrets du Shah au début des années 70, entraînant l'exécution de la quasi-totalité de la direction de l'OMPI, y compris ses fondateurs, ainsi que l'emprisonnement de la vaste majorité de ses membres, l'OMPI disposait de peu de structure organisationnelle. Cependant, grâce à son historique de défense d'une interprétation moderne et progressiste de l'Islam, l'OMPI a été l'inspiration idéologique pour des millions d'Iraniens dont les manifestations nationales ont mené à la destitution du Shah d'Iran en 1979.

Suite à la révolution, Massoud Radjavi, à l'époque Secrétaire général de l'OMPI, et d'autres membres de la direction tous relâchés de prison peu avant la

révolution, ont restructuré l'organisation. Cependant, l'OMPI s'est rapidement trouvée aux prises avec les forces de l'Ayatollah Khomeini et de son régime. L'Ayatollah Khomeini, le 'valiy-e-faqih' ou le Guide suprême, se considérait comme le vice-régent de Dieu sur terre.

Les différends entre l'OMPI et Khomeini remontaient aux années 70, et résultaient de l'opposition de l'OMPI à ce qui est aujourd'hui désigné comme le fondamentalisme islamique. Bien que l'OMPI dérive son idéologie de l'Islam, tout comme Khomeini, mais à l'inverse de Khomeini et de ses adeptes, l'OMPI croit en la liberté, la tolérance et les valeurs démocratiques.<sup>12</sup> Il défend aussi la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Après la révolution, l'OMPI souhaitait un gouvernement démocratique et laïc, le plaçant en opposition avec le régime iranien. Le régime iranien a fini par introduire une Constitution fondamentaliste islamique et donc non démocratique, basée sur le principe du 'velayat-e-faqih' (suprématie absolue du Guide religieux). L'OMPI s'est opposée à la Constitution, et ne l'a pas votée.

Dans un rapport non classifié de décembre 1984 sur l'OMPI, le département d'Etat américain écrit,

*“Les Moudjahidine n'ont jamais accepté le régime Khomeini comme étant un gouvernement islamique adapté. Quand Khomeini a pris le pouvoir, les Moudjahiddin ont appelé à poursuivre la révolution, tout en précisant qu'ils oeuvreraient pour le changement dans le cadre légal du nouveau régime... Les Moudjahidine sont aussi entrés activement dans le débat national sur la structure du nouveau régime islamique. Les Moudjahidine ont recherché en vain une assemblée constituante élue librement pour rédiger une Constitution.*

*De manière similaire, les Moudjahidine ont effectué une tentative de participation politique quand le leader des Moudjahidine Massoud Rajavi était candidat à la présidence en janvier 1980. Rajavi a dû se retirer quand l'Ayatollah Khomeini a décidé que seuls les candidats ayant soutenu la Constitution lors du référendum de décembre, boycotté par les Moudjahidine, étaient éligibles...*

*Au début de l'été 1980, les Moudjahidine ont organisé plusieurs manifestations à Téhéran comptant jusqu'à 150 000 participants pour écouter Rajavi promettre de maintenir son opposition à la domination fondamentaliste. Le 25 juin, Khomeini a répondu par une déclaration importante contre*

*les Moudjahidine, affirmant que leurs activités briseraient la révolution, signant le retour de la 'Domination américaine.'*

Le Foreign Office britannique a exprimé plusieurs opinions similaires concernant la lutte entre l'OMPI et le régime iranien de l'époque. Déclarant,

*"Le MKO [OMPI] a joué un rôle majeur dans la révolution et pendant les deux années qui suivirent et a constitué un élément important dans la lutte de pouvoir interne. Il a boycotté le référendum de la Constitution de la République islamique, et Radjavi a été forcé de retirer sa candidature au poste de Président de la république quand Khomeini a déclaré que seuls ceux qui avaient voté pour la Constitution pouvaient être candidats. Radjavi s'est présenté aux élections pour le Majlis [Parlement iranien] en 1980, sans être élu – quasi certainement suite à des fraudes électorales."<sup>13</sup>*

Irrité par la position prise par l'OMPI contre son régime et inquiet de la popularité croissante de l'OMPI, Khomeini a ordonné une répression brutale contre l'OMPI et ses défenseurs. Dans son ouvrage 'The Iranian Mojahedin', cité dans le rapport, Ervand Abrahamian, un critique de l'OMPI, a mentionné cette répression,

*"Les hezbollahis, sans aucun doute encouragés par l'IRP [Parti de la république islamique], ont déclaré la guerre contre les Moudjahidine [OMPI]. Ils ont attaqué les locaux des Moudjahidine, leurs imprimeries et leurs manifestations électorales à Téhéran, Rasht, Gorgan, Hamadan, Mianeh, Mashad, Shiraz, Isfahan, Kermanshah, Khomein, Malayer et Qa'emshahr (Shahi). Ces attaques ont causé trois décès et plus de 1000 victimes. L'attaque sur la manifestation de Téhéran, qui a rassemblé 200 000 participants, a grièvement blessé vingt-trois sympathisants des Moudjahidine."<sup>14</sup>*

Shaul Bakhash, professeur d'histoire, à l'Université George Mason en Virginie et expert du Moyen-Orient, ainsi que conseiller au Département d'Etat américain, ajoute,

*"En février 1980, 60 000 exemplaires du quotidien Mojahed ont été saisis et brûlés. A Mashad, Shiraz, Qa'emshahr, Sari et dans des dizaines de petites villes, des individus armés de barres ont attaqué et pillé les locaux des Moudjahidine, des associations d'étudiants et des réunions. Etant donné que les réunions des Moudjahidine attiraient souvent de larges foules, ces attaques se sont transformées en énormes mêlées. Quelques 700 individus*

*ont été blessés dans l'attaque du local des Moudjahidine à Qa'emshahr en avril, 400 individus à Mashad. Dix membres de l'organisation ont perdu la vie dans des affrontements entre février et juin 1980.*"<sup>15</sup>

En réponse à une lettre de défenseurs de l'OMPI en août 1980 se plaignant de la répression, le Mollah Allameh, responsable du tribunal révolutionnaire à Bam, dans le Sud de l'Iran, rapporte,

*"Selon le décret de l'Imam Khomeini, les Moudjahidine iraniens sont des infidèles et pires que des blasphémateurs... Ils n'ont aucun droit de vie."*<sup>16</sup>

Le point tournant dans la lutte entre l'OMPI et le régime iranien se produit le 20 juin 1981, quand l'OMPI appelle à la manifestation pour protester contre la répression du régime iranien et appelle à la liberté politique et à la libération de milliers de ses prisonniers politiques. Concernant ce jour clé, Ervand Abrahamian écrit,

*"...De vastes foules sont apparues dans de nombreuses villes, particulièrement à Téhéran, Tabriz, Rasht, Amol, Qa'emshahr, Gorgan, Babolsar, Zanjan, Karadj, Arak, Ispahan, Birdjand, Ahwaz et Kerman. La manifestation de Téhéran a attiré près de 500 000 participants déterminés. Des avertissements contre les manifestations ont été diffusés en permanence sur le réseau de la radiotélévision. Des défenseurs du gouvernement ont conseillé aux gens de rester chez eux : par exemple, l'Organisation des Mojaheds de la Révolution Islamique de Nabavi a imploré la jeunesse iranienne de ne pas gâcher leur vie pour le bien du 'libéralisme et du capitalisme'. Des religieux proéminents ont déclaré que les manifestants, quel que soit leur âge, seraient traités en 'ennemis de Dieu' et donc exécutés sur-le-champ. Les Hezbollahis étaient armés et acheminés par camion pour bloquer les grands axes. Les Pasdars [Gardiens de la Révolution] ont reçu l'ordre de tirer. Cinquante manifestants ont été tués, 200 blessés et 1000 arrêtés dans la zone de l'Université de Téhéran seule. Ceci surpassait la plupart des affrontements urbains de la Révolution islamique. Le directeur de la Prison d'Evin a annoncé avec fierté que les pelotons d'exécution avaient exécuté vingt-trois manifestants, dont un certain nombre de jeunes filles. Le règne de la terreur avait commencé."*<sup>17</sup>

Dans un rapport publié en 1987, Amnesty International ajoutait,

*"Bien que ces propres archives [celles d'Amnesty] du nombre d'exécutions soient loin d'être exhaustives, au cours des six mois entre juillet et décembre 1981, elles ont enregistré 2444 exécutions... Au début des années 80, Amnesty*

*International a recueilli des informations détaillées sur les exécutions en masse et enregistré un certain nombre de cas dans lesquels des mineurs ont été exécutés dans la République islamique d'Iran pour des délits politiques ... Amnesty a aussi reçu des rapports d'exécution de jeunes, certains à l'âge de 11 ans, en 1981 et en 1982. Amnesty International a reçu des rapports mentionnant aussi l'exécution de femmes enceintes.*"<sup>18</sup>

Depuis lors, les membres et défenseurs de l'OMPI ont constitué les principales victimes de violations des droits de l'Homme en Iran. Des dizaines de milliers de ses défenseurs ont été exécutés par le régime iranien, dont 30 000 prisonniers politiques exécutés au cours des quelques mois entre l'été et l'automne 1988, suite à une fatwa émise à l'encontre de l'OMPI par l'Ayatollah Khomeini. La fatwa mentionnait notamment,

*"Etant donné que les traîtres Monafeqin [Moudjahidine] ne croient pas en l'Islam et que leurs paroles ne sont que tromperie et hypocrisie,... il est décrété que ceux qui sont présents dans les prisons du pays et maintiennent leur soutien aux Monafeqin, sont en guerre contre Dieu et se condamnent à l'exécution... Il est naïf de montrer une quelconque pitié envers ceux qui sont en guerre contre Dieu. La méthode décisive par laquelle l'Islam traite les ennemis de Dieu est parmi les préceptes inaliénables de l'Etat islamique. J'espère qu'avec votre rage révolutionnaire et votre vengeance envers les ennemis de l'Islam, vous obtiendrez la satisfaction de Dieu tout-puissant. Les décideurs ne devront pas hésiter, ni douter ni s'embarrasser de détails. Ils doivent essayer d'être des plus féroces contre les infidèles."*<sup>19</sup>

Selon l'OMPI, au cours des 25 dernières années, le régime iranien a exécuté plus de 120 000 prisonniers politiques, la plupart affiliés à l'OMPI. Ils ont aussi publié un ouvrage détaillant les noms et les coordonnées de plus de 21 600 de ceux qui ont été exécutés. Dans un briefing sur l'Iran, Amnesty International a déclaré qu'au cours de la période entre 1981 et 1982 "...des milliers de membres de l'organisation des Moudjahidine du peuple ont été exécutés."<sup>20</sup>

Les membres et défenseurs de l'OMPI qui n'ont été ni arrêtés ni exécutés ont été forcés à l'exil. La majorité d'entre eux se sont réfugiés à Paris. En 1986, Massoud Radjavi et certains membres et défenseurs de l'OMPI sont partis en Irak après avoir été sommés par le gouvernement de Jacques Chirac de quitter le pays. Ceci résultait d'accords entre le gouvernement français de l'époque et le régime iranien pour obtenir la libération d'otages français détenus au Liban par des agents du régime iranien.

Eric Rouleau, un ancien diplomate français, a été envoyé à Téhéran pour une mission secrète de quatre jours en 1986, afin de négocier la libération d'otages français au Liban et a abordé cette question avec Mohsen Rafic Doust, Ministre iranien des Gardiens de la Révolution de l'époque. Rouleau a raconté comment, après avoir abouti à un accord avec le régime des mollahs et quelques heures seulement avant de s'envoler vers le Liban pour accueillir les otages qui devaient être libérés, Rafic Doust *“a soudainement annulé l'accord.”*<sup>21</sup>

Rouleau a été informé qu'il perdait son temps en négociant avec Rafic Doust, car il y avait *« des membres de l'opposition dans la pièce voisine, menant des négociations et déclarant qu'ils étaient prêts à libérer cinq prisonniers [que le régime iranien souhaitait voir libérés par la France] et qu'au lieu d'un milliard, ils allaient payer deux milliards de dollars et expulser les leaders de l'opposition iranienne, ou même les arrêter. Au bout du compte, c'est le gouvernement Chirac qui a fait libérer les otages.”*<sup>22</sup>

Concernant le déménagement de l'OMPI vers l'Irak, Mohammad Mohaddessin, président de la Commission des Affaires étrangères du CNRI, a déclaré,

*“Bien que les pressions du gouvernement français sur la Résistance iranienne pour quitter la France duraient depuis plus d'un an, Radjavi décida de partir en Irak uniquement après avoir été assuré de l'indépendance de la Résistance en Irak et de la non-ingérence du gouvernement irakien dans ses affaires. En échange, la Résistance n'interviendrait pas dans les affaires internes irakiennes, quelles que soient les circonstances ...*

*Le transfert de la Résistance en Irak en 1986 s'effectuait alors que les alignements régionaux étaient considérablement différents de la situation après l'invasion du Koweït par l'Irak et la guerre du Golfe de 1991. A l'époque, tous les pays européens et les Etats-Unis entretenaient des relations étroites avec le gouvernement irakien ... Avec le spectre très réel du régime iranien remportant une victoire militaire sur l'Irak et occupant ce pays, les pays arabes de la région et les puissances occidentales déployaient leurs meilleurs efforts pour éviter un dénouement aussi désastreux, qui aurait clairement mené à la montée rapide du fondamentalisme et de l'extrémisme islamiques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.”*<sup>23</sup>

Le Sénateur Robert Torricelli ajoutait,

*“Je pense que le simple fait que les Moudjahidine du Peuple disposent de forces postées en Irak ne les rend pas moins légitimes ni moins efficaces. Les Moudjahidine du Peuple sont basés en Irak car ils n'ont pas d'autre endroit*

*pour les accueillir et ils doivent rester proches de l'Iran... C'est le simple reflet de réalités géographiques et politiques.*"<sup>24</sup>

En juin 1987, la formation de l'Armée de libération nationale d'Iran ("ALNI") a été annoncée. Son objectif avoué était de soutenir le peuple iranien dans sa tentative d'apporter des changements en Iran.

L'OMPI a toujours affirmé avoir pris les armes contre le régime iranien uniquement en dernier recours et uniquement après avoir épuisé toute alternative de participation politique possible. Dans un entretien avec L'Unité, à Paris le 1<sup>er</sup> janvier 1984, Massoud Radjavi a déclaré,

*"...l'Islam que nous professons n'approuve pas les bains de sang. Nous n'avons jamais recherché, pas plus que nous soutenons, la confrontation et la violence. Pour expliquer, permettez-moi d'envoyer un message à Khomeini à travers vous... Mon message est le suivant : Si Khomeini est prêt à organiser des élections vraiment libres, je retournerai dans ma patrie immédiatement. Les Moudjahidine déposeront les armes pour participer à de telles élections. Nous ne craignons pas les résultats de l'élection, quels qu'ils soient.*

*Avant le début de la lutte armée, nous avons tenté d'utiliser tous les moyens de l'activité politique, mais la répression nous a obligé à prendre les armes. Si Khomeini avait laissé la moitié ou même le quart des libertés existantes actuellement en France, nous aurions certainement remporté la victoire démocratiquement."*

La présence de l'OMPI en Irak après la crise du Koweït devint un passif pour l'organisation. Bien que la neutralité de l'OMPI pendant la guerre ait été reconnue, la crise a bouleversé le paysage géopolitique de la région. Avec l'invasion du Koweït, l'Irak a remplacé l'Iran en tant que principal criminel régional.

Cependant, la guerre plus récente en Irak a fondamentalement changé le paysage pour l'OMPI. Bien que l'organisation ait déclaré sa neutralité bien avant la guerre<sup>25</sup>, un accord passé entre le régime iranien et les Etats-Unis et le Royaume Uni a mené au bombardement des bases de l'OMPI. Le Wall Street Journal rapporte,

*"Le démantèlement de la force d'opposition iranienne en Irak [OMPI]... remplit une assurance américaine privée acheminée à des autorités iraniennes avant le début des hostilités que le groupe serait ciblé par des*



*forces britanniques et américaines si l'Iran restait en dehors du conflit, selon des responsables américains ...*

*Mais la conseillère en sécurité nationale Condoleezza Rice et le secrétaire d'Etat Colin Powell ont déclaré que Téhéran pourrait être persuadé de rester neutre envers l'invasion américaine voisine, particulièrement s'ils savaient que MEK [OMPI] serait attaqué, et empêché de harceler l'Iran à l'avenir, a expliqué l'officiel.”<sup>26</sup>*

Après la guerre en Irak et autour du 15 avril 2003, les forces de la coalition ont signé un accord de “compréhension et de coordination mutuelles” avec l'OMPI en Irak. Cet accord était originalement annoncé par le Brig. Gen. Vincent Brooks, porte-parole du Commandement central américain à Doha et confirmé ultérieurement par d'autres responsables américains, dont le secrétaire d'Etat américain dans son point presse du 2 mai 2003. Conformément aux conditions de l'accord, l'OMPI a été autorisée à conserver ses armes pour se défendre d'attaques menées par le régime iranien et ses agents.<sup>27</sup>

Une fois l'accord de “compréhension et de coordination mutuelles” conclu, les négociations se sont poursuivies entre l'OMPI et les commandants de la Coalition. Le 10 mai 2003, il a été annoncé que les parties avaient conclu un accord par lequel l'OMPI cèderait volontairement ses armes et se regrouperait.

Annonçant l'accord, le Général Ray Odierno, commandant de la 4ème Division d'Infanterie de l'Armée américaine, a expliqué que le personnel de l'OMPI se rassemblerait dans un camp en Irak, alors que son équipement serait rassemblé dans un autre. Le Général Odierno a déclaré qu'après l'accord, l'OMPI semblait engagée pour la démocratie en Iran et que sa coopération avec la Coalition devrait déboucher sur une révision de son statut “terroriste”. L'Agence France Presse a repris ses déclarations,

*“Je dirais que toute organisation ayant cédé son équipement à la coalition coopère clairement avec nous, et je pense que ceci devrait permettre de décider s'il s'agit ou non d'une organisation terroriste.”<sup>28</sup>*

En juillet 2004, suite à une enquête exhaustive de 16 mois sur les membres et les activités de l'OMPI en Irak, la Force multinationale-Irak, et ensuite le gouvernement américain, ont reconnu officiellement des membres de l'OMPI en Irak comme étant des “personnes protégées” dans le cadre de la Quatrième Convention de Genève. Ils n'ont trouvé aucune base non plus d'accusation à l'encontre des membres de l'OMPI.<sup>29</sup>

L'OMPI est actuellement dirigée par Mme Seddigh Hosseini. Elle a été élue pour un mandat de deux ans au poste de Secrétaire générale de l'organisation, lors de son congrès biennuel en septembre 2005. Elle succède à Mme Mojgan Parasi, dont le mandat avait été prolongé de deux ans suite à la guerre, étant donné l'impossibilité pour l'organisation de mener son congrès au vu des circonstances.

### Présentation du Camp Ashraf

Avant la récente guerre en Irak, l'OMPI comptait de nombreuses bases du côté irakien de la frontière Iran-Irak. Cependant, suite à l'accord de compréhension et de coordination mutuelles avec les forces de la coalition conclu le 10 mai 2003, l'OMPI a accepté de regrouper son personnel dans ce qui était la plus importante de ces bases, le Camp Ashraf.

Le Camp Ashraf, ou Ashraf City tel qu'il est surnommé par ses occupants, est situé au nord de la ville irakienne d'Al-Khalis, à environ 95 KM de la capitale irakienne, Bagdad. Il est constitué d'un complexe de routes et de bâtiments. Il contient de nombreux types d'installations éducatives, sociales et sportives. Ces dernières comprennent quatre piscines olympiques, un centre commercial, un zoo, un parc, une université, un terrain de football, un 'musée du terrorisme' présentant des détails d'attaques de l'OMPI et de son personnel par le régime iranien, un 'musée des martyrs', une mosquée et même un cimetière. Etant donné sa surface et pour fonctionner efficacement, le Camp Ashraf comprend aussi des services tels que des commerces et des boulangeries, une station service et sa propre police routière. Le Camp Ashraf a même sa propre usine de production de Cola, qui produit des milliers de bouteilles d'«Ashraf Cola» par jour.

Le Camp Ashraf est un site inattendu au milieu du désert irakien. Christine Aziz, une journaliste britannique qui a visité le Camp Ashraf raconte,

*«Ashraf, c'est 22 KM carrés de rangement impeccable. La première impression est celle d'un camp de vacances plutôt que d'une base militaire. Des eucalyptus bordent les allées, des hommes et des femmes jardinent, et le parfum du pain s'échappe de la boulangerie.»<sup>30</sup>*

Suite à une visite du Camp Ashraf en 1996, Douglas Jehl, du New York Times, relate,

*«Dans cette enclave en Irak, les panneaux routiers sont en persan et les soldats vénèrent non pas Saddam Hussein, le président irakien, mais une iranienne dénommée Maryam [Maryam Radjavi, la présidente du NCRI]... Sur la carte, le Camp Ashraf est situé en Irak à 95 KM au nord de Bagdad. Mais une description plus précise serait le quartier général de l'Iran en exil, et un endroit autonome. Le camp dynamique héberge les dirigeants de l'armée nationale de libération, une formidable force*

*d'opposition iranienne... Construite sur une plaine salée stérile depuis une décennie, l'armée, comptant aujourd'hui 30 000 soldats, est à tous égards la force d'opposition la mieux armée hors des frontières de tout pays. Grâce à des raids en profondeur en Iran en 1988, dans les derniers mois du conflit de huit ans d'Iran-Irak, elle s'est équipée de quelques 2 milliards de dollars d'armement ...*<sup>31</sup>

Douglas Jehl a aussi identifié le rôle proéminent des femmes officiers comme étant l'une des caractéristiques distinctives de l'ALNI.

Dans un article plus récent, le Los Angeles Times décrit le Camp Ashraf comme suit,

*“Les membres du MEK ont construit une fourmilière idyllique et dynamique de mini-villages autonomes avec des quartiers de vie de type casernes, des halls de restauration, des installations récréatives et des jardins bien entretenus. Le Camp Ashraf est équipé d'une piscine, d'une bibliothèque, d'un monument aux morts et d'un musée où les visiteurs peuvent visualiser des vidéos éprouvantes de la brutalité du régime iranien... Quelles que soient leurs idiosyncrasies, les membres du MEK projettent aussi une démarche progressiste et un génie politique inhabituels dans le monde, et encore plus au Moyen-Orient. Ce sont d'ardents féministes. Les femmes constituent 30 % des combattants mais détiennent un nombre surdimensionné de postes de dirigeants politiques et militaires... Loin du bruit, des bouchons et du sordide quotidien ambiant de Bagdad, Ashraf ressemble à une paisible retraite rurale. Plus tôt cette semaine, le camp entier était mobilisé pour une célébration bruyante du Mercredi Rouge, une fête préislamique précédant le Nouvel An iranien.”*<sup>32</sup>

### *Contexte de la désinformation du Ministère iranien du Renseignement et de la Sécurité*

Au cours des enquêtes sur les allégations citées dans le rapport et lors d'un examen de diverses littératures et sites web, l'AUIL a découvert que cette question était bien plus complexe qu'elle ne paraissait à première vue et que des allégations d'une nature grave contre l'OMPI s'étendaient bien au-delà de la limite des allégations contenues dans le rapport. Il est rapidement devenu clair qu'indépendamment de la véracité des allégations contenues dans le rapport, elles faisaient partie d'un conflit politique de longue haleine entre l'OMPI et le régime iranien. Ainsi, il a été décidé qu'une considération de ce contexte élargi serait une partie essentielle de la constitution d'une évaluation équilibrée des allégations contenues dans le rapport.

Des enquêtes supplémentaires ont révélé que selon des observateurs indépendants, le régime iranien, par l'intermédiaire de son ministère du Renseignement et de la Sécurité (Ministry of Intelligence and Security, MOIS), s'était engagé dans une campagne de désinformation de longue haleine et sophistiquée à l'encontre de l'OMPI dans le but de ternir l'organisation en Iran et, plus important, auprès de la communauté internationale. Cette section considère donc brièvement les activités terroristes de MOIS par rapport à l'OMPI ces 15 dernières années et certains exemples spécifiques de ses campagnes de désinformation seront exposés. Plus particulièrement, cette section présente une revue détaillée d'un certain nombre d'allégations spécifiques à l'encontre de l'OMPI, qui à première vue ont été considérées comme étant authentiques, mais un examen approfondi a montré qu'elles relevaient de campagnes de propagande organisées par le régime iranien et MOIS.

Le régime iranien reste le parrain du terrorisme d'Etat le plus actif. Son Corps des gardiens de la Révolution Islamique (Islamic Revolutionary Guard Corps, "IRGC") et MOIS sont impliqués dans la planification et le soutien d'actes terroristes, et continuent à exhorter divers groupes utilisant le terrorisme pour atteindre leurs objectifs.<sup>33</sup>

Dans un ouvrage publié en 1996, le groupe parlementaire britannique sur la défense des droits de l'Homme (British Parliamentary Human Rights Group) a documenté certaines des opérations terroristes du régime iranien, plus particulièrement sur les assassinats terroristes par des agents iraniens.<sup>34</sup> Il a écrit qu'entre 1979 et 1996, le régime iranien a mené,

*“...plus de 150 tentatives d’assassinat sur des dissidents iraniens habitant à l’étranger, et d’autres actes terroristes ont été commis dans 21 pays. Près de 350 personnes ont été tuées ou blessées pendant ces attaques ...”*<sup>35</sup>

Dans la description de la manière dont différents ministères du régime iranien, dont MOIS, collaborent pour planifier et mener des assassinats et des méthodes qu’ils utilisent pour recueillir des renseignements sur leurs victimes ou s’en rapprocher, le groupe parlementaire britannique sur les droits de l’Homme explique,

*“Une autre méthode consiste à exploiter les rares transfuges qui avaient à un stade coopéré avec des organisations et des individus de l’opposition. Ces personnes, étant donné leur motivation réduite ou inexistante pour continuer la lutte et conserver leurs principes, se sont laissées acheter par le régime iranien à un stade ultérieur. De telles personnes ont fourni aux terroristes du régime en Europe les services de renseignement et politiques les plus étendus. En plus de fournir des informations sur des cibles d’assassinat au régime, ils préparent la justification politique de ces meurtres de dissidents en diffusant de la propagande contre les individus ou les organisations avec qui ils ont coopéré auparavant, par diffamation et les accusant de crimes pires que ceux du régime en place.”*<sup>36</sup>

L’ambassade d’Iran à Bonn est le centre de direction des activités terroristes iraniennes en Europe. C’est le centre de collecte d’informations sur les perspectives d’assassinat, d’activités dissidentes iraniennes et de l’organisation d’assassinats.<sup>37</sup> Par exemple, le 18 septembre 1992, peu avant minuit, deux tireurs sont entrés dans le restaurant le Mykonos [Grec] dans la banlieue de Berlin Ouest de Wilmersdorf et ont ouvert le feu avec une mitrailleuse et un pistolet, tuant quatre membres d’un groupe dissident de kurdes iraniens.<sup>38</sup> L’implication de MOIS dans cet assassinat brutal a été confirmée lorsqu’en mars 1996, les autorités judiciaires allemandes ont émis un mandat pour l’arrestation du chef de MOIS Ali Fallahian pour son implication dans les meurtres du Mykonos. Le bureau du procureur fédéral de Karlsruhe a décrit comment quelques semaines avant l’attaque terroriste, Fallahian avait, dans une interview à la télévision iranienne, déclaré que MOIS visait le groupe de victimes du meurtre et les poursuivraient en Iran et à l’étranger.<sup>39</sup>

Parmi les assassinats par MOIS des responsables du CNRI au coeur de l’Europe on compte l’assassinat du Dr Kazem Radjavi à Genève le 24 avril 1990<sup>40</sup>, celui de Mohammad Hossein Naghdi à Rome le 16 mars 1993<sup>41</sup> et ceux de Zahra Rajabi et Abdul Ali Moradi à Istanbul le 20 février 1996.<sup>42</sup>

### *Services de renseignement allemands et néerlandais*

Les activités de MOIS en Allemagne ont été confirmées par les rapports annuels du bureau allemand pour la protection de la Constitution pour les années 1999, 2001 et 2005. Ces rapports ont conclu que MOIS avait été actif en Allemagne. Dans le rapport de 2001, sous le titre « Les Moudjahidine du Peuple d'Iran, principale cible d'opérations de surveillance », le bureau allemand pour la protection de la Constitution déclare,

*“L'opposition iranienne en Allemagne demeure le centre des activités de surveillance du renseignement iranien, VAVAK (Ministère du Renseignement et de la Sécurité d'état),... qui les garde sous surveillance et observation systématiques.”<sup>43</sup>*

Le rapport déclara aussi que la principale cible de ces activités de surveillance et autres sont l'OMPI et le CNRI, qu'il décrit comme étant actifs partout dans le monde. Le rapport continue,

*“VAVAK concentrerait apparemment ses efforts sur la neutralisation de groupes d'opposition et de leurs activités politiques. VAVAK dirige et finance une campagne de désinformation, qui est aussi menée à l'encontre des anciens opposants au régime. Comme dans les années précédentes, le service de renseignement iranien tente de recruter des membres actifs ou des anciens de groupes d'opposition. Dans de nombreux cas, ceci est effectué par la menace de recourir à la force contre eux ou leurs familles vivant en Iran ... Les missions diplomatiques et les consulats iraniens en Allemagne fournissent une base adaptée aux services de renseignement du pays pour recueillir des informations sur des dissidents iraniens vivant en Allemagne. Une grande quantité d'informations intéressantes peut être recueillie dans le cadre de services consulaires à des iraniens. Cette information est analysée par des agents des services secrets iraniens travaillant incognito en Allemagne et elle est enrichie par des informations complémentaires. Des décisions finales sur les suggestions de recrutement sont prises par le quartier général de VAVAK à Téhéran. Des voyages plus libres entre l'Allemagne et l'Iran ont offert de bonnes facilités aux agents VAVAK pour établir leurs contacts et recruter des agents”.*

L'agence de sécurité allemande, le bureau pour la protection de la Constitution, dans son rapport annuel, sorti en mai 2005, déclarait que MOIS avait placé plusieurs groupes d'opposition sous surveillance en Europe. Une référence

particulière a été faite à l'OMPI et au CNRI comme captant l'attention de MOIS. Le rapport ajoutait *“Pour recueillir des informations et espionner des activités, le service de renseignement iranien (MOIS) utilise un réseau d'agents transfuges de ces organisations.”*

Le rapport annuel 2001 du service de sécurité interne néerlandais (VVD) exposait les activités illégales et secrètes de MOIS en Europe, et plus particulièrement aux Pays-Bas, par rapport à l'OMPI.<sup>44</sup> Le rapport précise que,

*“L'une des tâches du Ministère iranien du Renseignement et de la Sécurité est de suivre et d'identifier ceux qui sont en contact avec des groupes d'opposition à l'étranger. Les défenseurs du groupe d'opposition le plus important, les Moudjahidine du Peuple, sont particulièrement suivis par les services de sécurité iraniens plus que tout autre groupe.”*

Le rapport soulignait que des autorités du régime iranien,

*“...exerçaient une pression sur des pays occidentaux pour condamner et bannir ce groupe [OMPI]. Le Ministère du Renseignement tente de récolter des informations sur l'Organisation des Moudjahidine du Peuple [et ses membres]. Par conséquent, elle tente de déstabiliser l'organisation et de diaboliser les Moudjahidine dans le pays d'accueil et donc d'interrompre leurs activités politiques et sociales. Les Moudjahidine sont conscients de ces activités. Mais ils parient sur une lutte armée contre le régime à l'intérieur du pays.<sup>45</sup> Grâce au Conseil national de la résistance iranien, ils informent les autorités des pays hôtes des activités secrètes du Ministère iranien du Renseignement pour diffuser des informations négatives à leur rencontre.”*

### *Meurtre de kurdes irakiens*

Suite à la crise du Koweït, l'OMPI aurait été impliquée dans l'élimination de Kurdes dans le nord de l'Irak. La principale source de ces allégations à ce moment était les médias du régime iranien. Ces allégations se sont estompées pendant un moment à cause de l'absence de preuves.

Cependant, en 1995, ces allégations graves ont commencé à refaire surface dans divers médias du monde. L'OMPI a été accusée d'avoir tué de nombreux Kurdes, même d'avoir collaboré avec les forces gouvernementales irakiennes dans l'utilisation d'armes chimiques contre des villages kurdes. Ces allégations ont été faites par des individus déclarant être des transfuges de l'OMPI, notamment Djamchid Tafrishi.



Le 22 août 1995, International Educational Development, une ONG auprès de l'ONU, a soumis une déclaration à la Commission de l'ONU sur les droits de l'Homme contenant ses conclusions d'une enquête sur les allégations ci-dessus. Elle déclare,

*“Nous avons été affligés par certaines déformations de faits dans le domaine, plus particulièrement des allégations selon lesquelles l'ALNI a collaboré avec les forces armées du gouvernement irakien, en participant à des attaques contre le peuple kurde à Kirkuk, Qara, Hanjeer, Kifri, et Altun Kopiar en avril 1991...*

*A partir de notre enquête indépendante et de nos discussions avec des parties impliquées, nous trouvons ces allégations fausses...*

*La plupart des allégations émises à l'encontre de l'ALNI concernant le peuple kurde proviennent d'un homme nommé DJamchid Tafrishi-Enginee, cité par des personnes lors de cette session de la sous-commission en sa qualité d'ancien leader de la Résistance iranienne. Notre enquête indique que M. Tafrishi-Enginee a rejoint la Résistance en 1988, et l'a quittée après 19 mois dans un poste de grade inférieur. Dans sa lettre de démission, manuscrite et datée du 23 septembre 1990, il cite des problèmes personnels et demande son transfert vers un camp de réfugiés. Il s'est ensuite rendu en Europe où il a entamé une campagne publique contre l'ALNI. Il y a des preuves flagrantes qu'il s'agit d'un agent du Ministère du Renseignement du régime Khomeini.”<sup>46</sup>*

En 1999, M. Hoshyar Zebari, à l'époque responsable des relations internationales du parti démocrate kurde, et ministre actuel des affaires étrangères irakien, a déclaré,

*“En tant que grand parti politique kurde, le KDP a mené et participé au soulèvement du Printemps Kurde de 1991 dans le Kurdistan irakien... La ville pétrolière de Kirkuk a été libérée par le peuple du Kurdistan (peshmerga). Quand les troupes irakiennes ont contre-attaqué et repris le contrôle de Kirkuk et d'autres grandes villes, certaines rumeurs circulaient concernant l'appui donné par des unités Moudjahidine [OMPI] aux troupes irakiennes. Cependant, étant donné le désordre des événements et les troubles, il était difficile d'établir la vérité. Cependant, une fois la situation stabilisée, ces rumeurs se sont avérées fausses. Le KDP peut confirmer que les Moudjahidine n'étaient pas impliqués dans l'élimination du peuple kurde,*

*pas plus pendant le soulèvement qu'après ce dernier. Nous n'avons rencontré aucune preuve suggérant l'exercice d'hostilité de la part des Moudjahidine vis-à-vis du peuple du Kurdistan irakien. Le Mujahedin-e-Khalq a son propre programme politique en Iran et ses membres n'interfèrent pas dans les affaires intérieures irakiennes.*"<sup>47</sup>

Dans une déclaration déposée auprès des tribunaux américains en 2001, Djamchid Tafrishi a reconnu son implication avec MOIS.<sup>48</sup> Il a déclaré,

*"Jusqu'à l'année dernière, je me suis fait passer pour un opposant au régime iranien, alors qu'en fait, je menais des missions pour le compte du Ministère du Renseignement du régime iranien. Pendant ces années, j'ai participé activement à la conspiration par le régime iranien visant à accuser l'OMPI de violations des droits de l'Homme. J'étais aussi engagé dans d'autres plans... particulièrement prétendant que l'OMPI est soutenue par le gouvernement irakien, pour ternir l'image de l'organisation... Entre 1995 et 1999, j'ai perçu au total 72 000 dollars du Ministère du Renseignement en rémunération de mon travail pour son compte."*

Après avoir décrit comment il avait rejoint l'ALNI et comment il a demandé son départ une fois la situation rendue difficile et intolérable, et l'empêchant donc de continuer sa lutte contre le régime iranien, Djamchid Tafrishi a expliqué les raisons pour lesquelles il avait été recruté par MOIS. Il déclara,

*"L'une de nos tâches consistait à discréditer l'OMPI auprès des membres des parlements et des gouvernements en Europe et aux Etats-Unis... Ma mission était d'informer les organisations internationales ainsi que les gouvernements étrangers que l'OMPI avait participé à la répression de la rébellion kurde en Irak. Ce plan a été mené sous la supervision de Nasser Khajeh-Nouri, l'agent du régime aux Etats Unis. Il a organisé une interview pour moi et d'autres agents avec une station de radio iranienne de Los Angeles, pour expliquer comment l'OMPI avait supprimé le peuple kurde, en appui des forces irakiennes. Par conséquent, Khajeh-Nouri a préparé un rapport sous mon nom sur cette question et l'a transmis aux bureaux de renseignement et à des agences gouvernementales américaines, ainsi qu'aux Nations Unies."*

Dans un rapport de suivi produit par International Educational Development pour la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies en date du 23 janvier 2001, les aveux de Djamchid Tafrishi ont été enregistrés. Le rapport déclarait,

*“M. Tafrishi a récemment écrit des lettres dans lesquelles il révèle que le Ministère du Renseignement du régime iranien l'avait employé (le rémunérant apparemment 72 000 dollars plus frais de déplacement et autres) spécifiquement pour mener une campagne de désinformation concernant l'ALNI, à l'aide de fausses accusations que l'ALNI s'était lui-même impliqué dans des violations des droits de l'Homme ou des actions d'intimidation ou d'extorsion envers la communauté iranienne en exil. Plusieurs organisations de défense des droits de l'Homme ont fait l'objet de campagnes d'envoi de lettres de faux témoignage et orchestrées par le gouvernement. Malheureusement, certaines de ces organisations peuvent avoir cru à cette désinformation. Il est triste de constater que cette campagne semble avoir réussi à détourner l'attention des atteintes graves aux droits de l'Homme perpétrées par les forces militaires iraniennes, ainsi que du plan grossier et permanent de violations des droits de l'Homme appliqué dans l'ensemble du pays.”<sup>49</sup>*

### *Violations des droits de l'Homme*

Les enquêtes de l'AUIL ont révélé que ce type d'allégations de violations des droits de l'Homme à l'encontre de l'OMPI, telles que présentées dans le rapport de HRW, n'était pas nouveau. En effet, elles semblent avoir fait surface pour la première fois au début des années 90. Depuis lors, diverses organisations de défense des droits de l'Homme, des ONG et des parlementaires ont reçu des lettres, des brochures, des livres et d'autres supports contenant de telles allégations de violations des droits de l'Homme dirigées vers l'OMPI. Au départ, ces documents ont été surtout diffusés par les ambassades du régime iranien en Europe.

Dans une lettre envoyée à Lord Avebury en date du 12 juillet 1995, le Chargé d'Affaires du régime iranien déclarait,

*“Etant donné l'intérêt que vous portez aux sujets liés à la défense et à la protection des droits de l'Homme, vous trouverez ci-après des preuves liées à des “actes de torture pratiqués dans les prisons de l'organisation Mojahedin-E-Khalq (MKO/NCR) en Irak”, démontrant la propension de cette organisation terroriste aux actes de violence et de terreur ...*

*Nowrooz Ali Rezvani, un ancien membre transfuge de MKO en Irak, ainsi que d'autres membres de même orientation du MKO ont passé un temps*

*considérable dans les prisons du MKO car ils s'opposaient et protestaient contre les activités du MKO/NCR. Pendant leur captivité, lui et d'autres prisonniers ont été soumis à des actes de torture graves et réguliers. Son vécu a été relaté dans une série d'articles publiés dans 'Nimrooz', un hebdomadaire en langue persane basé à Londres (appartenant à un groupe d'opposition iranien)..."*

Lord Avebury a répondu,

*"Les allégations détaillées faites par M. Rezvani sont impossibles à vérifier, mais des raisons d'ordre général mettent en cause sa fiabilité. La première et la plus importante à mes yeux est que le régime utilise ce matériel dans sa propre propagande. Ensuite, il a apparemment fait la fantastique allégation que le massacre de pèlerins à la Mecque en 1987 résultait d'un complot ourdi conjointement par les Irakiens et les Moudjahidine. Troisièmement, en 1991 il défendait l'OMPI dans des termes extrêmement obséquieux. Quatrièmement, il se réfère à un centre de l'UNHCR à Ramadi comme étant une prison de l'UNHCR. C'est pour ces raisons que je doute de la fiabilité de M. Rezvani."*

L'AUIL a aussi appris que la même lettre avait été envoyée à Amnesty International, ce qui a amené l'organisation de défense des droits de l'Homme à contacter l'OMPI pour demander une clarification. L'OMPI a répondu à Amnesty International et aux allégations portées par Nowrooz Ali Rezvani. De plus, Amnesty International a été invitée à visiter ses bases et à mener une enquête approfondie et indépendante, ce que l'Amnesty n'a pas jugé nécessaire.

Lord Alton of Liverpool a aussi reçu de la littérature contenant de telles allégations contre l'OMPI. Il a une bonne connaissance de l'OMPI et *"l'a étudiée étroitement pendant plus de deux décennies"*.<sup>50</sup> Il considéra de telles allégations comme faisant partie de la propagande du régime iranien. Il écrit,

*"Il est vrai que l'OMPI a fait l'objet d'une campagne de propagande particulièrement véhémente pour ternir son image à domicile et à l'étranger. Etant incapable de juguler la résistance par la férocité de la répression, le régime iranien s'appuie sur une litanie d'accusations à l'encontre de ses principaux opposants. Pendant longtemps, mes collègues parlementaires et moi-même avons reçu une collection sordide de littérature anti-OMPI de la part de l'ambassade d'Iran à Londres... La campagne de propagande à l'encontre de l'OMPI a été bien orchestrée, financée et parfois sophistiquée."*

*Tout individu ayant examiné en détail la plupart de ces allégations contre le mouvement peut constater qu'elles portent tous les signes de la propagande : contrevérités sinistres, créées pour tromper.*<sup>51</sup>

De plus, ayant admis son implication dans la conspiration du régime iranien pour accuser l'OMPI de violations des droits de l'Homme, Djamchid Tafrishi a fourni d'autres détails. Il a déclaré,

*“L'allégation de violations des droits de l'Homme à l'encontre de l'OMPI était l'un des projets les plus sérieux appliqués par le Ministère [MOIS] en dehors de l'Iran avec moi et d'autres agents... agissant en tant que membres transfuges de l'OMPI, notre responsabilité était d'accuser l'organisation de violations des droits de l'Homme pour la désarmer de l'arme des droits de l'Homme.*

*En 1994, nous étions engagés dans une campagne intense pour convaincre Human Rights Watch que l'OMPI était impliquée dans des violations des droits de l'Homme et les encourageaient à préparer un rapport à cet égard.*

*En 1996, utilisant la même histoire contre l'OMPI, nous avons rencontré à Genève le Professeur Maurice Danby Copithorne, représentant spécial de la Commission des nations unies sur les droits de l'Homme en Iran. Le Ministère du Renseignement avait organisé cette réunion. Le contact du professeur Copithorne était Nasser Khajeh-nouri, qui était basé aux Etats-Unis mais se rendait régulièrement en Europe.*<sup>52</sup>

Il est intéressant de noter que dans une lettre adressée au Professeur Copithorne en décembre 2000, dans laquelle Djamchid Tafrishi admettait sa coopération avec MOIS, il mentionnait le nom de Karim Haqi (l'un des témoins du rapport récent de HRW), comme étant aussi impliqué dans la campagne de désinformation contre l'OMPI. Il déclarait,

*“Ma correspondance avec vous et notre réunion du 16 janvier 1996, faisaient tous partie de la mission que nous avions reçue pour ce voyage. Ensuite, Khajeh-Nouri m'a demandé dans nos conversations téléphoniques non seulement de mobiliser les transfuges de l'organisation vivant en Scandinavie et en Suisse, mais aussi de les mener sur la scène. Il a déclaré que Karim Haqi mobiliserait les transfuges dans d'autres pays. Khajeh-Nouri insistait sur le fait que nous présenterions lors de nos réunions uniquement ceux qui diraient exactement ce que nous dirions.*<sup>53</sup>

Lors d'une réunion avec Djamchid Tafrishi en décembre 2000, exprimant son sentiment concernant la précédente réunion avec Tafrishi, le Professeur Copithorne a déclaré qu'il s'était méfié de M. Tafrishi quand il a fait des allégations à l'encontre de l'OMPI et a même senti que les larmes de Tafrishi n'étaient pas sincères.<sup>54</sup>

Djamchid Tafrishi affirme aussi que l'un des membres de MOIS qui lui avait transmis des instructions était Saeed Emami, le numéro deux de MOIS à l'époque. La pertinence de ceci et d'informations supplémentaires concernant les activités de Saeed Emami sont fournies plus loin dans cette section.

Dans une lettre au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en 2002, Mahmoud Masoudi, ancien membre de l'OMPI ayant quitté l'organisation en 1994 pour travailler pour MOIS, a fourni d'autres détails sur la campagne de désinformation contre l'OMPI et sur les personnes impliquées. Plus particulièrement, il parle de Karim Haqi, Mohammad-Hossein Sobhani et Farhad Djavaheeri-Yar, trois des témoins mentionnés par HRW dans son rapport. Il mentionne une réunion tenue le 5 avril 2002 en présence de ces trois individus. Il déclara,

*“Au cours de la réunion, Sobhani, l'agent responsable de Djavaheeri-Yar, a expliqué les plans et les buts du voyage en Allemagne de son équipe et à cet égard accepta de répartir les tâches. Sobhani et Djavaheeri-Yar ont dit aux participants qu'ils venaient d'Iran et que d'autres agents suivraient ...*

*Karim Haqi avait reçu pour instruction d'informer ces individus des projets de tenir un tribunal international à l'encontre des Moudjahidine sur la base de ce que les nouveaux arrivants déclareraient sur les 'violations des droits de l'Homme' par les Moudjahidine, 'les crimes de Radjavi' et les 'prisons des Moudjahidine' en Irak.*

*Ma propre expérience et celle d'autres transfuges des Moudjahidine vivant une vie ordinaire en Europe montrent clairement que les déclarations des gens tels que Sobhani, Djavaheeri-Yar et Tayyebi à l'encontre des Moudjahidine n'étaient pas crédibles. Je savais pertinemment que la République islamique fabrique depuis longtemps des histoires de 'maltraitance' et d'“emprisonnement d'innocents” contre leur principale opposition...”<sup>55</sup>*

Il poursuit en expliquant comment Alireza Nourizadeh lui a demandé de

s'entretenir avec Mohammad-Hossein Sobhani pour une publication iranienne, 'Rouzegar-e No', qui selon ses dires avait été achetée par Nourizadeh à l'aide de fonds du régime iranien. Concernant cette interview, il dit,

*“Je me suis rendu à Doblen<sup>56</sup> le 30 juillet, où je me suis entretenu avec Sobhani pendant huit heures et j'ai enregistré une interview de 40 minutes avec lui... J'ai découvert de nombreuses choses concernant la campagne permanente du Ministère du Renseignement contre les Moudjahidine ...”*

En décrivant sa discussion avec Mohammad-Hossein Sobhani relatant sa maltraitance par l'OMPI, son transfert en Iran par le régime irakien et comment il s'était évadé d'une prison iranienne, Mahmoud Masoudi déclara,

*« Sobhani n'a proposé aucune explication concernant son évasion de la prison du Ministère du Renseignement et a répondu à toutes mes questions en se contentant de sourire. Il voulait dire : pourquoi aborder un sujet que vous connaissez déjà ? Ironiquement, lors de mes contacts avec plusieurs individus s'identifiant comme étant des 'anciens membres des Moudjahidine', j'ai posé la question : comment Sobhani, Djavaheri-Yar et d'autres ont-ils pu s'évader de la prison du Ministère du Renseignement ? Ils n'avaient aucune réponse, si ce n'est que ce n'était pas important. Le point important était ce qu'ils avaient à dire contre le 'culte de Radjavi. »*

Masoudi poursuit, expliquant comment Mohammad-Hossein Sobhani lui avait dit que c'était lui qui était responsable de la manière de la distribution et le contenu et la quantité des informations concernant les allégations. Il conclut, en disant,

*“Après des heures de discussion et de nombreuses conversations téléphoniques avec Sobhani, il m'est apparu clairement que ce n'est ni un réfugié politique, ni un transfuge cherchant à vivre une vie ordinaire. En fait, c'est un agent chevronné envoyé par le Ministère du Renseignement avec un soutien financier et une communication robustes, et comme il le dit, 'Je suis sorti d'Iran uniquement pour combattre les Moudjahidine et je n'ai d'autre mission que de m'y opposer.’”*

Concernant Farhad Djavaheri-Yar, il explique comment Mohammad-Hossein Sobhani l'avait appelé quelques jours après leur interview pour lui dire qu'il avait une déclaration de deux transfuges de l'OMPI, qu'il souhaitait faire éditer par Masoudi pour publication. Dans cette lettre, Masoudi déclare,

*“Dans cette déclaration, Djavaheri-Yar et Termadoyan exposaient un scénario qui était quasi identique à celui de Sobhani : ils prétendaient être des ‘Moudjahidine dissidents’ arrêtés par les Moudjahidine et livrés à l’Irak, qui à son tour les a livrés à l’Iran et qui s’étaient évadés du Ministère du Renseignement pour finir leur périple en Europe...*

*D’autres points mentionnés dans la déclaration commune de Djavaheri-Yar et Termadoyan étaient aussi incroyables que leur évasion. Djavaheri-Yar écrivait : ‘Pendant les deux premières années, j’étais battu six heures par jour en moyenne. En octobre 1995, j’ai été soumis à un simulacre de pendaison dans la cour de parade du Quatrième Commandement... Il y avait des clôtures électriques et des mines autour de la prison et des chiens gardaient la zone... J’ai passé trois ans en isolement cellulaire et j’étais interrogé sept jours sur sept, de 6 h à 22 h.’*

*Il est difficile de comprendre pourquoi les Moudjahidine ‘tortureraient’ quelqu’un autant et le soumettraient à un ‘simulacre de pendaison’ en public pour ensuite le livrer en parfaite santé à l’ennemi, le régime iranien, pour l’utiliser contre eux.”*

Il est important de noter que dans le rapport de HRW, Farhad Djavaheri-Yar n’est pas désigné par HRW comme ayant fait ces allégations à l’encontre de l’OMPI et comme ayant fourni cette version de sa maltraitance. Ceci soulève des questions quant à la raison de cette omission.

Il est aussi intéressant de noter que Masoudi fournit aussi des détails sur une réunion entre ce qu’il décrit comme étant des démarcheurs du régime iranien et Mme Elahe Hicks de HRW. Il déclare,

*“Khajeh-Nouri, aidé des démarcheurs bien connus du régime iranien aux Etats-Unis, tels que Mohammad Borghei et Houshang Amir-Ahmadi, déploie de nombreux efforts pour présenter les agents du régime en tant que Moudjahidine transfuges à des organisations de défense des droits de l’Homme, telles que Human Rights Watch. Khajeh-Nouri a organisé une réunion entre Mme Elahe Hicks, représentante de HRW et certains agents du Ministère du Renseignement à Cologne, en Allemagne. Mme Hicks a dit aux agents que leurs histoires étaient obsolètes, car elles concernaient la période avant 1993. Elle a déclaré : ‘Vous devez présenter de nouveaux individus et de nouvelles histoires ainsi que des faits nouveaux pour obtenir une couverture de presse correspondante.’”*



Lors de son séjour au Camp Ashraf, la délégation de l'AUIL a aussi appris une autre méthode utilisée par le régime iranien pour dénoncer les supposées violations des droits de l'Homme par l'OMPI. Il consistait à ce que le régime iranien contacterait des membres de la famille des membres de l'OMPI résidant au Camp Ashraf et leur demanderait d'écrire à des organisations de défense des droits de l'Homme pour déclarer que leur proche était torturé et retenu contre son gré par l'OMPI. Un témoin rencontré par la délégation de l'AUIL était le Dr Abbas Minachie, directement et personnellement impliqué dans l'épisode précédent entre HRW et l'OMPI, près de dix ans avant le rapport.

Le Dr Minachie a décroché un doctorat en communication de l'Université de l'Iowa aux Etats-Unis. Il a informé la délégation qu'en 1996 son père avait écrit à HRW, disant qu'il avait entendu dire que son fils était emprisonné par l'OMPI contre son gré. Le Dr Minachie a déclaré,

*“Pendant l'été 1996, je me suis rendu en France et il [son père] était aux Etats-Unis... mon père était choqué quand il a entendu ma voix.”<sup>57</sup>*

Au cours de leurs discussions, il devint apparent que le régime iranien avait persuadé le père du Dr Minachie d'écrire à HRW pour déclarer que son fils était torturé et emprisonné par l'OMPI. Lord Avebury, qui avait rencontré le Dr Minachie pendant cette période, a écrit,

*“...Abbas Minachie m'a rendu visite la semaine dernière, et m'a dit comment le régime avait tenté de diffuser des mensonges le concernant par le biais de son père. Il m'a dit savoir que son père avait écrit à HRW l'été dernier, déclarant que des rumeurs circulaient selon lesquelles l'OMPI aurait emprisonné son fils... Un diplomate de l'ambassade d'Iran à Paris l'avait vu à Téhéran et lui avait dit : ‘Votre fils a été emprisonné au camp Ramadi et il y est torturé’. Son père et sa mère avaient écrit au Rapporteur de l'ONU suite à une suggestion de ce diplomate. Un mois plus tard, un certain M. Massoud Ghaffari, qu'il connaissait comme étant un agent du régime, a dit au père qu'Abbas avait été tué dans un incident frontalier. Le père et la mère se sont rendus aux Etats-Unis où ils ont écrit à HRW et à d'autres agences, leur demandant de découvrir ce qui lui était arrivé.”<sup>58</sup>*

Le Dr Minachi a dit avoir contacté Mme Hicks de HRW. Il déclare,

*“J'ai expliqué à Mme Hicks que je suis en Europe, sain et sauf. Je lui*

*ai raconté l'histoire complète concernant mon père. Qu'il s'agissait d'un mensonge. Est-ce clair ? Elle m'a répondu que non, je dois vous rencontrer en personne sinon comment puis-je vérifier votre identité ? Finalement, nous nous sommes rencontrés dans l'entrée d'un hôtel à Cologne [Allemagne] et là j'ai vu... Karim Haghi, Shams Haeri, Habib Khorrami et Nowroozali Rezwani et une douzaine d'entre eux [prétendus transfuges de l'OMPI] attendant de voir Mme Hicks. J'ai expliqué brièvement ce que le Renseignement des Mollahs tentait de faire. J'ai demandé à Mme Hicks de parler à Mme Mahin Nazari (l'ex-épouse de Shams Haeri), mais elle a dit ne pas en avoir le temps. J'ai expliqué à Mme Hicks que ce sont les pressions imposées sur les familles de l'OMPI... J'ai demandé pourquoi cette absence de réaction ? Ils exploitent votre organisation. Ensuite, je l'ai suppliée de visiter le Camp Ashraf. J'ai demandé pourquoi elle fréquentait ces personnes. Ce sont tous des mercenaires du régime... ”<sup>59</sup>*

Le Dr Minachie se rappelait comment il avait demandé à son père de le rencontrer,

*“Quand j'étais en Europe, j'ai demandé à mon père de me rendre visite. Je lui ai dit que c'était sûr et il m'a répondu que ce n'était pas une bonne idée car ils [le régime] le découvriraient et le rapporterait [en Iran] , lui causant des ennuis.”<sup>60</sup>*

Il est utile de noter qu'en 1997, Mme Elahe Hicks de HRW n'était pas prête, à juste titre, à accepter le témoignage du Dr Minachie au téléphone, car elle ne pouvait vérifier son identité. Cependant, dans son rapport récent sur l'OMPI, HRW a enregistré tous les témoignages par téléphone, les acceptant comme étant authentiques.

L'AUIL a appris que la politique d'intimidation et de pression sur les membres de la famille de membres du personnel de l'OMPI du Camp Ashraf est toujours utilisée par le régime iranien. Aussi récemment qu'en mars 2005, Amnesty International a écrit à Mohammad Mohaddessin, président de la Commission des Affaires étrangères du CNRI, exprimant son inquiétude pour la santé et le bien-être d'un membre de l'OMPI, tout en déclarant que d'autres membres de la famille du personnel de l'OMPI n'avaient pas été autorisés à les rencontrer.<sup>61</sup> Les individus cités dans cette lettre ont chacun écrit à Amnesty International pour rassurer l'organisation quant à leur sécurité, ainsi que pour exposer l'implication du régime iranien dans le contact de leurs familles avec Amnesty International. Ils ont souligné que

ceci incluait des agents MOIS accompagnant des membres de leur famille lors de visites au Camp Ashraf.

### *Meurtre de dirigeants chrétiens*

En 1993, trois dirigeants chrétiens iraniens ont été assassinés brutalement en Iran, l'un de leurs corps démembrés étant conservé dans un congélateur. Il s'agissait de l'Evêque Haik Hovsepian-Mehr, du Révérend Tataous Michaelian et du Pasteur Mehdi Dibaj.

Lord Alton of Liverpool a suivi ce dossier dès le début. Il écrit à ce sujet,

*“L'une des allégations que j'ai suivie personnellement avec beaucoup d'intérêt concernait le meurtre sordide de trois leaders de l'Eglise Anglicane en Iran en 1994. On nous a dit que trois femmes ont admis publiquement avoir reçu l'ordre des Moudjahidine d'assassiner les religieux. Ultérieurement, ces femmes ont été condamnées par un tribunal religieux et les autorités iraniennes ont même invité des diplomates occidentaux à assister au procès en tant qu'observateurs. Cependant, quelques années plus tard, d'anciens responsables du Renseignement du régime iranien ont révélé que les trois religieux avaient été assassinés par des agents du Ministère du Renseignement et de la Sécurité et que toutes les allégations à l'encontre de l'implication de l'OMPI dans les meurtres ont été montées de toute pièce pour discréditer le mouvement.”*<sup>62</sup>

Dans son livre, Lord Avebury détaille aussi comment MOIS a élaboré un plan pour blâmer l'OMPI pour ce crime en faisant parader trois femmes iraniennes, Farahnaz Enami, Batool Vaferi et Maryam Shahbazpour, dans des conférences de presse et à la télévision pour la fausse confession qu'elles étaient des membres de l'OMPI envoyées pour commettre ce crime par les dirigeants de l'organisation. L'homme en charge de cette campagne de désinformation n'était nul autre que Saeed Emami.<sup>63</sup>

Dans le cadre de cette campagne de désinformation sur le meurtre de dirigeants chrétiens, un journal iranien rapportait,

*“Une réunion anti-Iran à la Chambre des Communes britannique a été exposée après que le Secrétaire du Groupe Parlementaire pour les Droits de l'Homme a révélé la conspiration des Moudjahidine menant au meurtre de trois religieux chrétiens. Emma Nicholson, MP, du Parti Conservateur, a*

*mentionné sa réunion avec les meurtriers des religieux en Iran et a dit que suite à cette réunion, il lui devint clair que les Moudjahidine étaient responsables de ces meurtres... Mme Nicholson a expliqué à des parlementaires qu'elle a 'rencontré deux femmes qui avaient été arrêtées et avaient confessé.' Elle a déclaré que lors de sa rencontre avec les deux femmes personne d'autre n'était présent et qu'elles avaient commis ce crime sur les ordres du groupe de Radjavi.*<sup>64</sup>

Expliquant comment Abdollah Nouri, ancien ministre de l'Intérieur du régime, avait admis lors de son procès en novembre 1999 que MOIS avait assassiné les dirigeants chrétiens, Lord Avebury expliquait,

*"L'effort concerté pour attribuer les atrocités aux Moudjahidine visait à diaboliser la Résistance tout en débarrassant l'Etat des dirigeants chrétiens encombrants qui refusaient de se soumettre à la dictature. L'attentat terroriste contre un sanctuaire par les mêmes femmes sans pitié accusées des meurtres des religieux devait discréditer les Moudjahidine, tant au niveau national qu'international.*

*Malgré cette ruse sophistiquée, personne n'a été convaincue par la version officielle des événements. L'histoire des trois femmes accusées d'avoir tué l'Evêque Michaelian a été inventée par des amateurs ; et a été aisément exposée en tant que fraude.*<sup>65</sup>

Le Rapporteur Spécial de l'ONU sur la tolérance religieuse a déclaré,

*"Le gouvernement iranien avait apparemment décidé d'exécuter ces dirigeants Protestants pour non seulement salir la réputation de l'Organisation des Moudjahidine à l'étranger, en la déclarant responsable de ces crimes, mais aussi, au niveau national, partiellement pour décapiter la communauté protestante et la forcer à interrompre la conversion des musulmans ..."*<sup>66</sup>

En 2000, le Catholic Herald, tout en critiquant vivement la politique du gouvernement britannique d'engagement constructif vis-à-vis de l'Iran, écrivait au sujet du meurtre des dirigeants chrétiens,

*"A cette époque leur décès [Evêque Haik Housepian-Mehr, Révérend Taratous Michaelian et Pasteur Mehdi Dibaj] furent attribués aux Moudjahidine du Peuple, qui avaient déclaré une lutte armée contre la*

*théocratie depuis le début des années 80. Cependant, le récent ferment dans la presse iranienne a encouragé l'ancien commandant des Gardiens de la révolution, Akbar Ganji<sup>67</sup> à confirmer les suspicions d'Amnesty International et du Jubilee Campaign ; en décembre dernier il a admis que le Ministère du Renseignement non seulement avait tué les religieux pour salir ses ennemis, mais avait aussi commis des attentats à la bombe contre les pèlerins dans des sanctuaires musulmans (tel qu'à Imam Reza) pour atteindre les mêmes objectifs.*"<sup>68</sup>

### *Attentat à la bombe au sanctuaire de l'Imam Reza à Mashad, en Iran*

Le premier attentat à Mashad a eu lieu le 20 juin 1994, faisant 26 morts dans le sanctuaire de l'Imam Reza. Selon un rapport paru le 1<sup>er</sup> août 1994,

*"Plusieurs personnes, dont trois femmes qui, selon Téhéran, étaient des membres de Mujahideen Khalq, ont été arrêtées en relation avec l'attentat de Mashad et d'autres actes de violence dont le meurtre de deux religieux chrétiens."*<sup>69</sup>

Concernant la culpabilité de l'OMPI, Lord Avebury a déclaré,

*"Malgré les 'défauts' apparents de l'enquête sur le premier attentat de Mashad, et l'exécution du dernier témoin clé, les diverses factions, gouvernementales et non gouvernementales, ont été remarquablement unifiées dans la désignation des Moudjahidine comme étant responsables. Le Guide suprême Khamenei a affirmé dans une déclaration publique : 'Les Moudjahidine n'ont aucun respect pour les lieux sacrés de l'Islam et sont irrespectueux.'*

*Ali Akbar Velayati, le ministre des Affaires étrangères, a convoqué les ambassadeurs étrangers à Téhéran pour exiger des restrictions sur les activités des Moudjahidine et de la Résistance iranienne dans le monde. Il leur a dit 'Les enquêtes, les renseignements et d'autres sources concernant cette atrocité confirment la culpabilité de l'organisation terroriste des Moudjahidine...' "*<sup>70</sup>

Le 17 septembre 1999, une bombe explosait dans une poubelle devant le sanctuaire de l'Imam Reza, tuant deux personnes et en blessant 10. Concernant les coupables de cette atrocité, Lord Avebury a déclaré,

*"Pendant les obsèques organisées par le gouvernement pour les victimes, des*

*slogans ‘mort aux Moudjahidine’ étaient scandés, une allusion aux boucs émissaires habituels.*<sup>71</sup>

Concluant sur la conspiration par MOÏS d’assassiner des dirigeants chrétiens et de commettre un attentat dans un sanctuaire religieux à Mashad, Lord Avebury a déclaré,

*« Dans la campagne de propagande pour criminaliser les Moudjahidine pour les attaques terroristes sacrilèges contre des lieux saints et les meurtres de prêtres chrétiens, de nombreux responsables de haut rang devaient connaître la vérité, certains étant impliqués directement dans une sombre conspiration pour organiser ces crimes atroces et donc les exploiter pour obtenir un soutien international en jouant les victimes. L’horreur ressentie tant par les musulmans que les chrétiens face à ces attaques blasphématoires de religieux et de lieux saints a naturellement sapé le soutien à la principale opposition [OMPI], tant au niveau national qu’à l’étranger. Les impitoyables Mollahs ont sans doute considéré que le but derrière la destruction de monuments sacrés et le sacrifice de quelques prêtres respectés justifiait le prix raisonnable à payer. Ils ne s’attendaient pas à ce que cinq ans plus tard l’un des véritables coupables de ces crimes [Saeed Emami] serait assassiné pour assurer son silence, et que trop d’individus étaient dans le secret pour cacher la vérité.*<sup>72</sup>

### ***Grève de la faim au camp de réfugiés Al-Tash, en Irak***

Fin 1993, un groupe d’individus a approché le groupe Libéral démocrate et réformiste du Parlement européen prétendant que 17 Iraniens, qui étaient selon eux des transfuges de l’OMPI, avaient été maltraités par l’OMPI et détenus dans une prison de l’OMPI à Ramadi, en Irak. Ils ont ajouté que les 17 individus étaient en grève de la faim pour protester contre la maltraitance de l’OMPI à leur égard. Suite de quoi, le groupe libéral proposa une ‘Motion de résolution’ avec une formulation en langage ferme au Parlement européen condamnant l’OMPI. La motion était formulée ainsi :

*“Le Parlement européen,*

- A. Etant informé de la condition critique des anciens défenseurs des Moudjahidine d’Iran, qui ne soutiennent plus cette organisation et sont aujourd’hui détenus dans des conditions difficiles dans un camp situé à Ramadiya en Irak ;*

- B. *Sachant que ce camp existe uniquement grâce au soutien que Saddam Hussein continue à fournir aux Moudjahidine ;*
- C. *Notant que 17 prisonniers détenus à Ramadiya poursuivent une grève de la faim entamée le 15 septembre pour protester contre le refus de l'UNHCR d'organiser leur transfert vers un pays où ils pourront être protégés du danger pour leur vie et des brutalités commises contre eux par les Moudjahidine.*
1. *Fait appel à l'UNHCR pour aider ces individus qui sont à la fois prisonniers et réfugiés ...*<sup>73</sup>

Dans une lettre au Parlement européen concernant la condition critique de ces 17 individus, l'UNHCR a écrit,

*“Comme vous le savez, les 17 réfugiés iraniens concernés constituent un groupe de prisonniers de guerre ayant choisi de ne pas retourner en Iran après leur libération par les autorités irakiennes. Le gouvernement irakien leur a octroyé l'asile, leur permettant de rester dans le camp Al Tash, avec quelques 20 000 réfugiés iraniens d'origine kurde, et leur offre à tous protection et assistance, sous forme d'alimentation, d'argent, de médicaments et autres.”*<sup>74</sup>

Stephen Hughes, MPE, et président du Commission des affaires sociales et de l'emploi du Parlement européen à l'époque, a mené une enquête d'urgence en la matière, partageant ensuite ses conclusions avec le Professeur Copithorne. Dans une lettre au Professeur Copithorne, il déclarait,

*“Incapable de défendre son historique épouvantable en matière de droits de l'Homme, le gouvernement iranien a tenté à plusieurs reprises de discréditer l'opposition dans ses efforts pour exposer les atrocités de Téhéran au niveau national et son soutien du terrorisme et du fanatisme à l'étranger.*

*Mes collègues du Parlement européen et moi-même avons connu une expérience de première main de tels agissements du régime iranien. En 1993, un groupe se disant composé de dissidents du CNRI et des Moudjahidine a contacté le groupe libéral du Parlement européen, prétendument en défense de ceux qui étaient détenus et maltraités dans différentes prisons en Irak, notamment le camp Al-Tash. Ils nous ont délibérément désinformé concernant la nature dudit camp et l'existence d'une grève de la faim. Après quelques enquêtes menées via les bureaux de l'UNHCR à Genève*

*et à Bruxelles, nous avons reconnu qu'Al-Tash était un camp de réfugiés sous les auspices de l'ONU et du gouvernement irakien et non une prison de Moudjahidine. La grève de la faim par des réfugiés iraniens dans le camp d'Al-Tash était une protestation contre l'action tardive de l'UNHCR à délocaliser les réfugiés dans un pays tiers et non une protestation contre les Moudjahidine.*"<sup>75</sup>

Stephen Hughes a aussi fait référence à une lettre des 17 réfugiés objets de cette campagne de désinformation. Il déclarait,

*"A cette fin, nous avons reçu une lettre des grévistes de la faim ayant rejeté les accusations faites en Europe à l'encontre des Moudjahidine du peuple et dénoncé ceux agissant en leur nom. Ces développements ont aussi été confirmés dans une lettre transmise à l'agence de l'UNHCR de Bagdad. Heureusement, nous avons réussi à recueillir les informations correctes avant de prendre toute action suite à cette fausse accusation. Le groupe libéral a ensuite retiré sa proposition de résolution, qui avait été préparée sur la base des inventions du gouvernement iranien.*

*La situation iranienne est en effet plutôt compliquée. Les allégations du régime de Téhéran contre cette opposition constituent une ruse de propagande évidente. L'expérience nous apprend qu'il faut exercer une prudence extrême avant d'accepter toute allégation...*"

### *Meurtres en chaîne*

Dans son livre, 'Iran – Fatal Writ – An Account of Murders and Cover-ups' (Iran – Acte fatal – Récit de meurtres et de couvertures), Lord Avebury a étudié les meurtres brutaux de quatre intellectuels iraniens proéminents à Téhéran fin 1988, ultérieurement reconnus comme faisant partie de ce qui a été désigné comme 'meurtres en chaîne'. Ces meurtres ont révélé le fait que des douzaines de dissidents ont été assassinés de manière similaire ces dernières années. Certains des meurtres de l'époque avaient été attribués à l'OMPI.

Les meurtres en chaîne ont été révélés quand Dariush Forouhar et son épouse Parvaneh ont été poignardés mortellement le 22 novembre 1998. Leurs corps ont été mutilés, notamment M. Forouhar, qui a été décapité. Les corps de Mohammad Mokhtari et Mohammad Pouyandeh ont été trouvés respectivement les 9 et 11 décembre 1998.<sup>76</sup>

Concernant l'identification des coupables, Lord Avebury a écrit,



*“Face à la pression publique et internationale, le 14 décembre 1998, le Président Mohammad Khatami a annoncé la création d’un comité spécial pour enquêter sur les tueries, mais avant même le début de l’enquête, apparemment les dirigeants du régime connaissaient déjà les réponses. Le Président Khatami a déclaré ‘Ces meurtres constituent un projet sournois des ennemis de l’indépendance et de la liberté de l’Etat islamique.’...”*

*‘Ce réseau est situé à l’étranger’, ajoute le porte-parole judiciaire Fotovat Savadkouhi et l’un des premiers à accuser les Moudjahidine du Peuple d’Iran d’implication dans la conspiration, une tactique utilisée de manière routinière par le régime pour écarter la critique... Quelques jours plus tard, le directeur de l’Organisation de propagande islamique a déclaré ceci comme étant un fait établi : ‘Ces meurtres ont été exécutés par des Sionistes avec la coopération du groupe des Moudjahidine.’”<sup>77</sup>*

Cependant, le régime iranien a rapidement été forcé d’admettre que les meurtres étaient en fait l’œuvre de MOIS. Une déclaration du service des relations publiques de MOIS en janvier 1999 indiquait,

*“C’est avec le plus profond regret que nous devons dire que certains de nos collègues irresponsables et égoïstes du ministère, indubitablement en contact avec des services de renseignement étrangers, ont commis ces crimes.”<sup>78</sup>*

Le régime iranien a donc arrêté un certain nombre d’agents de MOIS, notamment son numéro deux, Saeed Emami. En juin 1999, peu de temps après son arrestation, le régime iranien a déclaré que Saeed Emami s’était suicidé en détention. Lord Avebury, trouvant que le suicide d’Emami plutôt arrangeait le régime iranien, explique,

*“L’explication officielle du suicide, comme il est apparu ultérieurement dans la déclaration du JOAF, était que suite à son arrestation le 25 janvier 1999, et à son identification en tant que cerveau du complot... Saeed Emami avait réalisé que les responsables avaient découvert sa véritable nature. Désespérant de tout moyen d’échapper à la justice, il a tenté de se suicider à plusieurs reprises.”<sup>79</sup>*

### ***Dissimulation d’armes de destruction massive en Irak***

L’OMPI a aussi été accusée de cacher, dans ses bases côté irakien de la frontière

Iran-Irak, des armes de destruction massive irakiennes, notamment des armes chimiques, biologiques et nucléaires. Ceci est une allégation qui a été répétée à de nombreux endroits et par de nombreux individus, comme le soulignent les exemples ci-après.

Le 17 Novembre 2001, dans un encart de trois pages dans le journal canadien 'The Ottawa Citizen', des allégations très graves ont été reliées à l'OMPI selon le témoignage de Nowrouz-Ali Rezvani, que le journaliste, Aaron Sands, désigne comme étant un "ancien leader" de l'OMPI.<sup>80</sup>

L'article commence ainsi,

*"Dans des cavernes profondes sous le désert irakien, un groupe terroriste iranien bénéficiant d'un soutien important d'Amérique du Nord abrite secrètement l'arsenal de Saddam Hussein d'armes nucléaires, chimiques et biologiques, selon l'un des anciens leaders du mouvement. Dans une interview exclusive avec The Citizen, Nooruz Ali Rezvani, un ressortissant iranien vivant aujourd'hui en Allemagne, a décrit ce qu'il a vu pendant ses années en tant que membre de haut niveau des Mojahedin Khalq [OMPI]..."*

Il poursuit, en affirmant,

*"M. Rezvani a dit que les Moudjahidine et d'autres groupes terroristes font partie d'un effort massif, mené par Saddam Hussein, pour amasser suffisamment d'armes de destruction massive pour annihiler l'Amérique du Nord et l'Europe..."*

*Selon M. Rezvani, Saddam transportait ses armes par camion jusqu'à au moins cinq bases de Moudjahidine en Irak, dès les mois précédant la guerre du Golfe persique de 1991. Sous la supervision de l'armée irakienne et des Moudjahidine, des missiles, des bombes, des poudres chimiques, des poisons et des matières associées ont été stockés dans des cavernes souterraines sous les camps des Moudjahidine dans le désert, dit-il."*

La première page de l'article montrait divers plans qui représenteraient des bases de l'OMPI. Les plans montrent des zones de l'emplacement supposé d'armes de destruction massive dans chaque base.

L'article continue, expliquant aux lecteurs comment M. Rezvani considère l'OMPI comme une menace imminente pour la paix mondiale. Il déclare,

*“Dans une interview à son domicile à Francfort, Allemagne, M. Rezvani a déclaré avoir conservé ses connaissances secrètes pendant des années, craignant pour sa sécurité, et celle de sa famille. Il a déclaré avoir fini par déménager pour rendre les informations publiques dans l'intérêt de la paix mondiale, qui lui semblait en danger imminent à cause du mouvement soutenu par l'Irak.”*

Dans l'article, M. Rezvani a aussi accusé l'OMPI de l'avoir torturé et d'avoir participé au meurtre des kurdes irakiens. L'article déclarait à cet égard,

*“Il a dit être déçu par le groupe terroriste après avoir assisté aux campagnes militaires sanglantes de Saddam Hussein au début des années 90. Il a déclaré qu'après la guerre du Golfe, il avait été emprisonné par M. Radjavi et torturé parce qu'il avait protesté contre la tuerie des kurdes ethniques dans le nord de l'Irak et de rebelles musulmans dans le sud. Il a fini par s'évader et a fui en Allemagne en 1992.*

*‘L'armée des Moudjahidine a rejoint l'armée de Saddam Hussein dans la répression brutale du soulèvement kurde et a mené des attaques impitoyables contre les citoyens ordinaires de la région du Kurdistan irakien’ déclara M. Rezvani. ‘Toutes les victimes de cette région étaient des civils ordinaires, apolitiques et désarmés, dont une majorité d'enfants et de personnes âgées.’”*

Il était surprenant de voir une référence à HRW dans cet article aussi incongru que fantaisiste. Ce qui était encore plus surprenant était la corroboration apparente, par HRW, des produits de l'imagination plutôt fertile de M. Rezvani. Concernant HRW, l'article écrivait,

*“Mais Elabe Hicks croit les histoires effrayantes de M. Rezvani. Mme Hicks, chercheuse chevronnée pour la Division Moyen-Orient et Afrique du Nord de Human Rights Watch, un organisme de surveillance international respecté basé à New York City, a rencontré M. Rezvani et 11 autres combattants Moudjahidine déçus dans un hôtel à Cologne, en Allemagne en 1997.*

*Mme Hicks, née en Iran, a déclaré que M. Rezvani a contacté son agence peu après sa fuite d'Irak pour rapporter des violations des droits de l'Homme et la dissimulation d'armes de destruction massive dans les camps des Moudjahidine en Irak. Lors de leur rencontre, M. Rezvani lui a donné des boîtes de documents que lui et d'autres avaient réussi à faire sortir d'Irak.”*

Le journaliste semblait n'avoir pas noté le fait que M. Rezvani avait déclaré plus

tôt dans le même article qu'il avait conservé ses connaissances secrètes pendant des années, car il craignait pour sa sécurité et celle de sa famille. Cependant, Mme Hicks a déclaré que peu après sa fuite d'Irak, M. Rezvani lui transmettait ses 'connaissances'. L'AUIL s'interroge aussi sur les compétences de Mme Hicks en matière d'ADM pour juger que l'OMPI stockait de telles armes dans ses bases en Irak.

L'article poursuit,

*“C’était un photographe de haut niveau, en quelque sorte en charge de leur presse,” explique Mme Hicks. “Il nous a montré de nombreux documents, principalement sur les agressions et la torture de ceux qui souhaitaient quitter les camps. Ses déclarations semblaient authentiques et légitimes.”*

Dans sa déposition signée en 2000, Djamchid Tafrishi a désigné nommément M. Nowrouz-Ali Rezvani comme l'un des agents du régime travaillant avec Saeed Emami et Nasser Khajeh-Nouri.

Ensuite, dans sa lettre à Ruud Lubbers en 2002, Mahmoud Masoudi disait d'Ali Rezvani,

*“L’un des principaux dirigeants de la réunion avec le représentant d’Amnesty International était un homme nommé Ali Rezvani, qui était en contact permanent avec Khajeh-Nouri. Après 1995, Rezvani, suivant les instructions du Ministère du Renseignement et les scénarios lui étant communiqués par le Ministère, a donné des récits horribles inventés de violations des droits de l’Homme par les Moudjahidine à Amnesty, à Human Rights Watch et à d’autres organisations de défense des droits de l’Homme.”*

Le MOIS a aussi réussi à encourager la Baronne Nicholson of Winterbourne à faire des allégations aussi folles et infondées dans la Chambre des Lords britannique. Elle a déclaré,

*“L’information est que le MKO [OMPI] a participé activement, en août 1988 [corriger le texte anglais], à l’attaque aux armes chimiques sur les kurdes irakiens dans le nord, à Halabja. Quelles ont été les actions de ses forces ? Ceux impliqués déclarent que les troupes du MKO auraient gardé la frontière irakienne, empêchant toute fuite des malheureux Kurdes ...*

*En 1991, des forces du MKO ont brutalement écrasé le soulèvement des Kurdes. Ils ont déclaré : “Nous en avons tué des milliers.”...*

*En Irak, j'ai la preuve que MKO a activement caché des armes de destruction massive à la vue des premiers inspecteurs...J'ai des preuves claires des méthodes utilisées par MKO pour déplacer des armes de destruction massive. Leurs commandants les ont poussés, cachés et se sont ensuite vantés d'avoir trompé les inspecteurs.*

*En 1999 et en 2000, des preuves claires montrent des caisses chargées, considérées par les observateurs comme contenant des armes de destruction massive biologiques ou chimiques. Des centaines de caisses chargées ont été transportées et enterrées profondément à l'abri de marais. Aujourd'hui, j'ai de nombreuses preuves de l'emplacement de milliers de documents manquants, de commandes de nouvelles armes et de preuves de double utilisation de la technologies.*<sup>81</sup>

Des responsables de la Commission spéciale des Nations Unies (UNSCOM), l'organisme créé par le Conseil de Sécurité de l'ONU pour superviser le désarmement de l'Irak, ont visité de nombreux camps de l'OMPI en Irak ces dernières années. Richard Butler, directeur de l'UNSCOM à l'époque, a déclaré dans son rapport au Conseil de Sécurité de l'ONU le 15 décembre 1998 qu'une base occupée par l'OMPI n'était pas "sous l'autorité de l'Irak".<sup>82</sup> Un rapport de décembre 1998 au président du Conseil de Sécurité de l'ONU a confirmé que l'OMPI avait informé l'UNSCOM que ses équipes d'inspection ont un droit de visite sur tout site de l'OMPI d'Irak. De plus, dans une déclaration du 24 mars 2000, l'OMPI a déclaré que "les centres et les bases des Moudjahidine en Irak ont été visités par l'UNSCOM depuis le début de ses opérations en 1992, et qu'une note sur des 'procédures exécutives' avait été signée entre les Moudjahidine et les représentants de l'UNSCOM le 10 novembre 1993".

Le 5 décembre 1998, le gouvernement irakien a informé l'UNSCOM que les camps des Moudjahidine "appartiennent à un acteur étranger sur lequel l'Irak n'a aucun contrôle."<sup>83</sup>

Reuters a rapporté diverses visites de bases de l'OMPI par l'UNMOVIC dans un bulletin en date du 16 janvier 2003, qui disait,

*"Des experts en armement de l'ONU ont lancé une inspection aérienne et au sol d'une base militaire de rebelles iraniens en exil jeudi dernier, un jour après avoir contrarié les irakiens en sautant sur un complexe présidentiel à Bagdad. La veille du 12ème anniversaire de la guerre du Golfe de 1991,*

*des officiels irakiens ont déclaré qu'une équipe d'experts de la Commission de suivi, de vérification et d'inspection de l'ONU (UNMOVIC) s'est rendue à la base des Moudjahidine de Khalq à Karkh, située à quelques 20 KM de Bagdad. Une autre équipe a survolé le site en hélicoptère pendant l'inspection du site au sol. C'était la seconde position des Moudjahidine à être inspectée par les experts cette semaine... Un porte-parole des Moudjahidine a salué la première visite, disant que le groupe était prêt pour dissiper une fois pour toutes les accusations iraniennes prétendant qu'ils cachaient des armes interdites."*

La récente guerre en Irak et près de deux années d'enquête par les forces de la Coalition ont prouvé la fausseté des allégations à l'encontre de l'OMPI. En fait, suite à la guerre, l'attention était centrée sur le régime iranien comme étant la source des fausses informations sur les supposées armes de destruction massives irakiennes.<sup>84</sup>



## **PARTIE II**

### **VISITE AU CAMP ASHRAF**





## VISITE AU CAMP ASHRAF

Après une étude approfondie du rapport de HRW et plus de trois mois d'enquête minutieuse sur l'OMPI, consultant la littérature critique vis-à-vis de l'OMPI, rédigée particulièrement par des personnes prétendant être d'anciens membres de l'organisation, la délégation s'est rendue au Camp Ashraf en juillet 2005 pour examiner des cas spécifiques, pensant surtout aux questions et aux ambiguïtés liées à la vie au Camp Ashraf.

Selon le rapport de HRW,

*“... d'anciens membres du MKO dépeignent une image sinistre de la manière dont l'organisation traitait ses membres, particulièrement ceux qui tenaient des opinions dissidentes ou qui exprimaient leur intention de quitter l'organisation. Les anciens membres du MKO ont fait état de violations, de la détention et de la persécution de membres ordinaires souhaitant quitter l'organisation à de longs isolements cellulaires, des passages à tabac et la torture de membres dissidents”<sup>85</sup>*

*“Démoralisés”, “isolés du monde extérieur”, “aucun accès à des moyens d'informations indépendants”, “restant à Ashraf contre leur gré”, et “attendant une opportunité de quitter Ashraf et l'Irak”* sont les impressions qui ressortent en parcourant le rapport de HRW et en feuilletant la littérature critique sur l'OMPI.

Pour optimiser la mission d'enquête, il fut décidé de se concentrer sur trois points. Le premier consistait à enquêter sur les cas spécifiques soulevés dans le rapport de HRW ou d'autres croisés par l'AUIL lors de son enquête. Ensuite, il s'agissait de visiter les sites désignés par HRW comme étant des prisons où des violations des droits de l'Homme étaient commises. Pour finir, il s'agissait de parler de manière aléatoire et informelle avec des résidents du Camp Ashraf pour approfondir la compréhension de l'atmosphère et des individus pris dans cette controverse.

### *Décès en cours d'interrogatoire*

L'une des allégations les plus perturbantes indiquées dans le rapport est que,

*“Les témoins ont rapporté deux cas de décès en cours d'interrogatoire. Trois membres dissidents – Abbas Sadeghinejad, Ali Ghashghavi et Alireza Mir Asgari – ont été témoins du décès d'un confrère dissident, Parviz Ahmadi, dans leur cellule de prison au Camp Ashraf. Abbas Sadeghinejad a expliqué à Human Rights Watch qu'il avait aussi constaté le décès d'un autre prisonnier, Ghorbanali Torabi, après le retour de Torabi d'un interrogatoire dans une cellule de prison qu'il partageait avec Sadeghinejad.”<sup>86</sup>*

Le fils, l'épouse et la soeur de Ghorbanali Torabi résident au Camp Ashraf. Il était aussi éprouvant et émouvant pour la soeur et l'épouse du disparu de parler à la délégation de ce qu'ils avaient lu dans le rapport de HRW concernant Ghorbanali Torabi. Ils décrivaient le rapport comme étant une pure invention.

Zahra Seraj (l'épouse de Ghorbanali Torabi) a déclaré que Ghorbanali avait passé sept ans dans les prisons du régime iranien, alors qu'elle-même était emprisonnée pendant cinq ans. En prison, elle a expliqué que son mari avait subi les pires tortures. Zahra Seraj se rappelle comment en 1989 le couple s'était rendu aux bureaux de l'ONU à Genève pour témoigner auprès du rapporteur de la Commission des Droits de l'Homme, Reynaldo Galindopohl, sur la torture physique et psychologique qu'ils avaient subie dans les prisons du régime iranien. Emue, Zahra Seraj a expliqué que Ghorbanali Torabi portait des cicatrices visibles sur les pieds et les jambes consécutives aux tortures subies dans la prison tristement célèbre d'Evin, finalement entraînant son décès,

*“...il est très difficile pour moi de me remémorer les scènes de torture. Nous avons été arrêtés en 1982. Dès le 1er jour, mon enfant nouveau-né m'accompagnait en prison. Il avait 28 jours. La torture a commencé dès le début. J'avais les yeux bandés et je ne voyais pas mon bébé quand je l'allaitais. L'un des gardiens m'a frappée à la tête et mon fils m'a échappé des mains. Je me suis évanouie et je suis restée inconsciente... Après deux ou trois heures, ils m'ont emmenée dans une chambre de torture. Mon interrogateur m'a demandé de retirer mon bandeau et j'ai vu qu'il [Ghorbanali Torabi] était pendu par les mains. Bien que mon fils était dans mes bras et mon mari fouetté avec un câble, on lui demandait de parler et je pleurais et je suppliais 'ne le frappez pas'... vous ne pouvez imaginer ce que c'est que de voir quelqu'un que vous aimez se faire torturer. Vous êtes prêt à la prendre*

*[la douleur] à votre compte. Revivre ces souvenirs est très difficile pour moi.*<sup>87</sup>

Zahra Seraj a expliqué que son mari *“passait entre deux interrogateurs comme un ballon de football”*. Elle explique que suite aux tortures sévères qu’il avait subies en prison, *“il n’avait pas d’abdomen, pas de ventre”* et que *“quand il est venu ici [Ashraf], il souffrait considérablement et a consulté de nombreux médecins. Il est décédé en 1995 d’un infarctus... Si j’avais le temps, j’aimerais écrire un livre sur les souffrances qui lui ont été infligées par le régime iranien à lui et bien entendu à mon jeune fils et à moi-même.”*<sup>88</sup>

Elle poursuivit,

*“Ghorbanali est décédé suite à la torture qu’il avait déjà subie en prison en Iran, c’est ce qui l’a tué... en tant qu’épouse d’un individu et membre de l’OMPI, je dois me demander pourquoi ils [HRW] ne m’ont pas questionné à son sujet ? Moi-même, ma belle-soeur et son fils auraient dû être interrogés les premiers.”*<sup>89</sup>

Elle était très perturbée par le fait qu’après des années de résistance dans les chambres de torture iraniennes pour avoir soutenu l’OMPI et ses objectifs, son mari était aujourd’hui victime à titre posthume d’une campagne de dénigrement, organisée par les mêmes qui ne sont pas parvenus à briser sa volonté par la torture.

La sœur de Ghorbanali Torabi, Masoume Torabi, réside aussi au Camp Ashraf. Elle a passé trois ans et demi en prison en Iran et était attristée que la mémoire de son frère soit ainsi déshonorée. Elle explique avoir été informée de ces allégations quand son autre frère est venu d’Iran pour lui rendre visite. Son frère l’a informée que sa famille en Iran avait été informée par le régime que l’OMPI avait tué Ghorbanali.

*“C’était très étrange pour moi. Il semble y avoir un lien. Je lui ai dit que j’étais là [quand Ghorbanal est mort] et que c’était un mensonge.”*<sup>90</sup>

Lars Rise, député norvégien et membre de la Commission des affaires étrangères, qui avait mené sa propre enquête indépendante sur les allégations présentées dans le rapport, déclare au sujet de sa rencontre avec Masoume Torabi et Zahra Seraj,

*“Les deux étaient choquées par l’allégation. Elles ont déclaré que Qorban*

*Ali est mort d'un infarctus. Tous les documents médicaux correspondants étaient disponibles.*"<sup>91</sup>

La seconde allégation de décès en cours d'interrogatoire concerne les allégations par "...trois anciens membres du MKO interrogés par Human Rights Watch" qui auraient "été témoins du décès de Parviz Ahmadi... Les trois partageaient une cellule de prison..."<sup>92</sup>

Abbas Sadeghinejad, supposant se rappeler les derniers instants de Parviz Ahmadi, a déclaré à HRW,

*"La porte de la prison s'est ouverte et un prisonnier a été jeté dans la cellule. Il est tombé face contre terre. Au début, nous ne l'avons pas reconnu. Il avait été passé à tabac. Nous l'avons retourné ; c'était Parviz Ahmadi, emmené pour un interrogatoire quelques heures auparavant. Ahmadi était commandant d'unité. Il souffrait de fractures multiples, ses jambes étaient enflammées ; il était tombé dans le coma. Nous avons tenté de l'aider, mais dix minutes à peine après il mourrait avec sa tête sur mes genoux. Le gardien de prison ouvrit la porte et sortit le corps sans vie d'Ahmadi."*<sup>93</sup>

La délégation a parlé à M. Hossein Roboubi, un proche de Parviz Ahmadi. Hossein Roboubi a déclaré que Parviz Ahmadi venait d'une ville frontière iranienne et parlait le dialecte local. Etant donné sa capacité linguistique et sa connaissance de la région, il était très utile dans les manoeuvres de l'autre côté de la frontière, chez le voisin iranien. Il avait effectué quelques voyages en tant que messenger dans le passé. Cependant, lors de son troisième voyage, il devait faire passer huit personnes d'Iran en Irak pour les aider à rejoindre l'OMPI. Roboubi a déclaré,

*"Son voyage visait à ramener huit personnes à qui il avait déjà parlé, à les aider à venir. Il n'est pas arrivé au moment prévu. Pour information, des personnes nous guidaient autour des zones frontières, notamment des contrebandiers... nous avons déployé Parviz sur la ville de Ghasre-shirin. Ghasre-shirin était le point de destination, à environ 10/15 km de la frontière iranienne. Il n'est jamais revenu. Nous avons attendu 2 semaines et nous avons pensé que le groupe avait sans doute été agressé. Il n'est pas venu. Plus tard, nous avons appris que lorsqu'il était entré dans la ville de Sare-pole-Zohab dans la province de Kermanshah, ils [le régime iranien] ont tenté de l'arrêter et il a résisté. Il est mort pendant l'affrontement."*<sup>94</sup>

M. Roboubi a dit qu'il était important de découvrir ce qu'il était advenu de

Parviz Ahmadi et de comprendre également l'origine de la fuite d'informations sur la mission. Il a expliqué qu'il était très difficile d'obtenir des informations précises à ce sujet. Cependant, il était important de noter que le contrebandier qui avait pris en charge Ahmadi avait aussi disparu. Selon M. Roboubi, le contrebandier serait vivant et travaillerait dans un magasin. Il était évident que l'information concernant le contrebandier avait transpiré jusqu'au régime. Selon Roboubi, le contrebandier serait un espion. Il a fallu un an et demi pour vérifier cette information. Ahmadi étant parti en mission privée, M. Roboubi insiste sur le fait que seul le régime pouvait savoir exactement ce qui lui était arrivé.

Sa déposition est corroborée par des informations fournies à Amnesty International à l'époque, par Mohammad Mohaddessin, président de la Commission des affaires étrangères du CNRI. Dans une lettre adressée à l'organisation de défense des droits de l'Homme, il avait indiqué le nom de 17 membres de l'OMPI, dont Parviz Ahmadi, tués ou fait tués par des espions. Concernant les espions il a écrit,

*“vous savez que notre mouvement est indépendant dans cette partie du monde, étant le seul mouvement de libération n'ayant procédé à aucune exécution. Ceci est particulièrement important car une telle pratique, qui répond aux normes humanitaires soutenues par Amnesty International, a encouragé les Mollahs et leurs agents, leur donnant carte blanche à notre encontre, particulièrement en matière d'infiltration et de terrorisme”<sup>95</sup>*

En référence à l'un des incidents, débouchant sur le décès de huit individus, il écrivait,

*“Au cours d'une mission en Iran en novembre 1997, Yazdani (l'un des espions) a révélé ses informations sur la cachette de l'unité Moudjahiddine au Ministère du Renseignement et les a menés jusqu'au site. Les forces du Ministère du Renseignement, les forces de Sécurité d'Etat et le corps des gardiens ont lancé un raid sur le site, tuant huit Moudjahidine (2 novembre 1997)”<sup>96</sup>*

En mars 1998, le département de contre-terrorisme de l'ALNI a publié un rapport sur les efforts menés par le régime iranien pour infiltrer l'ALNI et l'OMPI en Irak. Ce rapport citait le nom de 17 membres de l'OMPI, dont Parviz Ahmadi, tués depuis 1993 suite aux activités des espions du régime iranien.<sup>97</sup>

Une incohérence semble exister entre les témoins de HRW sur la date du

décès de Parviz Ahmadi et de Ghorbanali Torabi. Dans le rapport de HRW, les témoins Abbas Sadeghinejad, Ali Ghashghavi et Alireza Mir Asgari déclarent que Parviz Ahmadi est décédé en février 1995. Sadeghinejad prétendait aussi avoir constaté le décès de Torabi auparavant. Cependant, dans un ouvrage écrit par Karim Haggi Moni, (un autre témoin cité dans le rapport de HRW), mais qui relatait le vécu de dizaines d'anciens membres de l'OMPI, il écrit :

*“Parviz Ahmadi et Ghorban Torabi, les deux membres de l'organisation des Moudjahidine, qui étaient contre les Moudjahidine. Ces deux derniers, avec d'autres Moudjahidine insatisfaits, ont été emprisonnés à la base d'Ashraf à Bagdad. Ils sont morts sous la torture de Mokhtar- Janat Sadeghie et Majid Alamiyan pendant l'hiver 1996.”*<sup>98</sup>

C'est environ deux ans après la date à laquelle Abbas Sadeghinejad, Ali Ghashghavi et Alireza Mir Asgari situent le décès d'Ahmadi et de Torabi.

### *Témoins de Human Rights Watch*

#### Mohammadd Hussein Sobhani

L'un des témoignages de HRW provient de Mohammadd Hussein Sobhani. HRW prétend qu'il aurait passé “...huit ans et demi en isolement cellulaire dans le principal camp du MKO en Irak, le Camp Ashraf, de septembre 1992 à janvier 2001.”<sup>99</sup>

La délégation de l'AUIL était donc impatiente de s'entretenir avec Afsaneh Taherian (l'ex-épouse de Sobhani) pour évaluer les allégations de violation auprès de ce témoin clé de HRW. l'AUIL a aussi parlé avec des officiels de l'OMPI au Camp Ashraf, pour obtenir leur réponse à ses allégations et ils ont également questionné des membres de l'OMPI choisis au hasard. Une enquête approfondie a été menée sur l'Internet et d'autres sources indépendantes disponibles à l'AUIL, pour effectuer une évaluation plus informée et plus précise des allégations.

Afsaneh Taherian avait 21 ans quand elle épousa Mohammad Hussein Sobhani en 1983. Elle maintient que connaissant son soutien à l'OMPI, Sobhani l'a convaincue de l'épouser, elle pensait, les soudant en tant que couple autour de leurs idéaux communs.

Afsaneh Taherian avait les larmes aux yeux quand elle expliquait à la délégation

de l'AUIL comment les fondements de leur relation étaient basés sur des contrevérités et des exagérations déformées. Elle explique,

*“Même d’un point de vue familial, c’était une déception énorme. Notre relation était basée sur des mensonges. Vous pouvez imaginer quel genre de personne il est.”*<sup>100</sup>

Questionnée pour relater ses objections à ses allégations, Afsaneh Taherian déclare,

*“Il prétend qu’il était en contact [avec l’OMPI] depuis 1977 et membre depuis 1979, ce qui est un mensonge. Lors de notre mariage en 1983, il s’est présenté comme étant ingénieur aéronautique et défenseur de l’OMPI... il voulait me convaincre de l’épouser, sachant que je les soutenais et que je souhaitais rejoindre le mouvement. Ses déclarations selon lesquelles il appartenait à la résistance et était bien introduit ne sont que mensonges. Plus tard, j’ai découvert qu’il mentait concernant sa profession. Il n’était pas ingénieur aéronautique, mais mécanicien sur des hélicoptères pour le compte du Ministère du Renseignement... J’ai découvert qu’il a menti dès le début de notre relation.”*<sup>101</sup>

L’interview par la délégation d’Afsaneh Taherian a soulevé de nombreuses questions concernant le témoignage de Sobhani. Mme Taherian a dit que pendant son séjour à Ashraf, Sobhani était restée en communication permanente avec son frère Jafar, qui comme elle découvrit plus tard, travaillait pour les organismes répressifs et disciplinaires du régime, ou la police morale, son autre dénomination. *“C’est à la suite de ces communications que l’OMPI l’a soupçonné et qu’il a réalisé qu’il était suspecté...”*<sup>102</sup> Taherian a expliqué à la délégation que suite à ces communications, Sobhani a soulevé la suspicion du Comité anti-terrorisme et de contre-espionnage de l’ALNI, qui dans ses enquêtes sur la tentative d’assassinat avortée de Massoud Radjavi a trouvé une fuite d’informations via Jafar Sobhani. La *“tentative d’assassinat résultait directement de la communication avec son frère Jafar.”*<sup>103</sup> Confronté à ceci, et après avoir été invité à partir, il a refusé de s’y plier, demandant de rester mais en abandonnant ses devoirs et ses responsabilités.

La direction du contre-espionnage de l’ALNI a rapporté,

*“Mohammad Hossein Sobhani était membre de l’armée des mollahs, en février 1983 il a reçu pour mission d’infiltrer les Moudjahidine au Kurdistan*



*et ensuite de rejoindre les Moudjahidine du Kurdistan. Il a d'abord été déployé dans des bases logistiques et de février 1990 jusqu'à l'automne 1991 il était membre d'une équipe de protection de transport... Mais suite à la suspicion sur son état, il n'a jamais réussi à gagner la confiance de ses collègues ... qui ont fini par le désarmer. Dans la conspiration du régime pour assassiner le leader de la Résistance en 1992, ses liaisons suspectes et son faux passé et son service de trahison au Ministère du Renseignement ont été révélés... poursuivant leurs investigations, les Moudjahidine ont découvert davantage sur le rôle d'informateur joué par des transfuges et des espions et les liaisons suspectes entre Mohammad Hossein Sobhani et son frère, Ja'afar Sobhani dans des 'affaires éducatives' et un autre gardien de la révolution, à la prison d'Evin.*"<sup>104</sup>

Il semble qu'au moment de son expulsion de l'OMPI à cause de ses liens avec MOIS, et suite à l'insistance de Sobhani pour l'autoriser à rester, Sobhani est resté sur la base. M. Lars Rise, qui a visité le Camp Ashraf en juin 2005 lors de son enquête personnelle, écrit,

*"Le seul point qui soit véridique dans ses remarques est qu'il avait été relevé de ses responsabilités suite à la révélation de ses contacts avec le Ministère iranien du Renseignement. Ultérieurement, à sa propre demande, il a vécu dans un appartement équipé de toutes les commodités d'une vie confortable. Malgré l'insistance de l'OMPI pour lui faire quitter l'organisation, il n'était pas disposé à partir et il a insisté sur le fait que tant qu'Afsaneh Taherian ne changerait pas d'avis sur l'organisation pour partir avec lui, il ne bougerait pas."*<sup>105</sup>

La séparation de Sobhani à sa propre demande semble constituer la base de ses allégations d'isolement cellulaire. Selon Taherian, pendant cette période de séparation, Sobhani a constamment exercé une pression sur elle pour quitter l'organisation. Elle explique,

*"... il a fait pression sur l'OMPI pour m'emmener aussi. Je l'ai rencontré à plusieurs reprises, bien qu'il prétende à tort être en isolement cellulaire. Etant donné qu'il voulait quitter l'organisation, l'OMPI m'a demandé de lui parler pour définir une résolution et une conclusion concernant ses intentions... il m'a dit vouloir m'emmener avec lui. Je lui ai répondu que je ne voulais pas le suivre... J'ai placé la proposition de divorce devant lui, qu'il a refusée, mais après quelques séances il l'a acceptée... Il a dit à HRW qu'il était en isolement cellulaire. Je l'ai vu de mes propres yeux. Le peu de fois que je l'ai vu, il rentrait d'une séance de jogging."*<sup>106</sup>

Cette rencontre aurait eu lieu le 10 juin 1997. *“Ma dernière rencontre avec lui a eu lieu le 22 avril 1998, suite à laquelle j’ai refusé de le revoir... Comme Sobhani l’a reconnu, il était absolument libre de quitter les Moudjahidine en Irak pour se rendre en Iran. Mais il voulait que l’OMPI l’envoie illégalement en Europe et m’emmener avec lui ”*<sup>107</sup>

Déroutée par son insistance à emmener son ex-épouse, la délégation a demandé à Taherian pourquoi selon elle Sobhani insistait tant sur leur départ commun et pourquoi en Europe et non en Iran. Elle a répondu,

*“Il est resté pour pouvoir m’emmener en Europe pour blanchir sa relation avec le régime iranien et poursuivre sa mission pour le compte du Ministère du Renseignement dans un autre aspect.”*<sup>108</sup>

Sobhani a dit à HRW avoir passé huit ans et demi en isolement cellulaire au Camp Ashraf. Cependant, des officiels de l’OMPI ont expliqué à l’AUIL que le fait qu’il ait vécu au Camp Parsian, très près de Bagdad, pendant une longue période, montrait clairement que son séjour en “isolement cellulaire à Ashraf” était faux. Ils ont aussi expliqué que Mohammad Hossein Sobhani avait lui-même reconnu avoir vécu au Camp Parsian, confirmant que cette déclaration à HRW était fausse.<sup>109</sup> D’autres membres de l’OMPI ont aussi confirmé l’avoir vu au camp Parsian alors qu’il était supposé se trouver en isolement cellulaire. Dans sa lettre publiée dans l’hebdomadaire Mojahed, il reconnaissait aussi s’être rendu régulièrement à Bagdad, ce qui a été confirmé par Afsaneh Taherian.

Interrogée concernant son rang dans l’organisation, Taherian expliqua que Sobhani avait différents rôles *“il était garde à la porte d’Ashraf et avant qu’il n’exprime son désir de partir, il gérait la sécurité de et vers Bagdad.”*<sup>110</sup> C’est un contraste saisissant par rapport à sa déclaration qu’il était *“un membre du Comité central.”*<sup>111</sup>

Ayant lu la déposition de Sobhani, *“Je marquais les murs de ma prison chaque fois qu’on me passait à tabac”* et que *“il y a eu de nombreuses occasions de violences moindres... à onze reprises j’ai été battu impitoyablement à l’aide de bâtons et de ceintures en cuir”*<sup>112</sup> le commentaire de HRW poursuit, abordant son transfert à des officiels irakiens, où il a passé une année en prison avant d’être *“rapatrié en Iran en échange de prisonniers de guerre irakiens”*<sup>113</sup>

Ceci soulève plusieurs questions. Si Sobhani avait effectivement été battu sans

merci à plusieurs reprises à l'aide de bâtons et de ceintures en cuir et s'il avait aussi passé plus de huit ans en isolement cellulaire, ceci aurait pu être aisément prouvé par un examen médical. Par conséquent, ceci soulève une question grave : pourquoi HRW n'a pas ordonné un tel examen médical, plutôt que de se contenter de témoignages téléphoniques ?

De plus, si Sobhani occupait effectivement un rang élevé au sein de l'OMPI (comme il le prétend), un individu tellement important qu'il a dû endurer huit ans et demi en isolement cellulaire, il n'est pas réaliste d'imaginer qu'il puisse être simplement transféré à des officiels irakiens. De plus, s'il est accepté qu'il était un membre de rang élevé du comité livré aux irakiens pour transfert en Iran, ceci soulève une autre question : comment a-t-il pu quitter l'Iran pour l'Europe si facilement, en trois jours ?

Comme M. Lars Rise le mentionne,

*“... nous savons tous qu'un tel départ rapide est uniquement possible quand le gouvernement iranien, lui-même, est impliqué”<sup>14</sup>*

Au cours des recherches entreprises sur le passé de Mohammadd Hussein Sobhani, la délégation de l'AUIL a trouvé un document révélé par l'OMPI indiquant qu'il était un agent du renseignement iranien de longue date. Dans son hebdomadaire, l'OMPI a publié,

*“un rapport VEVAK interne daté du 20 février 2002, Ramin Darami, membre du réseau Sobhani, a écrit à Haj Saeed, son nouveau responsable, ‘Après être entré en Iran via les canaux légaux [venant d'Irak], nous avons été envoyés à l'Hôtel Marmar à Téhéran et nous y avons reçu un accueil de haut niveau. Alors que nous étions à l'Hôtel Marmar, le responsable de notre équipe était le frère Mohammad Hossein Sobhani et d'autres dans notre groupe étaient Ali Qashqavi et Taleb Jalilian. Nos frères du Ministère du Renseignement [VEVAK] nous ont rendu visite quotidiennement et résolu tous nos problèmes, et pendant cette période je me suis entretenu avec Haj Mahmoud... Mon séjour à l'hôtel a duré dix jours... Pendant notre séjour à l'Hôtel Marmar, vos plans ont été revus à plusieurs reprises par le frère Mohammad Hossein Sobhani et nous avons été briefés à leur propos.”<sup>15</sup>*

Donc, comment Sobhani a-t-il réussi à quitter l'Iran dans un délai aussi court ? Dans une interview donnée sur Mahdis, “un site web en langue persane servant de vitrine au VEVAK”<sup>16</sup>, Sobhani explique qu'il s'est échappé d'un véhicule, arrivant à fuir suite à une fusillade. C'est une évasion radicalement différente de

l'histoire relatée à HRW. Sobhani semble avoir des trous de mémoire, disant sur Mahdis qu'il s'est échappé d'un véhicule pendant une fusillade et trois ans plus tard disant à HRW s'être évadé d'une prison basse sécurité.

C'est une incohérence remarquable, qui doit soulever de sérieux doutes quant à la crédibilité de Sobhani, et donc à l'ensemble de sa déposition à HRW.

### Yasser Ezati

Une autre déposition téléphonique de HRW provient de Yasser Ezati, 25 ans. Ezati explique, "*après les six premiers mois en Irak, j'ai réalisé que je n'avais aucune envie de rester*". Prétendant s'être rendu en Irak en juin 1997 pour repartir en juin 2004, il semble qu'Ezati voulait quitter l'OMPI pendant 7 ans, mais "*...on m'a répété que la possibilité était d'aller en Iran. J'étais trop apeuré pour aller en Iran.*"<sup>117</sup>

Selon les propres dires d'Ezati, il a supporté l'organisation pendant sept ans, mais décida de ne pas partir, son seul choix possible étant de partir pour l'Iran. Cependant, selon son père, Hassan Ezati, cité directement dans le rapport de HRW, après son départ du Camp Ashraf, Yasser s'est rendu directement à l'ambassade d'Iran à Bagdad. La délégation a trouvé ceci difficile à comprendre. Après tout, Yasser a lui-même admis avoir vécu au Canada & en Allemagne. Par conséquent, pourquoi un individu qui n'était pas familier de l'Iran choisirait-il de se rendre à l'ambassade d'Iran, particulièrement considérant combien il dit être craintif des conséquences de cet acte ?

Hassan Ezati explique, "*...il nous a demandé d'aller à Bagdad pour voir le consulat d'Allemagne...J'ai loué un véhicule pour lui et je lui ai donné 400 \$ et 100 000 Dinars irakiens. Il dit même avoir reçu cet argent de son père*".<sup>118</sup> La délégation a pu consulter des lettres signées par Yasser Ezati à cet égard. Hassan Ezati dit le lendemain, "*le conducteur qui ignorait qu'il [Yasser] était mon fils a dit 'le gars d'hier n'est pas allé au consulat allemand, il cherchait l'ambassade d'Iran'*"<sup>119</sup> Hassan Ezati n'a pas cru le chauffeur de taxi irakien, jusqu'à ce qu'il entende de son frère et de ses parents en Iran que Yasser s'était rendu en Iran, pour gagner ensuite l'Allemagne. Suite aux informations reçues de son frère, Hassan Ezati a découvert que Yasser s'était rendu à Bagdad, à l'ambassade iranienne, pendant deux jours avant de passer trois jours dans les bureaux de MOIS à Ilam et ensuite à l'hôtel Laleh à Téhéran.

Hassan Ezati explique que pour sauver la face de la famille, son frère a tenté de persuader Yasser de ne pas partir avec les agents MOIS. Cependant, quand

MOIS se rendit compte de l'interférence de la famille pour tenter de détourner Yasser de la voie qu'il était sur le point de suivre, la famille de Hassan Ezati a été "menacée de problèmes. Deux jours après, Yasser est parti. Comment une personne ne connaissant pas l'Iran et sans argent ni passeport, s'est-elle trouvée en Allemagne avec Sobhani ? Dès son premier jour en Allemagne, il a commencé à raconter ces choses."<sup>120</sup>

Hassan Ezati a été interrogé en relation avec la déposition de son fils. Il a décrit comment Yasser avait commencé à montrer un intérêt à voyager vers l'Irak,

*"Il était en Allemagne et a demandé à venir. Initialement j'ai dit qu'il faudrait tester pour voir si vous pouvez rester. Lutter n'est pas chose aisée. Il a dit 'Je veux venger ma mère et mes oncles'. Il avait des tendances enfantines, mais rien qui pouvait expliquer ceci".*<sup>121</sup>

Cependant, Hassan Ezati poursuivit,

*"En décembre 2003, il vint me voir et me dit 'je suis fatigué et je souhaite partir. Il m'a dit ne pas avoir de passeport, que faire ? Je lui ai dit d'aller voir les Américains [forces de la coalition au Camp Ashraf], n'ayant aucun moyen d'emmener des gens à l'étranger. Ils l'ont rencontré à quelques occasions et il a déclaré vouloir rester avec l'OMPI pour voir ce qui allait se passer. Dans ce processus, les Américain ont fait appel à lui plusieurs fois, insistant pour qu'il reste avec eux... Un avocat norvégien, M. Mathiassen, est venu voir sa résidence et lui a parlé en privé et a vu son logement. Il avait un récepteur satellite et 2 TV... Il a été étudié [par les forces de la Coalition] 7 fois... et si ces déclarations étaient étayées, il aurait dû les aborder avec la coalition. Elles sont fausses et infondées."*<sup>122</sup>

Jørgen Wille Mathiassen, un avocat norvégien, ayant visité le Camp Ashraf en mars 2004 écrivit, dans une lettre à HRW,

*"Lors de notre séjour nous n'avons vu ni prison ni traces de prison, pas plus que nous avons entendu parler de prison ni de maltraitance des membres. Cependant, nous avons vu les installations de sortie et parlé au seul résident s'y trouvant, Yasser Ezati. Le reconnaissant comme étant l'un des anciens membres de l'OMPI témoignant dans votre rapport, je considère nécessaire de souligner que j'ai aussi eu l'opportunité de lui parler en privé. Comme votre rapport le mentionne, Ezati souhaitait quitter l'organisation. Les forces américaines contrôlant le camp Ashraf ne laissaient cependant aucun des anciens membres de l'OMPI sortir du camp sans étude par diverses agences*

*gouvernementales de tous les membres de l'OMPI. Les membres souhaitant quitter le camp étaient autorisés à le faire, mais uniquement pour rester avec les forces américaines jusqu'à la fin de l'étude. Ezati nous a dit, à mon collègue et à moi-même, qu'il préférerait rester dans les installations de sortie de l'OMPI plutôt qu'avec les forces américaines contrôlant le camp... Les installations de sortie elles-mêmes étaient propres et raisonnablement bien tenues. Nous n'avons vu aucun gardien armé ni clôture.*"<sup>123</sup>

Les officiels de l'OMPI au Camp Ashraf ont fourni à l'AUIL plusieurs lettres écrites par Yasser Ezati, déclarant spécifiquement qu'il voulait rester avec l'OMPI en tant qu'invité. Il a fait le même commentaire lors de son entretien avec des agences américaines.

Dans son rapport, HRW déclarait,

*"Plusieurs témoins, détenus et torturés dans les camps du MKO, ont nommé Hassan Ezati comme étant l'un de leurs interrogateurs. Le fils de Hassan Ezati, Yasser Ezati, également interrogé pour ce rapport, a confirmé l'identité de son père en tant qu'interrogateur du MKO."*<sup>124</sup>

Quand on lui demanda de commenter cette allégation, Hassan Ezati a déclaré que si elle était vraie, *"pourquoi n'a-t-il [Yasser] pas parlé de ceci avec les Américains... Il l'ignorait avant l'Allemagne? Il s'est rendu compte de cela en arrivant en Allemagne ?"*<sup>125</sup>

Concernant son rôle dans l'OMPI, il répondit,

*"Je suis aujourd'hui dans la section en charge de nouveaux arrivants et des invités. Pendant 7/8 ans, j'étais responsable du service achats et je suis connu dans tout Bagdad. L'emprisonnement et la torture relèvent du régime. Les Américains ont étudié ces questions et n'ont rien trouvé. Ce sont d'anciennes allégations infondées...Ce n'est pas une question d'évasion, chacun étant libre de partir, les Américains sont là."*<sup>126</sup>

Hassan Ezati dit à propos du témoignage de son fils,

*"Ce sont les mots du régime [iranien]. Ils veulent discréditer l'OMPI. Il est indigne de faire parler un fils contre son père. Ma famille est sous pression permanente...C'est une insulte à mon intégrité et à ma famille. Ils perturbent 27 ans de ma vie."*<sup>127</sup>

Hassan Ezati expliqua que *“Toute personne se présentant au portail du Camp Ashraf est le bienvenu.”*

Selon HRW, Yasser Ezati s'est évadé du Camp Ashraf en juin 2004. Cette déclaration est trompeuse, car elle implique qu'il s'était échappé de l'OMPI, alors qu'il y a des preuves convaincantes que Yasser Ezati souhaitait rester avec l'OMPI au Camp Ashraf de son propre gré. En effet, après avoir déclaré souhaiter quitter l'organisation, il a demandé la permission de rester au Camp Ashraf.

Dans une interview de juillet 2005, Yasser Ezati a reconnu qu'il pouvait quitter l'organisation et aller chez les Américains, mais il en a décidé autrement.

*“Quand j'étais à Ashraf je savais que les Américains n'aidaient personne. Donc je pensais que s'évader d'Ashraf serait plus facile. Je ne suis pas allé au camp américain et j'ai feint de vouloir rester avec MKO”.*<sup>128</sup>

Concernant son interview avec Hassan Ezati, Lars Rise écrit,

*“Le père de Yasser, présenté dans votre rapport par Yasser comme étant un interrogateur, m'a beaucoup impressionné. Bien qu'il ne puisse pas masquer son amour paternel et ses émotions pour son enfant, il était très contrarié concernant le fait que le Ministère du Renseignement l'ait employé contre ses parents et sa famille. Il n'a pu cacher ses sentiments concernant la manière dont HRW se rangeait du côté du Ministère du Renseignement contre lui et sa famille. Hassan Ezati a déclaré que des officiers américains de diverses agences, dont le FBI, le Département d'Etat, etc. s'étaient rencontrés et avaient mené des conversations privées avec Yasser à plusieurs reprises et il n'avait jamais voulu quitter Ashraf et se rendre à l'installation de sortie américaine. Il n'a pas non plus mentionné un mot de ces allégations dans ces entretiens. Simultanément, un avocat norvégien dénommé Mathiassen a déjà écrit à Human Rights Watch. Dans sa lettre, il mentionne avoir mené des discussions privées avec Yasser Ezati et visité son logement au Camp Ashraf qui était dans un état satisfaisant. De telles conditions sont considérablement différentes de circonstances d'incarcération et de torture.”*<sup>129</sup>

Habib Khorrami, Tahere Eskandari & Mohammad Reza Eskandari

Habib Khorrami, Tahereh Eskandari et Mohammad Reza Eskandari sont trois des quatre témoins de HRW ayant quitté l'Irak après la guerre du Golfe, en 1991.

Au Camp Ashraf, la délégation de l'AUIL s'est entretenue avec Leila Ghanbari, qui a déclaré connaître trois des individus nommés dans le rapport de HRW. Il s'agit de l'ex-épouse de Habib Khorami. Tahereh Eskandari est sa belle-soeur et Mohammad Reza Eskandari est le mari de sa belle-soeur. Le rapport de HRW n'attire pas l'attention sur le lien familial existant entre trois de ses témoins.

Leila Ghanbari nie les allégations du rapport mentionnant une politique de refus de sortie au Camp Ashraf. Elle dit, *“ils disent qu'il y a une politique de refus de sortie, mais je suis le témoin vivant de la déformation de la déclaration. Quelle politique de refus de sortie ?”*<sup>130</sup>

Leila Ghanbari a passé deux ans dans la prison de Kermanshah et a épousé Habib Khorami en 1987, tous deux regagnant l'Irak en 1988. Elle a vécu au Camp Ashraf pendant 17 ans et a un fils.

Leila Ghanbari explique qu'elle et Habib Khorami ont décidé d'envoyer leur fils (Bahador) à l'étranger pour assurer sa sécurité pendant la crise du Koweït en 1990/1991. Bahador a été envoyé au Canada dans une famille de sympathisants de l'OMPI. Elle ajouta,

*“Le couple a accepté la garde de mon fils de manière formelle. Après avoir envoyé mon fils au Canada, mon mari a dit qu'il souhaitait partir. Quand il a demandé à partir, il m'a demandé de le suivre... il a vivement insisté pour que je parte avec lui... l'OMPI n'interférant pas dans les relations familiales, ils ont dit que le choix était le mien, mais je devrais partir pour le calmer. Je ne souhaitais pas partir, mais je l'ai fait pour cette raison. Je n'ai jamais souhaité quitter l'OMPI et mon départ était un véritable déchirement. Il m'a menacée et intimidée pour que je le suive.”*<sup>131</sup>

Leila Ghanbari a dit que le couple a quitté le Camp Ashraf à bord de voitures fournies par l'OMPI. Le couple s'est rendu au Camp Al-Tash, où Mme Ghanbari explique que des agents du MOIS étaient actifs. Par conséquent, elle décida qu'elle ne pouvait y rester. Elle a donc quitté le Camp Al-Tash pour se rendre au bâtiment de l'ONU à Bagdad. Une fois arrivée, elle a demandé à retourner auprès de l'OMPI. Lors de sa dernière soirée au Camp Al-Tash, elle a reçu la visite de sa belle-soeur et de son mari (Tahereh Eskandari & Mohammad Reza Eskandari) qui ont tenté de la persuader de rester.

De plus, des officiels de l'OMPI ont fourni à la délégation des preuves, contredisant la déclaration de Habib Khorami faites à HRW qu'ils étaient



*“détenus dans des prisons MKO internes”*<sup>132</sup>. Selon les officiels de l’OMPI, Habib Khorami a quitté l’organisation le 5 mars 1992 pour se rendre au camp Al-Tash à Ramadi, sous la supervision de l’UNHCR. Le 10 août 1992, il a écrit à l’OMPI, demandant la permission de retourner à l’installation de sortie de l’OMPI, aussi appelé *“Miehmansara”* (maison d’hôtes). Le rapport de HRW mentionne les *“maisons d’hôtes”* comme étant des lieux de *“détention”*. Par conséquent, le 17 août 1992 et le 1 septembre 1992 Habib Khorami a écrit à l’OMPI demandant une assistance pour se rendre en Europe. Ces lettres, toutes écrites plusieurs mois après le départ de Khorami de l’organisation, rejettent clairement les déclarations des témoins à HRW. Ceci contredit encore l’affirmation que ces lettres peuvent avoir été prises de force, car elles ont été écrites longtemps après son départ de l’organisation.

Pour donner une substance au type de personne qu’est Habib Khorami, Leila Ghanbari expliqua qu’en 1999 elle a été contactée par la famille qui s’occupait de Bahador au Canada. Elle l’informa que le père de Bahador avait été en contact avec eux et avait demandé à voir Bahador pendant les vacances d’été. Leila Ghanbari avait accepté, tant qu’il s’agissait de vacances. Elle explique,

*“Bahador ne le connaissait pas et il avait très peur de partir aux Pays-Bas.”*<sup>133</sup>

Cependant, sa famille d’accueil l’a persuadé de se rendre aux Pays-Bas. Leila Ghanbari a expliqué qu’après les vacances d’été, Bahador n’a pas été rendu à sa famille d’accueil au Canada. Elle a décrit un incident qui s’est produit à l’école aux Pays-Bas, dans lequel le comportement de Bahador avait attiré la suspicion d’une assistante sociale qui voulait savoir ce qui le troublait. Bahador s’est confié à l’assistante sociale, disant qu’il voulait rentrer à la maison chez sa mère, au Canada. L’assistante sociale a emmené Bahador à l’ambassade du Canada, d’où il a pu contacter sa famille d’accueil au Canada.

Selon Leila Ghanbari, la famille d’accueil de Bahador a expliqué qu’il était très triste au téléphone, déclarant qu’il ne voulait pas rester avec son père et qu’il était agressé et sous pression. Il avait peur de son père.

Mme Ghanbari explique que Habib Khorami avait entamé une campagne de désinformation contre l’OMPI et avait même emmené Bahador dans une émission de la télévision néerlandaise pour déclarer que sa mère (Leila Ghanbari) l’avait abandonné. Elle explique,

*“Il a enlevé Bahador à ses parents au Canada. Il est aussi reconnu comme criminel et kidnappeur. Il a été condamné par la justice néerlandaise pour avoir kidnappé Bahador. J’ai écrit au Professeur Copithorne pour expliquer ce qu’ils font subir à l’enfant .... Il [Bahador] a aujourd’hui 17 ans et il vit en Iran. MOIS l’empêche de venir ici [Camp Ashraf] mais je sais qu’il veut venir.... Il habite avec la famille de mon ex-mari. Ma famille me dit ceci car ils le croisent accidentellement. Sa sœur est maintenant à Ilam, Nasrin Khorami, et c’est l’un des agents répressifs du régime.... Ils ne le [Bahador] laissent même pas me contacter.”<sup>134</sup>*

Leila Ghanbari explique qu’après une plainte formelle déposée par les tuteurs de Bahador, il y a eu un procès aux Pays-Bas. L’ensemble du processus a pris neuf mois et au bout du compte, le tribunal a décidé que Bahador serait rendu à ses tuteurs au Canada. Cependant, après avoir perdu le procès, Habib Khorami est passé dans la clandestinité avec Bahador et l’a ensuite envoyé de force en Iran. Mme Ghanbari déclare,

*“C’est un tel voyou qu’il a menacé les tuteurs. Il les a menacés de mort s’ils n’abandonnaient pas leur plainte... quand les actions en justice sont devenues sérieuses et la Cour d’Appel et le gouvernement canadien a réclamé l’enfant.”<sup>135</sup>*

Leila Ghanbari a expliqué comment les tuteurs de Bahador étaient particulièrement déprimés quand il ne leur pas été rendu et quand ils ont appris plus tard son envoi en Iran. Elle expliqua qu’ils ont recherché Bahador entre deux ans et demi et onze ans.

Leila Ghanbari a vivement nié la notion de politique de refus de sortie. Elle dit,

*“C’est du refus de sortie dont ils parlent ? Je suis partie [du Camp Ashraf] et je me suis rendue avec lui [Habib Khorami] au Camp Al-Tash et il n’y avait aucun Moudjahidine dans le camp, donc comment prétendre que j’ai été forcée et empêchée de les suivre ? C’est pour cela que je dis que le rapport est mensonger ... et une insulte. Comment une organisation de défense des droits de l’Homme peut-elle écrire un récit aussi déformé ? Pourquoi ne m’ont-ils pas contactée ?”*

Dans le rapport, Mohammad Reza Eskandari et son épouse Tahereh Eskandari, ont aussi indiqué à HRW avoir été détenus dans diverses maisons d’hôtes, après avoir demandé leur départ de l’OMPI en 1991. Ils

ont déclaré,

*“L’organisation avait confisqué nos passeports et nos papiers d’identité à notre arrivée au camp. Quand nous avons exprimé notre intention de partir, nous n’avons pas récupéré nos documents. Nous avons été détenus dans des centres de détention à Iskan ainsi que d’autres lieux. Nous avons été envoyés à un camp de réfugiés à l’extérieur de la ville de Ramadi dénommé al-Tash. La vie à al-Tash était extrêmement rude, plus similaire à un processus de mort progressive. Les agents de MKO ont continué à nous harceler, même à Al-Tash. Enfin, en septembre 1992, nous avons bénéficié du statut de réfugié décerné par les Pays-Bas et nous avons pu quitter al-Tash.”<sup>136</sup>*

Des officiels de l’OMPI du Camp Ashraf ont aussi fourni à la délégation de l’AUIL des preuves réfutant des allégations soulevées par Mohammad Reza Eskandari et son épouse Tahereh Khorami. Des officiels de l’OMPI ont dit que tant Mohammad Reza Eskandari que Tahereh Eskandari ont passé la frontière Iran/Irak, sans jamais posséder des passeports. Leila Ghanbari a confirmé qu’ils n’avaient pas de passeports. Elle dit,

*“A un point ils disent que mon passeport m’a été confisqué. Cette déclaration m’a fait rire... Quel passeport ? C’étaient des évadés !”<sup>137</sup>*

Le 26 juillet 1991, Mohammad Reza Eskandari et son épouse ont écrit aux officiels de l’OMPI informant l’organisation de leur souhait de quitter l’OMPI et de se rendre au Camp Al-Tash à Ramadi. Un an plus tard, le 1 juin 1992, dans une lettre adressée à l’OMPI, ils ont demandé s’ils pouvaient rester dans l’installation de sortie de l’OMPI (Mehmansara). Ceci démontre clairement que leur déclaration à HRW selon laquelle ils auraient été détenus à Mehmansara (maison d’hôte) est infondée. Ils ont écrit cette lettre bien après avoir quitté l’organisation et donc ils ne peuvent prétendre avoir écrit la lettre sous pression ou la force. Les justificatifs de l’aide financière dont ils ont bénéficié de l’OMPI lors de leur séjour au camp Al-Tash et leurs tickets vers l’Europe discréditent encore leurs déclarations à HRW.

### Autres témoins de HRW

En plus des cinq témoins déjà considérés, alors au Camp Ashraf, l’AUIL a étudié minutieusement les allégations faites par les autres témoins de HRW, aucun d’entre eux n’étant confirmés. En effet, toutes les indications tendent à

prouver le contraire.

Parmi ces témoins, les déclarations de Karim Haqi ont été traitées dans d'autres parties du rapport, suggérant que ses allégations sont fausses et qu'il collabore avec MOIS. Un autre témoin de HRW, Farhad Djavaheri-Yar qui déclare avoir été emprisonné par l'OMPI, n'a fourni aucune preuve pour étayer son allégation. La seule information que l'AUIL peut poursuivre était le lieu de son emprisonnement supposé. L'AUIL a visité ce site, qui ne contient aucune prison. Farhad Djavaheri-Yar est aussi nommé dans un document fourni à l'AUIL par l'OMPI, comme étant un agent du régime iranien. Ceci est aussi vrai pour les déclarations par les cinq autres témoins de HRW.

### *Autres cas*

#### Ali Reza Bashiri

La délégation a parlé avec Mme Razieh Khabazan, qui a expliqué que bien que n'étant pas liée directement au rapport de HRW, pouvait toutefois fournir de bonnes informations contextuelles sur son ex-mari, Ali Reza Bashiri, qui selon ses dires collaborerait avec le régime iranien.

Razieh Khabazan a résidé au Camp Ashraf pendant 18 ans, après un séjour en Allemagne. Elle s'est rendue en Irak avec son mari et sa fille. Elle déclare,

*“Après deux ans, mon ex-mari décida de partir et m'a demandé de le suivre. C'était en 1990, mais j'ai refusé et il est donc parti seul. Nous sommes séparés depuis, ayant choisi des chemins distincts. En 1993, il a demandé le divorce et j'ai accepté sa demande. Ne pouvant me rendre en Norvège, j'ai accepté le divorce par procuration. Cette procédure a été acceptée par un tribunal norvégien et nous avons donc divorcé légalement. Il s'est remarié et a eu deux enfants de son second mariage. Après la guerre (il y a deux ans), ma sœur m'a rendu visite et m'a dit qu'Ali Reza Bashiri viendrait me voir à Ashraf. J'ai répondu 'Je n'ai aucune relation avec lui alors pourquoi cette visite ?' Elle l'ignorait. Il est venu à Ashraf... mais je ne l'ai pas vu. Ce qui est surprenant était qu'il est venu d'Iran, bien qu'il était réfugié politique en Norvège. Cela m'a convaincue que le régime était derrière cela. Un an plus tard, il est revenu avec ma fille. Après 1991, j'ai contacté Ali Reza et dit qu'à cause de la guerre [du Golfe] elle devrait partir et il a accepté de la soutenir. Je n'ai plus revu ma fille depuis. Quand elle est venue me voir l'an dernier, on m'a dit que mon frère et ma fille étaient là, mais j'ai*

*découvert que ce n'était pas mon frère mais un inconnu. Mais j'ai accueilli ma fille pendant 5 jours. Quand je lui ai parlé, il était évident qu'elle avait été conditionnée. Elle était allée en Iran une fois et on lui avait dit des choses affreuses concernant Ashraf. Elle a pleuré et était inquiète pour moi. Au début elle ne m'a pas cru, mais après cinq jours tout allait bien... Au printemps 2005 Ali Reza est revenu mais par l'intermédiaire des forces américaines, sachant que je ne souhaitais pas le voir.*"<sup>138</sup>

Sachant que son ex-épouse refuserait de le voir, Ali Reza Bashiri est passé par les forces de la coalition pour organiser une visite. A la demande de la coalition, mais à l'encontre de son souhait, Razieh Khabazan a rencontré Ali Reza Bashiri après quelques 15 ans. Les forces de la coalition ont dit qu'ils avaient reçu une demande de HRW. Razieh Khabazan dit,

*"Quand je lui ai parlé, toutes les scènes étaient artificielles. Il a déclaré qu'il n'avait aucun lien avec le régime iranien et a tenté de m'en convaincre. Il a essayé d'en faire un lien familial, mais il était évident que c'était une question de régime. Selon moi, il venait d'Iran en tant que réfugié. Les deux autres fois il était venu par la Syrie. C'est un pays qui extradé les membres de l'OMPI... J'ai montré les preuves pour Ali Reza. Je lui ai dit que je n'étais pas naïve, je suis politicienne, je sais ce que vous faites. Avant la venue d'Ali Reza [à Ashraf] j'ai entendu dans une interview sur Radio Farda qu'un iranien norvégien allait rapatrier son épouse d'Irak. Quand je lui ai dit cela, il m'a répondu qu'il ne connaissait pas Karim Haghi. Cependant, Karim Haghi l'a mentionné et connaissait tous les détails de ses intentions et de ses plans. Après lui avoir parlé, il m'a montré un visa pour 6 jours pour se rendre en Norvège. Il émanait de l'ambassade de Norvège en Syrie. Il a dit qu'il m'accompagnerait en Syrie... il a nié être lié au régime. Quand il est venu, il était accompagné d'un ex-membre de l'OMPI. Il était clair qu'ils tentaient et entendaient nous séparer. J'ai été poussée à partir, quatre fois par Ali Reza et une fois par ma famille... J'ai choisi ma voie il y a 17 ans. Je ne suis pas retenue de force et personne n'a été forcé de se séparer de son époux ou de son épouse. En 1993, comme je souhaitais continuer à lutter, j'ai accepté le divorce. Il n'y avait pas d'obligation me concernant. J'aurais pu partir avec lui à tout moment. Personne n'aurait pu m'en empêcher. Mais en tant que femme j'ai le droit de décider de ce que je fais. Ils tentent de m'ôter ce droit. Après 15 ans il considère encore que je lui appartiens. Il a dit 'Je suis très inquiet à ton sujet'. J'ai dit qu'il y avait des situations pires, mais comment se fait-il que tu te rappelles tout ceci aujourd'hui ?"*<sup>139</sup>

Razieh Khabazan a dit qu'un groupe d'individus avait soutenu le rapport de HRW et avait fait signer sa fille. Etant donné que sa fille avait trois ans quand elle est partie du Camp Ashraf, Razieh Khabazan a demandé comment sa fille pouvait vérifier les allégations contenues dans le Rapport.

Mme Khabazan a déclaré qu'elle a vu Ali Reza Bashiri la dernière fois en avril 2005. L'offre d'un logement et d'un véhicule étant insuffisante pour l'acheter, il quitta le Camp Ashraf. Un mois plus tard, Khabazan dit qu'elle,

*“Avait entendu via le site web de Nourizadeh, un agent du régime, que j'avais déclaré ‘si je t'accompagne, ils te tueront toi [Ali Reza] et mon enfant. Ils vous découperont en morceaux et écraseront notre fille. C'est un autre mensonge en mon nom... Il est très suspect qu'après 15 ans il s'inquiète pour moi. Il dit ne pas pouvoir rendre visite à sa famille, mais il ne fait pas partie de ma famille.”*<sup>140</sup>

Comme Razieh Khabazan a déclaré à Lars Rise,

*“Ceci s'étant produit le 1er avril 2005, elle pense qu'il souhaite l'acheter en tant que nouveau témoin du rapport de HRW, surtout qu'auparavant, Karim Haqqi, un autre agent du Ministère du Renseignement de longue date et l'un des témoins du rapport de HRW, avait déclaré dans une interview à la radio qu'un résident norvégien était parti en Irak pour sauver son épouse.”*<sup>141</sup>

### Javad Firouzmand

Un autre cas remarquable était celui de Javad Firouzmand, récemment très actif sur les sites web et les cercles anti-OMPI, tenant des conférences de presse et des interviews radio. Il prétend avoir été emprisonné, torturé et même condamné à l'exécution devant 4000 membres de l'OMPI. Il déclare “avoir été forcé de se séparer de son épouse Mozghan Homayounfar, qui réside aujourd'hui dans un camp MKO dans la banlieue de Paris”.<sup>142</sup> La délégation s'est entretenue avec l'ex-épouse de Javad Firouzmand, Mojgan Homayounfar au Camp Ashraf, Irak.

Mme Homayounfar était une jeune femme de 20 ans, soutenant activement l'OMPI, quand elle a été agressée à Téhéran, alors qu'elle attendait un taxi. Elle a déclaré que ses agresseurs voulaient la kidnapper, mais contrariés par sa résistance ils l'ont attaqué avec des épées et lui ont amputé la jambe gauche. Ayant l'intention de la tuer, ils l'ont renversée en voiture. Bien que tard le soir, Mme Homayounfar a

échappé à une mort certaine grâce à des habitants qui l'ont emmenée à l'hôpital. Vingt-quatre ans après cet événement, la preuve physique est encore visible. Mme Homayounfar marche difficilement, avec un membre artificiel et des brûlures de cigarette sur les mains. Elle dit,

*“Après deux mois, ils [le régime iranien] m'ont retrouvée et m'ont emmenée à la prison d'Evin où des agents de Lajevardi [exécuteur réputé] sont venus me chercher. Pendant les trois années qui suivirent, j'ai assisté à la pendaison, à la torture et au décès de mes amis.”<sup>143</sup>*

Ayant quitté la prison et avec l'aide de l'OMPI, Mme Homayounfar a tenu des conférences de presse et s'est rendue jusqu'à l'ONU à Genève et à New York pour raconter son histoire et conter les violations des droits de l'Homme perpétrées en Iran. Elle dit,

*“Depuis, je suis active avec les Moudjahidine. Je vous le dis car un agent du nom de Javad Firouzmand (mon ex-époux) dont j'ai divorcé il y a quatorze ans a tenu une conférence de presse pour clamer que les droits de la famille sont violés et supprimés et a exprimé de la tristesse car l'OMPI a inventé l'histoire [sa torture] pour obtenir la condamnation du régime iranien à l'assemblée générale de l'ONU ... L'une de ses déclarations est que l'OMPI nous a forcés à divorcer, alors que moi-même j'ai demandé deux ou trois fois à me séparer de lui et j'ai enfin décidé de divorcer... Ce que je voulais dire c'était de ne pas permettre aux agents du régime de mener leur activisme à l'extérieur [Iran].”<sup>144</sup>*

Mme Homayounfar déclare qu'après leur mariage, elle a remarqué que sa motivation résultait du fait qu'elle était envoyée dans divers pays pour raconter son histoire et qu'il pouvait l'accompagner. Elle maintient que c'était un sujet délicat entre eux. Elle a déclaré qu'elle acceptait son envie de voyager dans ces pays, mais que de l'utiliser elle et les ressources l'OMPI à cette fin n'était pas correct.

Mme Homayounfar a dit que Firouzmand n'était pas un membre éminent de l'organisation comme il le prétendait. Elle a dit,

*“Il prétend aussi qu'il occupe un rang élevé au sein de l'OMPI, mais depuis que je le connais il n'a jamais été considéré comme étant un officiel ou une personne de haut rang. En fait, il était acheteur... son dernier poste était celui d'acheteur à Al Amara. Permettez-moi d'expliquer qu'il s'agit d'une*

*ville servant de plaque tournante à de nombreux agents. C'est là qu'il communiquait avec les agents. J'ai des documents manuscrits répertoriant les endroits où il faisait ses achats. Il avait des réductions et gardait la différence. Il les encaissait et économisait pour plus tard. Il avait demandé à des Irakiens de contacter l'ambassade iranienne et leur a donné le nom de code 'Mohamad Alavi' en signe de reconnaissance. Je vous donne ces détails car quand il prétend ne pas être un agent de MOIS, c'est un mensonge.*"<sup>145</sup>

Mme Homayounfar explique que son ex-mari a été expulsé de l'organisation, et c'est pour cela qu'il souhaitait partir. Elle expliqua que,

*"Il a dit dans une conférence la semaine dernière (juillet) à Paris que mon seul but est de me rendre dans un pays libre pour y écrire librement. Que se produit-il dans un pays démocratique quand quelqu'un est découvert en train de fournir des informations sensibles à l'ennemi [en l'occurrence l'ambassade iranienne]. C'est de l'espionnage et nous sommes en guerre contre un ennemi. Quand l'OMPI lui a permis de rester en tant que réfugié, voilà ce qu'il a fait."*<sup>146</sup>

L'avis de Mme Homayounfar était qu'avec l'élection d'Ahmadinejad, le gouvernement iranien était alors dans une position de faiblesse. Elle a déclaré qu'elle n'avait jamais vu personnellement Ahmadinejad en prison, mais avait entendu parler d'un homme qui avait tiré 1000 coups de grâce sur des prisonniers. Elle continua,

*"Le régime est donc tombé en disgrâce et comme vous le savez, il y a des rapports croissants de répression et d'exécution et à l'étranger ils ont mené des actes terroristes. Par ces actions, ces agents préparent le terrain à cette fin... Il dit [Firouzmand] qu'il veut être réfugié en France. C'est une surprise de la part d'un agent du régime. Pourquoi devenir réfugié politique... dans une interview de la BBC il a répondu qu'il était bien traité en Iran. Eh bien, pourquoi ne pas y rester?"*

Mme Homayounfar a fourni à la délégation une disquette contenant des photographies de ses cicatrices suite aux tortures subies en prison.

### Shams Haeri

Au cours de son enquête, l'AUIL a découvert des allégations graves contre l'OMPI par Hadi Shams Haeri. Selon son épouse Mahin Nazarie,



*“Il n’était pas mentionné par HRW, mais c’est l’une des grandes figures de la propagande. Après la guerre du Golfe de 1991, il ne pouvait poursuivre la lutte et décida de partir, et donc il se rendit au Camp Al-Tash. Il m’a demandé de l’accompagner, mais j’ai refusé. L’OMPI m’a demandé de l’accompagner, mais j’ai dit non. C’est là que son ressentiment a commencé. J’ai dit vouloir rester et poursuivre la lutte.”<sup>147</sup>*

Mme Nazarie explique qu’après la Guerre du Golfe, le couple a décidé d’envoyer ses enfants à l’étranger pour les protéger. Cependant, après avoir décidé de partir, il a demandé que les enfants lui soient envoyés au Camp Al-Tash. Elle dit,

*“Il ne pouvait s’en occuper pendant plus de deux mois et les a abandonnés dans les rues de Bagdad. Il a dit que “si tu tentes de me rendre les enfants, j’irai à la police”. Je m’en suis occupée et d’Europe il a demandé à les reprendre. L’OMPI m’a demandé de résoudre le problème. Je suis partie en Allemagne et il y a eu un jugement pour décider de la garde des enfants. Le tribunal allemand ne l’a pas reconnu et m’a confié la garde. Ils [leurs enfants] ont tous deux déclaré ne pas vouloir le voir ni rester avec lui. C’est là qu’il a lancé la campagne de propagande. Ils ont déterminé où ils voulaient rester. Devant le même tribunal j’ai demandé un divorce officiel et nous avons divorcé.”<sup>148</sup>*

La délégation a reçu une copie des documents du tribunal déterminant que la garde avait été octroyée à la mère des enfants du fait de leur endoctrinement par leur père. Un extrait du jugement du tribunal stipule,

*“Après avoir entendu les parents, les enfants et le service de protection de la jeunesse, le tribunal est convaincu que le bien-être des enfants sera davantage garanti avec leur mère qu’avec toute autre personne. En conclusion, les deux enfants ont clairement déclaré dans une audience qu’ils souhaitaient rester avec leur mère à l’avenir. Après la séparation de la famille, la mère, à l’inverse du père, a tenté d’établir un contact régulier avec les enfants depuis 1993. Le service de protection de la jeunesse précise qu’au cours des dix dernières années, une sorte d’aliénation a affecté les enfants et leurs parents. L’enquête du tribunal montre que la mère déploie ses meilleurs efforts pour réduire ce problème. La demande par le père de nommer un tuteur autre que la mère pour les enfants ne peut être acceptée dans les circonstances actuelles. Le droit de garde des parents a prééminence sur d’autres personnes. Le risque de lavage de cerveau et l’exercice d’une influence unilatérale sur les enfants apparaissent supérieurs avec le père qu’avec la mère. Un exemple*

*est l'apparition soudaine du père à l'école de son fils. La mère de l'enfant donne l'impression de ne pas voir le bien-être de son enfant uniquement en raison de l'endoctrinement politique. Tout bien considéré, octroyer la garde à la mère est la meilleure solution pour le bien-être de l'enfant.”*

Mme Nazarie a ajouté qu'après le passage au tribunal et pendant le reste de leur séjour en Allemagne, il a continué à harceler la famille et a même tenté de kidnapper l'enfant. Mahin Nazarie a aussi expliqué que quand Mme Hicks de HRW s'est rendue en Allemagne pour s'entretenir avec les supposés anciens membres de l'OMPI, Mme Nazarie a demandé à rencontrer Mme Hicks, qui a refusé de la voir. Mme Nazarie a expliqué avoir aussi rencontré et parlé avec le Professeur Copithorne et Lord Avebury. Lord Avebury écrit, concernant leur rencontre,

*“Il était dommage que Mme Hicks n'ait pu trouver le temps de rencontrer Mme Nazari, l'ex-épouse de Shams Haeri, qui m'a appelé aujourd'hui. Elle dit que bien que M. Haeri prétende occuper un rang élevé chez les Moudjahidine, il était en fait employé à des tâches secondaires... Lors de Desert Storm, Shams Haeri est devenu ouvertement hostile à l'OMPI – bien qu'il n'ait toujours été qu'un suiveur – et quand il échoua à persuader son épouse de désertier avec lui, il est parti pour Ramadi, le camp de l'UNHCR... Il a ensuite demandé que ses deux enfants Amir et Nusrat (qui avait 6 ans à l'époque) soient rapatriés d'Allemagne... Quand il est devenu clair que Mme Nazari ne pouvait être persuadée de suivre son plan, il a confié les enfants à l'ALNI. Finalement, Shams Haeri a réussi à se rendre aux Pays-Bas, et a intenté une action pour la garde des enfants auprès des tribunaux allemands. Dans un livre et dans des articles, il a prétendu que son épouse avait été kidnappée par les Moudjahidine et que le mouvement les avait séparés de force. Le livre, dit Mme Nazari, était un ramassis de mensonges, mais utile au régime, qui l'avait traduit en arabe et diffusé largement.”<sup>149</sup>*

En conclusion, Mme Haeri dit, “...ce n'est pas un conflit entre parents et enfants, mais un problème entre un individu et le régime.”<sup>150</sup>

Nosrat Nazari et Amir Nazari résident aussi au Camp Ashraf et la délégation a pu parler aux deux. Amir Nazari déclara qu'après la Guerre du Golfe lui et sa soeur ont été envoyés en Allemagne. Il était à l'école depuis une semaine seulement quand on l'a informé qu'il retournerait en Irak suite à l'insistance de son père. Il a dit qu'il commençait à peine à s'acclimater à l'école en Allemagne quand il est reparti pour une zone de guerre. Il explique,

*“Nous y sommes retournés avec grande difficulté. Il [Shams Haeri] pensait que s’il pouvait nous garder, il pourrait aussi garder notre mère. Il était prêt à compromettre notre sécurité quel qu’en soit le coût... ce n’était pas une relation père/enfant. Nous n’avions aucun sentiment. Nous sommes restés avec lui pendant deux mois. J’avais onze ans et elle [Nosrat] avait sept ans. La seule chose qui nous manquait était de l’amour et de l’affection. Nosrat était en permanence chez nos voisins... et je vendais des cigarettes dans les rues de Ramadi. Il jurait contre l’OMPI et disait ‘les enfants appartiennent à leur mère’ et ‘vous devez retourner auprès de votre mère’... nous étions moralement confus n’ayant aucun hobby, aucune vie et c’était une ville en état de guerre. A bout de patience, il nous a fait monter en voiture et nous a conduit en ville et a placé une lettre dans ma poche disant ‘je n’ai aucune responsabilité envers ces enfants’ et ‘si vous me les rendez, je vous dénoncerai aux services de renseignement irakiens’... Sous la supervision de MOIS il traite l’OMPI de kidnappeurs, mais quand il ne pouvait nous garder il s’est tourné vers l’OMPI pour nous prendre en charge.”<sup>151</sup>*

Se rappelant comment son père avait encore une fois tenté de récupérer les deux enfants, Amir dit,

*“Comme je n’ai pas voulu le suivre, il a insulté l’OMPI, bien qu’ils [OMPI] auraient mieux fait de tous nous laisser partir avec lui, et nous avons ce choix mais nous avons choisi de rester avec notre mère et l’OMPI en a payé le prix.”<sup>152</sup>*

Une autre fois (alors qu’Amir était à l’école en Allemagne), son proviseur est venu l’informer que quelqu’un souhaitait le voir. Suite à l’insistance de son proviseur, Amir Nazari a vu son père. Il dit,

*“Quand le proviseur a dit ‘veuillez l’écouter’ je l’ai fait, bien que je ne le voulais pas et je comprenais la désinformation qu’il répandait sur l’OMPI. La scène était tellement pitoyable que le proviseur l’a jeté dehors et l’a rapporté à l’officier de protection de la jeunesse... Ce harcèlement a continué tant que nous étions en Allemagne jusqu’à notre passage au tribunal. Ayant moins de 18 ans, notre garde a été confiée à ma mère. Il s’est empiré suite à cela. Maintenant, il passe son temps sur les sites [internet] du régime... Il a déclaré sur un site MOIS que ‘mes enfants sont prisonniers de Radjavi et je veux les faire libérer’. Nous lui avons répondu dans une lettre et dit que nous avons librement choisi. Il dit souvent ‘mes enfants’. J’ai 25 ans et ma soeur 21. Pour ceux qui l’ignorent, ils pensent que nous avons moins de 18*

*ans. Ils ont essayé de faire cela en 1994, ce pourquoi j'ai rencontré HRW. Je n'ai pas eu de rendez-vous. Cela fait 14 ans qu'il dénigre l'OMPI en prétextant ses enfants.*"<sup>153</sup>

La délégation a aussi parlé à Nosrat Nazari (la fille de Shams Haeri) qui est chanteuse dans l'orchestre du Camp Ashraf. Dans ce rôle, elle est habituée à faire face à des spectateurs de la télévision nationale iranienne (Semmay-e Azadi), qui diffuse aussi des émissions sur la vie au Camp Ashraf.

Elle explique,

*"J'avais 7 ans au Camp Al-Tash, je n'avais pas de vêtements corrects et je marchais pieds nus. Je passais mes journées chez les voisins... s'il devait y avoir une relation sentimentale, il en avait le temps. L'intention est clairement de suivre MOIS et de ne pas nous garder... nous lui avons donné l'opportunité, mais il en a abusé..."*

*Ils disent ne pas pouvoir communiquer avec le monde extérieur. Il nous a accusés d'être coupés du monde extérieur. Je joue dans un orchestre, je suis chanteuse, je suis donc en contact avec le monde extérieur.*"<sup>154</sup>

### Ardashir Parhizkari

Peu après la publication du rapport de HRW, le journal britannique, 'The Guardian', a publié un article d'une demi-page sur le rapport de HRW. Le Guardian commence par exposer les détails du soutien étendu dont bénéficie l'OMPI au Parlement britannique et parmi les défenseurs des droits de l'Homme britanniques et poursuit en détaillant les témoignages de deux individus décrits comme étant des 'réfugiés' de l'OMPI, vivant aux Pays-Bas.

L'un des individus cités dans le rapport est Ardeshir Pahrizkari, qui marcherait avec des béquilles. L'article déclarait,

*"Son dos et ses pieds ont été cassés, nous a-t-il dit, à coups de poings, de pieds et de chaises projetées lors d'une réunion de masse pour le dénoncer, organisée par son commandant."*<sup>155</sup>

Quand elle était au Camp Ashraf, la délégation a parlé avec M. Gasem Pahrizkari, le cousin d'Ardeshir Pahrizkari. Il a dit que étant donné que le frère d'Ardeshir avait été exécuté en Iran, ils avaient vécu ensemble et étaient très proches.

Ghasem Pahrizkari a été surpris qu'Ardešhir, tout en décrivant les symptômes de la Poliomyélite (une pathologie dont il a souffert depuis l'enfance), pouvait attribuer ceci comme prouvant la torture et la maltraitance. Il dit,

*“Je sais qu'il était bien traité du fait de sa polio. Le travail qui lui était confié était très simple, adapté à ses capacités... Des médecins et des spécialistes de l'ALNI lui rendaient régulièrement visite. Etant donné la relation humaine existante, il avait un chauffeur privé et un véhicule pour ses déplacements... Je sais que c'est à partir de ce moment qu'il a décidé de coopérer avec le régime... Il faut plusieurs mois pour se rendre en Europe [d'Irak]. Comment était-ce possible ? Comment pouvait-il prétendre s'être évadé avec cette pathologie, avec un tel handicap, il n'aurait pu se déplacer. C'est un mensonge grossier ”<sup>156</sup>*

Les avis de Ghasem Pahrizkari ont été réitérés par trois des médecins du Camp Ashraf, chacun ayant traité Ardešhir lors de son séjour.

Le Dr Hadi Medghalchi, diplômé de l'Université de Téhéran, était le médecin d'Ardešhir pendant cinq ans. Il déclare qu'Ardešhir a souffert de polio affectant les muscles du dos et des jambes et de ce fait, une de ses jambes était plus courte de 15 à 20 centimètres par rapport à l'autre. Le Dr Medghalchi a déclaré concernant les allégations de torture,

*“En tant que médecin, l'article m'a choqué. Tout médecin compétent la reconnaîtrait [la Polio]. Il n'y a aucun traitement spécial. Quand il parle d'une fracture osseuse, cela montre la nature trompeuse de l'allégation. La polio affaiblit les muscles, entraînant des fractures.”<sup>157</sup>*

De plus, le Dr Javad Ahmadi, qui a connu Pahrizkari pendant de nombreuses années expliquait comment, du fait de la différence de longueur entre ses deux jambes, ils avaient fabriqué une chaussure à semelle compensée pour lui. Par conséquent, sans ses chaussures, il aurait besoin de béquilles. Le Dr Ahmadi est aussi diplômé de l'Université de Téhéran et a plus de 30 ans d'expérience de la médecine. Il dit,

*“Ce qu'il décrit sont les symptômes exacts de la polio, mais il prétend qu'ils résultent de la torture. C'est tout simplement illogique. Nous sommes médecins et nous pouvons aisément reconnaître la différence. Je dis que les symptômes qu'il décrit proviennent de la polio. J'étais choqué... Comment peut-il expliquer une maladie infantile comme résultant de la torture ?”*

Les trois médecins interrogés par la délégation concernant Ardeshir Pahrizkari ont dit qu'il avait bénéficié de rôles privilégiés dans l'organisation du fait de sa pathologie. Ils ont aussi argumenté que si le journal 'The Guardian' avait demandé un examen médical d'Ardeshir Pahrizkari, ils auraient détecté la polio et auraient remarqué qu'il ne souffrait pas de fractures résultant de torture.

Aussi, dans le livre de Karim Haggi Moni, qui "*contient l'entrée combinée du vécu de dizaines d'anciens membres*" se trouve une déclaration par Massoud Tayebi, qui reconnaît que,

*"Ardeshir est handicapé physiquement et se déplace en fauteuil roulant".<sup>159</sup>*

Ceci est cohérent avec la polio de Pahrizkari, et non, comme il l'a dit à 'The Guardian' un passage à tabac tellement violent qu'il boite aujourd'hui.

Il est intéressant de noter que The Guardian cite aussi Anne Singleton, qui vivrait à Leeds. Elle critique vivement l'OMPI, qui selon elle serait un culte. Suite à une enquête complémentaire, la délégation de l'AUIL a appris qu'Anne Singleton n'est autre qu'Anne Khodabandeh (née Singleton). Dans un témoignage devant les tribunaux britanniques le 12 novembre 2002, Abraham Khodabandeh, le beau-frère d'Anne Khodabandeh, a fourni des détails supplémentaires concernant sa belle-sœur et son mari, Massoud Khodabandeh. Il déclare,

*"La personne ayant mis en place et dirigeant "Iran-Interlink" [site web critiquant vivement l'OMPI] est l'épouse de mon frère, Anne Khodabandeh... mais ce n'est qu'il y a quatre ans que j'ai commencé à suspecter ses liens avec le régime religieux iranien... Mes suspicions concernant ma belle-soeur résultaient de la série d'événements suivante. Il y a environ quatre ans (c'est-à-dire en 1998) j'ai reçu plusieurs appels téléphoniques urgents de personnes que je connaissais dans le bureau de la Croix-Rouge internationale à Bagdad. On m'a dit qu'un message urgent m'attendait de la part de ma mère (qui vit en Iran). J'ai pensé qu'il était particulièrement étrange qu'elle m'envoie un message à la Croix-Rouge à Bagdad... car il était facile pour ma mère de me contacter directement ou par l'intermédiaire de mon frère Massoud... J'ai ensuite parlé avec ma mère en Iran, et demandé pourquoi elle m'avait laissé ce message. Elle a répondu que mon frère Massoud et son épouse, Anne, lui avaient demandé de me contacter et lui avaient parlé des membres de l'OMPI maltraités en Irak, et empêchés de quitter l'Irak... J'ai*

*trouvé la démarche extraordinaire de la part de mon frère ...*

*J'ai ensuite appris qu'Anne Khodabandeh s'était rendue en Iran... J'ai trouvé cela surprenant car, de manière générale, les iraniens (ou leurs épouses) qui sont opposants au régime, ne se rendent pas en Iran, quelles que soient les circonstances...*

*Ensuite, plus tôt cette année, de retour en Irak, j'ai reçu un autre appel d'un de mes contacts du bureau de la Croix-Rouge irakienne de Bagdad. Cette fois encore on m'a dit qu'un message urgent m'attendait. Quand je suis allé prendre ce message, j'ai découvert qu'il venait de ma fille... J'ai appelé ma fille à Bagdad et je lui ai demandé qui avait demandé qu'elle m'envoie une lettre... elle me répondit que c'était Anne Khodabandeh... J'ai considéré que la motivation d'Anne Khodabandeh était suspecte... Je pense qu'Anne Khodabandeh cherche à donner l'impression partout dans le monde que je suis de ceux qui selon les dires du régime iranien et de ses agents seraient détenus contre leur gré par l'OMPI.<sup>160</sup>*

Lors d'une visite de sa fille à Birmingham, Abraham Khodabandeh a vu son frère et sa belle-soeur, il écrit, "Anne Khodabandeh m'a dit de manière assez ouverte s'être rendue en Iran quelques mois auparavant, m'a montré des photos, et elle a dit que pendant sa visite elle s'était rendue sur la tombe de Khomeini. J'ai trouvé que c'était une déclaration incroyable de la part de quelqu'un qui se dit, via son site web, concernée par les droits de l'Homme."<sup>161</sup>

Des détails supplémentaires concernant l'implication de Massoud Khodabandeh dans le rapport de HRW sont fournis à la fin de cette section.

### Rôle de Nejat

Lors de discussions avec des résidents du Camp Ashraf, la délégation a été informée des diverses formes de pression psychologique imposées aux familles de membres de l'OMPI vivant en Iran, par le régime iranien ou des groupes affiliés au régime.

A son retour, la délégation a mené une enquête sur ces groupes, qui seraient formés pour « sauver des membres de l'OMPI emprisonnés au Camp Ashraf ». Par exemple, une organisation dénommée 'Nejat' ou sauvetage en Farsi. Le principal objet de ces groupes semble être de faire pression sur les membres de la famille des membres de l'OMPI au Camp Ashraf, pour ensuite encourager leurs

proches du Camp Ashraf à quitter le Camp et retourner en Iran.

Hosseinali Amiri, Directeur Général du Service Légal de la province de Fars, en Iran, déclare,

*“L’association Nejat est constituée de ceux qui ont quitté des hypocrites [nom utilisé par le régime iranien pour OMPI] dans chaque province, sous la supervision du Ministère du Renseignement et la section de lutte contre les hypocrites. Ils sont très actifs. Sans référence au Ministère du Renseignement, ils contactent presque toutes les familles des hypocrites dans le pays ...”*<sup>162</sup>



### *Inspection des sites au Camp Ashraf*

L'AUIL, après avoir étudié le rapport, était impatient de visiter les sites des supposées violations au Camp Ashraf. Comme l'explique la Partie I, aucun voyage n'était planifié ou guidé et la délégation de l'AUIL a bénéficié d'un accès total et illimité au Camp Ashraf et à ses installations.

Selon le rapport,

*“Les témoignages des anciens membres de MKO indiquent que l'organisation utilisait trois types d'installations de détention dans ses camps en Irak. Les interlocuteurs ont décrit un type comme étant des petites unités résidentielles, baptisées maisons d'hôtes (mihmansara), à l'intérieur des camps.”*<sup>163</sup>

Karim Haqi, Tahereh Eskandari, son mari Mohammad Reza Eskandari et Ali Ghashghavi décrivent avoir été emmenés à Iskan.

Karim Haqi écrit,

*“J'ai été confiné dans un bâtiment appelé Iskan, avec mon épouse et notre enfant de six mois. Iskan était le site d'une série d'unités résidentielles utilisées pour accueillir des couples mariés...”*<sup>164</sup>

Des anciens membres de OMPI, à l'époque en Irak et connaissant personnellement Karim Haqi, ont réfuté cette déclaration. Haqi et sa famille *“étaient dans un hôtel de transit lors de leur transfert pour l'étranger.”*<sup>165</sup> Selon le Comité de la politique iranienne, Karim Haqi est un agent MOIS, que la sécurité néerlandaise avait averti pour ses activités de recrutement contre des dissidents iraniens et ses contacts avec le Renseignement iranien aux Pays-Bas.

Mohammad Reza Eskandari et son épouse Tahereh Eskandari *“ont aussi déclaré à Human Rights Watch avoir été détenus dans diverses maisons d'hôte après avoir demandé de partir...”*<sup>166</sup>

Comme l'a été expliqué auparavant, la délégation de l'AUIL a recueilli des preuves convaincantes que cette déclaration est fausse.

Ali Ghashghavi fournit des détails supplémentaires. Il déclare,

*“Ils m'ont emmené dans une zone du Camp Ashraf appelée Iskan. Elle*

*est situé tout au bout du camp, où une série d'immeubles d'appartements hébergeaient des familles. C'était un désert plutôt stérile et son isolement était effrayant.*"<sup>167</sup>

Le Camp Ashraf est construit dans le désert. Etant donné la vaste surface qu'il couvre, les immeubles peuvent sembler isolés du fait de leur espacement. Néanmoins, la délégation a visité des maisons d'hôtes, ou mehmansara, qui avaient hébergé des familles de l'OMPI dans le passé. La délégation n'a rien découvert d'irrégulier ni d'inattendu.

Le rapport de HRW mentionne aussi un type supplémentaire de centre de détention, un "bangal". Il déclarait,

*"Le second type de détention à l'intérieur des camps MKO était appelé bangali shodan par les témoins, désignant l'isolement cellulaire à l'intérieur d'une petite pièce sur remorque préfabriquée (bangal). Les dissidents ayant demandé de quitter l'organisation ainsi que des membres ordinaires ont été détenus dans les bangals."*<sup>168</sup>

Le Camp Ashraf comprend des dizaines, voire des centaines, de bangals décrits de manière plutôt détaillée dans le rapport. Les Bangals sont des petites pièces sur remorque ou mobiles pour diverses fonctions. La délégation a inspecté plusieurs bangals du Camp Ashraf et a vu le personnel de l'OMPI en action. Ils servaient de bureaux ou à diverses fins. Dans tous les cas, étant donné leur construction légère, et donc faible, ces bangals n'étaient clairement pas adaptés à une utilisation en tant que centres de détention.

Le troisième type de centre de détention mentionné par le rapport de HRW étaient des véritables prisons. Le rapport fait état que,

*"Le troisième type de détention rapporté par les témoins incluait l'emprisonnement, la torture physique et les interrogatoires à l'intérieur de prisons secrètes des camps MKO. Ces prisons étaient principalement utilisées pour persécuter les dissidents politiques. Leur existence était inconnue de la plupart des membres. Les témoins ayant subi cette forme de détention ont déclaré à Human Rights Watch qu'ils ignoraient que l'organisation possédait de telles prisons avant de les fréquenter pour la première fois."*<sup>169</sup>

Si les prisons étaient secrètes et donc si les témoins ignoraient leur emplacement, il est difficile de concevoir comment les témoins peuvent ensuite décrire ces

prisons. Dans un exemple, bien qu'il déclare avoir porté un bandeau sur les yeux, Ali Ghashghavi a tout de même réussi à décrire la localisation de la prison au milieu du camp et a même indiqué un numéro d'avenue.

Akbar Akbari, un témoin de HRW, a déclaré avoir été emmené à un endroit appelé Ghaleh Afsaneh, *“J'ai été emmené à un fort appelé Ghaleh Afsaneh et maintenu en isolement cellulaire pendant une année entière ...”*<sup>170</sup>

L'AUIL a visité le site mentionné et connu sous le nom de Ghaleh Afsaneh et ne peut soutenir cette allégation.

Deux témoins, Farhad Javaheri-Yar et Ali Ghashghavi, déclarent avoir été emprisonnés dans une cellule située Avenue 400 du Camp Ashraf. Farhad Javaheri-Yar explique *“J'ai été transféré vers une cellule de prison située à Avenue 400 du Camp Ashraf”*<sup>171</sup>. Ali Ghashghavi explique,

*“Nous nous sommes arrêtés dans une zone près du centre du camp. J'ignorais qu'il s'agissait d'une prison avant d'y être emmené. La prison était située Avenue 400 du Camp Ashraf, près du réservoir d'eau.”*<sup>172</sup>

La délégation de l'AUIL a parcouru l'Avenue 400 à plusieurs occasions. Bien qu'il y ait un réservoir d'eau sur l'Avenue 400, aucune preuve ne soutient l'allégation de la présence d'une prison.

Un témoin oculaire *“nie toute maltraitance de qui que ce soit au Camp Ashraf. Il connaissait personnellement trois des individus nommés dans le pied de page 12 de la pg. 4 du rapport de HRW : Mohammad Reza Eskandari, Karim Haqi et Tahereh Eskandari. Il était présent au Camp Ashraf avec eux et sait qu'il n'y avait là-bas ni cellules, ni barreaux, ni prison.”*<sup>173</sup>

### *Politique de refus de sortie*

Le titre du rapport HRW et son thème est celui d'une "Politique de refus de sortie". Ayant passé un certain temps avec le personnel l'OMPI au Camp Ashraf, la conclusion de HRW d'une 'Politique de refus de sortie' est incohérente avec les constatations de la délégation de l'AUIL. Plutôt, la délégation a parlé avec des hommes et des femmes d'âges et de rang divers qui partageaient un même but : libérer leur peuple des tyrans religieux de Téhéran. Comme l'écrit Lars Rise,

*“Il y a un monde de différence entre ce que j’ai vu de l’OMPI à Ashraf City en quelques jours d’enquête libre et les interviews de première main avec différentes personnes de rangs divers, et ce que vous avez décrit en juste 12 heures d’interviews téléphoniques longue distance avec des agents du Ministère iranien du Renseignement. J’ai vu des individus dignes qui ont consenti les plus grands sacrifices pour rendre la liberté et la démocratie à leur patrie. Ils ont même pardonné à des espions et à leur propres meurtriers et les ont renvoyés en Iran. Aucune notion de maltraitance, délibérée ou non, ne peut leur être associée, du fait de leur discipline stricte dans le respect des droits d’autrui.”<sup>174</sup>*

Contrairement à ce que l’on peut imaginer, le Camp Ashraf accueille une armée d’intellectuels, comprenant des iraniens éduqués et principalement de classe moyenne, qui ont décidé de sacrifier un style de vie conventionnel pour rejoindre le mouvement de résistance et libérer leur pays de l’oppression. De nombreux résidents ont emménagé au Camp Ashraf en abandonnant le confort de leur vie passée à Londres, à Paris, à Berlin, à Washington D.C, à New York et d’autres villes du monde. D’autres ont rejoint le mouvement venant d’Iran.

Pendant le séjour de la délégation au Camp Ashraf, l’AUIL a pu observer le personnel de l’OMPI et lui parler de manière informelle. L’AUIL a trouvé les résidents aussi amicaux qu’ouverts. La délégation était libre de parler avec les résidents hommes et femmes à propos de tout sujet, et a trouvé que le personnel de l’OMPI était bien informé concernant leur patrie, l’Iran, ainsi que des principaux événements internationaux.

Pendant de nombreuses années, avant de rendre leurs armes, le personnel de l’OMPI a opéré selon une structure d’armée entièrement mécanisée. Cependant, le Camp Ashraf ne dégage pas l’impression d’être une base militaire, plutôt une ville d’individus rassemblés autour d’un objectif commun.

Une caractéristique surprenante du Camp Ashraf est le nombre de jeunes résidents. Contrairement à l’impression d’une ‘armée vieillissante’ rapportée sur certains sites web des critiques de l’OMPI, l’AUIL a parlé à des dizaines de jeunes gens qui s’étaient rendus au Camp Ashraf pour rejoindre l’OMPI. Il était intéressant d’entendre la jeune génération de résidents expliquer les raisons qui les ont poussés à quitter leur vie occidentale pour se porter volontaires et rejoindre l’organisation.

A l’extérieur du Camp Ashraf, une tempête politique monte dans le pays, mais

à l'intérieur des murs et loin de la confusion politique, une chose est certaine : la détermination et l'engagement des résidents à renverser le régime iranien et leur désir ardent de rester en place.

Il est aussi intéressant de noter que le 27 mai 2005, neuf jours après la sortie du rapport de HRW, l'inspecteur de National Human Rights en Irak a publié un rapport sur ses constatations lors d'une mission d'étude au Camp Ashraf. Sofyan Abbass a expliqué dans son rapport sur l'OMPI qu'il "*n'a trouvé aucune preuve ni raison de penser que les droits de l'Homme étaient violés au Camp Ashraf*". Son rapport, basé sur des visites au Camp Ashraf entre novembre 2004 et mai 2005, a fait état que malgré une inspection rigoureuse et méthodique de l'ensemble de l'installation, aucun "*centre de torture*" ni "*prison*" n'avaient été découverts. Abbass a expliqué s'être entretenu en privé avec quelques 3000 membres du personnel de l'OMPI et il a conclu que les occupants du Camp Ashraf n'avaient jamais été soumis à la torture par l'OMPI ni abusés de quelque façon que ce soit par le groupe.<sup>175</sup>

De plus, ayant visité le Camp Ashraf, Hannah Allam, une correspondante pour Knight Ridder, a écrit le 18 mars 2005,

*"Les militaires américains ont enquêté sur des déclarations que les Moudjahidine détenaient des personnes à Ashraf contre leur gré, mais n'ont pas trouvé de preuve tangible. Comme l'explique un responsable militaire américain, souhaitant rester anonyme : 'Je pense qu'ils ont été capturés par des idées et des dogmes, mais ce ne sont pas des prisonniers. Dans la mesure du raisonnable, ils sont physiquement libres de partir.'"*

Le protocole d'accord, signé le 1er novembre 2003 par le Colonel Cantwell au nom de la force multinationale et M. Mehdi Barai pour le compte de l'OMPI, démontre clairement la politique de l'organisation sur cette question. Il définit,

1. Les individus souhaitant quitter le Camp Ashraf pour mener une vie ordinaire resteront dans l'installation de sortie suite à la décision des forces américaines de mener un processus d'interview spécifié pour l'ensemble du personnel du Camp Ashraf.
2. En ce qui concerne les Moudjahidine du Peuple d'Iran (OMPI), ces individus sont libres de quitter le Camp Ashraf dès qu'ils le souhaitent afin de mener une vie ordinaire.
3. A la lumière des raisons exposées ci-dessus, l'installation de sortie est

placée sous l'autorité des forces américaines basées au Camp Ashraf.

4. L'OMPI continuera à fournir un hébergement à ceux qui souhaitent rester dans l'installation de sortie contrôlée par les Américains jusqu'à la fin de leur interview spécifiée.

5. A des fins humanitaires et à la demande des forces américaines, l'OMPI continuera à fournir la nourriture, les moyens de réparation et les autres fournitures de base nécessaires à l'installation de sortie.

6. A la demande des forces américaines, l'OMPI participera, dans la mesure du possible, aux moyens médicaux des individus demeurant dans l'installation de sorti

7. L'installation de sortie est sous l'autorité des forces américaines et les règles gouvernant l'entrée et la sortie de cette installation sont similaires aux réglementations hors du Camp Ashraf.

8. Des liaisons de l'OMPI visitent régulièrement l'Installation de sortie pour vérifier que le personnel basé dans cette installation ne souffre d'aucun manque et prendre des mesures appropriées pour répondre à leurs éventuels besoins.

9. Les individus basés dans l'installation de sortie peuvent rencontrer leurs proches immédiats au Camp Ashraf ou sinon leur écrire.

10. Les forces américaines informeront l'OMPI si l'un des individus résidant dans l'Installation de sortie souhaite retourner à l'OMPI. Ledit individu peut retourner à l'OMPI, seulement si l'organisation accepte sa demande.



## PARTIE III

# RÉACTIONS AU RAPPORT DE HRW





## RÉACTIONS AU RAPPORT DE HRW

Ayant visité le Camp Ashraf, la délégation de l'AUIL a aussi pris en compte l'accueil général fait au rapport de HRW. Elle a constaté une réaction diverse et étendue. Il y a eu celle des témoins cités dans le rapport, des médias du régime iranien et des sites web critiques de l'OMPI plébiscitant le rapport et suggérant qu'il n'allait pas assez loin. Il y a eu également les nombreux détracteurs du rapport.

Les vives critiques du rapport par l'OMPI et ses membres en Irak étaient peu surprenantes. En effet, ils faisaient l'objet d'allégations très graves. Cependant, il était inattendu d'entendre des critiques provenir non seulement des accusés, mais également de nombreuses autres sources, notamment des parlementaires, des juristes, d'autres organisations de défense des droits de l'Homme, ainsi que d'anciens membres de l'OMPI, qui ont tous joint leurs voix aux inquiétudes soulevées. Ces personnes ont exprimé des doutes et des inquiétudes concernant ce qu'ils ont appelé la méthodologie défailante appliquée par HRW dans la préparation du rapport, qui à leurs yeux, fausse les conclusions du rapport.

Un examen plus détaillé montre que les objections au rapport concernent généralement un certain nombre de questions ou d'inquiétudes clés, reprises ci-après. Cependant, avant d'exposer ces inquiétudes, nous avons considéré utile de consulter le document "Le Protocole d'Istanbul" (Manuel sur l'investigation et la documentation efficace de la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants ou punitions). Ce document a été déposé au Bureau des Nations Unies du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme en août 1999, par près de 40 organisations participantes, dont HRW. Dans son introduction, le Protocole d'Istanbul décrit son objet, qui est de "*définir des recommandations internationales pour l'évaluation de personnes déclarant être victimes de torture et de maltraitance*" et "*à l'étude de cas de torture présumée...*"<sup>176</sup>. Le Protocole d'Istanbul définirait les normes minimales basées sur des principes et devrait être appliqué selon les ressources disponibles.<sup>177</sup> Sa méthode de rédaction et son but visent à protéger les victimes de torture.

Un survol du Chapitre III du Protocole d'Istanbul, qui définit l'investigation sur la torture, révèle certains principes pertinents pour considérer des points soulevés concernant le rapport. L'introduction du chapitre définit les principes

fondamentaux de toute investigation viable sur des incidents de torture, qui sont *“compétence, impartialité, indépendance, diligence et précision.”*<sup>178</sup>

Ce chapitre implique clairement que, dans la mesure du possible, les victimes supposées de torture devront être rencontrées individuellement et que le recueil des preuves nécessaires peut demander un certain temps. Par exemple, une partie de cette section stipule,

*“Le lieu de l’interview doit être aussi sécurisé et confortable que possible, avec un accès à des installations sanitaires et à des rafraîchissements. Un délai suffisant doit être affecté à l’interview de la victime supposée de torture. Les enquêteurs doivent considérer que la première interview ne suffit pas pour recueillir tous les détails des événements.”*<sup>179</sup>

La justification derrière cela est comprise dans les mots suivants,

*“...il est essentiel pour les enquêteurs de prendre en considération non seulement les paroles mais aussi l’expression corporelle, les expressions du visage, le ton de la voix et les gestes de l’individu interrogé pour avoir une impression complète.”*<sup>180</sup>

Comme nous le verrons ci-après, HRW semble avoir ignoré ces conseils dans la préparation de son rapport. Bien que ses 12 témoins résident en Europe, HRW a jugé pertinent de les interroger par téléphone, sur une durée totale de 12 heures.

De plus, bien que son objet soit de protéger les victimes de torture, le Protocole d’Istanbul envisage clairement que les récits de supposées victimes de torture devront être traités avec réserve et prudence. Il prévient les interviewers du risque d’identification avec ceux qui auraient été torturés, et donc d’adhérer trop facilement au récit.<sup>181</sup> De plus, il précise,

*“Lors de l’obtention d’informations contextuelles sur la torture et les maltraitances, il faudra être prudent quant à la suggestion de formes d’abus auxquelles une personne peut avoir été soumise. Ceci évitera un embellissement potentiel d’expériences recevables. Cependant, provoquer des réponses négatives à des questions sur les diverses formes de torture peut aussi aider à établir la crédibilité de la personne.”*<sup>182</sup>

Le Protocole d’Istanbul souligne aussi clairement le besoin pour les enquêteurs

d'interroger les supposés tortionnaires, dans la mesure du possible.<sup>183</sup> Cela aussi a été ignoré par HRW, suscitant une critique sévère. C'est particulièrement le cas en l'occurrence, car il semblait aisé pour HRW de demander la réaction du CNRI et/ou de l'OMPI.

De plus, le Protocole d'Istanbul attire l'attention sur l'importance du recueil de preuves physiques. A cet égard, le Protocole d'Istanbul déclare,

*“Les enquêteurs recueilleront autant de preuves physiques que possible documentant un incident ou une démarche de torture. L'un des aspects les plus importants d'une enquête précise et impartiale en matière de torture est le recueil et l'analyse de preuves physiques.”*<sup>184</sup>

Il poursuit,

*“L'enquêteur organisera un examen médical de la supposée victime... Cet examen médical sera mené indépendamment du laps de temps écoulé depuis l'acte de torture...”*<sup>185</sup>

Dans la formulation d'un avis clinique, le Protocole d'Istanbul définit six questions importantes à poser, notamment,

*“Les conclusions physiques et psychologiques sont-elles cohérentes avec le rapport de torture supposé ?  
Les preuves cliniques suggèrent-elles une fausse allégation de torture ?”*<sup>186</sup>

Bien que les 12 témoins de HRW déclarent avoir subi des formes très sévères de torture, déclarant même que deux personnes en seraient décédées, HRW n'a recueilli ni preuves physiques ni examens médicaux, définis par le Protocole d'Istanbul comme étant *“l'aspect le plus important d'une enquête précise et impartiale en matière de torture.”*

Le Protocole d'Istanbul préconise aussi une enquête sur le lieu de la torture. A cet égard, il déclare,

*“Le personnel d'investigation et d'autres enquêteurs coordonneront leurs efforts pour mener une enquête précise sur le lieu où la torture a été subie.”*<sup>187</sup>

Comme nous le verrons ci-après, HRW a attiré une critique sévère suite à

l'absence de visite du Camp Ashraf, particulièrement après y avoir été invité. Le Protocole d'Istanbul impose aussi la communication des détails sur l'enquêteur, notamment ses qualifications et son expérience.<sup>188</sup> Ceci n'a pas été effectué par HRW dans le rapport.

La prise en compte des arguments présentés dans le Protocole d'Istanbul a mené l'AUIL à effectuer une révision succincte des études comparatives produites par HRW. L'AUIL a considéré un certain nombre de rapports de HRW dont ceux intitulés 'Like the Dead in Their Coffins, Torture, Detention, and the Crushing of Dissent in Iran'<sup>189</sup>, 'Genocide in Iraq in 1993'<sup>190</sup>, 'Darfur Destroyed, Ethnic Cleansing by Government and Militia Forces in Western Sudan'<sup>191</sup>, 'The New Iraq? Torture and ill-treatment of detainees in Iraqi custody'<sup>192</sup>, 'Off Target: The Conduct of the War and Civilian Casualties in Iraq'<sup>193</sup>, 'Hearts and Minds - 2003 Post-war Civilian Deaths in Baghdad Caused by U.S. Forces'<sup>194</sup>, 'Climate of Fear: Sexual Violence and abduction of Women and girls in Baghdad'<sup>195</sup> et 'Violent Response, The US Army in Al-Falluja'.<sup>196</sup>

Ces rapports démontrent une différence claire dans les normes d'enquête adoptées dans ces études par rapport à celles appliquées par HRW dans son rapport sur l'OMPI. Ces rapports illustrent les efforts intenses déployés par HRW pour mener les enquêtes sur le terrain et des entretiens individuels avec de nombreux témoins, souvent dans des conditions très périlleuses et dans des pays en proie à la guerre. Par exemple, dans le cas du rapport intitulé 'Genocide in Iraq in 1993', HRW aurait détaché deux enquêteurs et un assistant dans la région kurde de l'Irak, dans le cadre de trois missions menées entre avril 1992 et avril 1993, avec environ 350 entretiens approfondis. Dans un autre rapport intitulé 'The New Iraq? Torture and ill treatment of detainees in Iraqi custody', HRW aurait interrogé quatre-vingt-dix actuels et anciens prisonniers en Irak entre juillet et octobre 2004. Il poursuit, expliquant comment à l'époque de l'interview plus de soixante-dix des témoins étaient emprisonnés. Ceci contraste nettement avec le recours à des entretiens téléphoniques pour interroger les 12 témoins de son rapport sur l'OMPI. Ceci malgré le fait que ces mêmes témoins vivent au coeur de l'Europe.

Le rapport de HRW intitulé 'Hearts and Minds - 2003 Post-war Civilian Deaths in Baghdad Caused by U.S. Forces' souligne de plus l'étendue des enquêtes menées et le nombre de sources utilisées. Dans ce rapport, HRW déclare avoir interrogé six sources distinctes, dont des interviews directes avec des témoins, la police irakienne, une organisation de défense des droits de l'Homme en Irak, des médias d'information occidentaux, d'autres ONG et des communiqués de presse de l'armée américaine. Ceci contraste vivement

avec la nature très limitée de ses sources dans son rapport sur l'OMPI.

Considérant les enseignements de la Partie I de ce document sur la campagne de désinformation sophistiquée menée par le régime iranien pour discréditer l'OMPI, des inquiétudes très pertinentes ont été soulevées par un avocat américain, représentant les familles de résidents du Camp Ashraf. Il a écrit à HRW en déclarant,

*“J'avoue que c'est la toute première fois que je suis amené à censurer une organisation de défense des droits de l'Homme du fait des défauts de procédure et des résultats substantivement incorrects de son travail. Cependant, je ne peux concevoir comment les procédures utilisées, ou la conclusion tirée, dans le rapport de l'OMPI peuvent être justifiées. Et le fait qu'un phénomène similaire se soit produit en 1994, alors que Human Rights Watch faisait un rapport sur l'OMPI, me rend suspect d'une motivation masquée.”*<sup>197</sup>

Il poursuit,

*“Human Rights Watch a conscience de l'ampleur de la campagne de désinformation massive orchestrée par le régime de Téhéran à l'encontre de l'OMPI. C'est pour cette raison seule que nous pouvions attendre des enquêteurs préparant un rapport sur cette organisation qu'ils soient particulièrement vigilants pour garantir qu'ils ne seraient ni abusés ni trompés. Nous aurions pu attendre d'eux qu'ils imposent des étapes supplémentaires pour garantir une information équilibrée, et qu'ils offrent à ceux qu'ils étaient sur le point de condamner l'opportunité de s'exprimer pour leur défense. En effet, tout organe d'état ayant déterminé, et ayant invité le grand public à accepter, la responsabilité d'un mouvement d'opposition de torture et d'emprisonnement arbitraire, sans étendre les éléments de base de procédure convenable, serait vivement dénoncé par Human Rights Watch.”*<sup>198</sup>

### ***Pourquoi HRW n'a-t-il pas visité le Camp Ashraf ?***

La prise en compte par l'AUIL d'une lettre écrite par Lord Avebury à HRW en mai 2005 a mené à la révélation d'une décennie de correspondance entre HRW, Lord Avebury et l'OMPI sur des allégations similaires à celles contenues dans le rapport. Plus particulièrement, en 1994 et en 1997, Elahe Hicks de HRW a mené des enquêtes sur l'OMPI.

Dans sa lettre, Lord Avebury déclare qu'il avait lu le rapport avec une “...*impression de déjà vu, ayant entretenu une correspondance avec Christopher George en 1994 et*

*ensuite avec Kenneth Roth, Eric Goldstein et Hanni Megally de HRW en 1997.*<sup>199</sup> Une sélection d'extraits de cette correspondance est étudiée ci-après, qui semble montrer une volonté cohérente de la part de l'OMPI de faire l'objet d'un examen extérieur et l'incapacité de HRW de saisir cette opportunité.

Le 6 octobre 1994, HRW a écrit à Massoud Radjavi pour demander à visiter des bases de l'OMPI en Irak "...pour éclaircir complètement ces allégations."<sup>200</sup>

Le lendemain, le CNRI a publié un communiqué de presse, répondant à la demande de HRW. Ceci est reconnu par Christopher George de HRW dans sa lettre du 25 octobre 1994, dans laquelle il écrit, "*nous sommes satisfaits que votre organisation ait émis une invitation à mener une inspection...*" mais chose surprenante, il poursuivait en déclarant, "*...suite à l'absence de réponse directe à notre lettre, nous renouvelons notre demande...*"<sup>201</sup>

Concernant cet incident, Lord Avebury a déclaré,

*"...la lettre [du 6 octobre 1994] a été transmise à l'agence de presse IRNA [Islamic Republic News Agency] avant même d'être envoyée, et donc avant que M. Radjavi l'ait reçue... des copies étaient déjà entre les mains d'agences de presse et de l'ambassade du régime à Washington..."*<sup>202</sup>

Il écrit plus tard qu'il "*...relève de la politesse la plus élémentaire de permettre à un destinataire de lire la lettre originale avant son apparition dans les journaux*".<sup>203</sup>

M. Radjavi a répondu à la lettre de Christopher George datée du 25 octobre 1994, en déclarant,

*"...ma déclaration du 7 octobre en réponse à votre lettre et à votre déclaration du 6 octobre vous a été transmise par courrier recommandé, et vous en avez accusé réception... concernant votre lettre du 6 octobre, je regrette d'en avoir entendu parler pour la première fois par l'agence de presse officielle du régime Khomeini. En effet, la lettre a bénéficié d'une large couverture dans les médias officiels de la dictature religieuse et terroriste iranienne le 6 octobre, le jour même de sa rédaction. Inversement, la même lettre n'a pas été transmise à M. Mohammad Mohaddessin, notre représentant officiel et président de la Commission des affaires étrangères du Conseil National de la Résistance Iranienne, qui se trouvait dans le bureau new-yorkais de Human Rights Watch/Middle East à 17 h le 6 octobre... M. Mohaddessin a rencontré votre prédécesseur et vous-même respectivement en avril et en septembre 1994, invitant votre organisation à visiter les bases de la*

*résistance iranienne en Irak, mais ces invitations sont restées sans réponse.*<sup>204</sup>

Dans sa lettre, M. Radjavi a une fois de plus invité HRW à visiter les bases de l'OMPI demandant s'il était vrai que *"...le critère d'impartialité impose à une organisation de contrôle des droits de l'Homme de rencontrer ces personnes individuellement, de leur poser des questions et d'écouter leurs réponses avant de faire des déclarations publiques et de porter des accusations à leur rencontre ?"*<sup>205</sup>

M. Radjavi écrit dans la même lettre,

*"Quand nous constatons que nos précédentes invitations sont restées sans réponse et quand nous sommes soudainement confrontés à diverses déclarations et accusations soulevées par vous et vos collègues le 6 octobre, je pense que tout individu impartial m'octroierait le droit d'être particulièrement sceptique et incertain quant à l'impartialité de l'investigation menée par votre organisation."*<sup>206</sup>

M. Rajavi suggère en outre que HRW détache un représentant à Paris pour déterminer les modalités d'une visite avec M. Mohaddessin. Il ajoute,

*"...Etant donné votre intention actuelle de visiter les camps de l'Armée Nationale de Libération de l'Iran... je vous remercie de détacher un représentant à Paris pour conclure un accord avec M. Mohaddessin, président de la Commission des affaires étrangères du CNRI, sur les démarches et les détails de votre visite, tel qu'il est coutumier dans de tels cas. Nous souhaitons être rassurés quant au reflet précis et inaltéré des faits dans votre rapport final."*<sup>207</sup>

Frustré, Lord Avebury écrit à HRW disant que si l'intention de visiter l'OMPI en Irak est vraie *"...je pense que vous devriez cesser votre petit jeu"* et *"communiquer le détail des noms et des dates..."*<sup>208</sup>

Ce catalogue de correspondance révèle que depuis 1994 l'OMPI a invité HRW à visiter ses bases en Irak pour permettre une décision éclairée quant aux allégations de violations, grâce à la visite des sites dans lesquels des supposées violations se sont produites et en interrogeant ceux concernés par ces allégations. Ces invitations ont été reçues tant dans la correspondance officielle de Massoud Radjavi qu'en personne ; des invitations orales ont été émises par des officiels du CNRI au bureau de HRW à New York.

Dans une lettre à HRW en 1997, Lord Avebury a écrit,



*“...pensez à votre crédibilité, qui n'est pas renforcée par votre trou de mémoire concernant l'invitation... Vous pouvez à peine vous attendre à recevoir une nouvelle invitation, alors qu'une telle invitation en règle est sur la table depuis 2 ¼ ans.”<sup>209</sup>*

Suite au récent rapport, interrogé dans une interview sur Radio Farda concernant les invitations de l'OMPI à visiter l'Irak, Joe Stork, le Directeur à Washington de la division Moyen-Orient et Afrique du Nord de HRW, a répondu, *“C'est la première fois que j'en entends parler. C'est tout ce que je peux vous en dire... c'est la première fois que j'entends parler d'une telle chose.”<sup>210</sup>*

Lord Avebury a écrit à M. Stork concernant sa déclaration. Dans sa lettre, il explique,

*“Considérant qu'il s'agissait d'un point majeur dans ma correspondance avec vos prédécesseurs en 1994 et en 1997, cela défie l'entendement. Je ne peux croire que HRW soit inefficace au point d'avoir perdu toute connaissance d'un tel sujet controversé, après avoir reçu de nombreuses invitations dans plusieurs de mes lettres. Je pense que vous saviez parfaitement que HRW avait été invité à visiter les camps, mais que vous avez choisi de le nier pour des raisons politiques.”<sup>211</sup>*

Cependant, dans une seconde interview sur Radio Farda le 29 mai 2005, Joe Stork réfute sa déclaration précédente, déclarant que HRW avait décidé de ne pas se rendre en Irak, Saddam Hussein étant au pouvoir. Ceci soulève une question évidente : si tel était le cas, pourquoi HRW a-t-il demandé à visiter des bases de l'OMPI dans sa lettre du 6 octobre 1994 ?

Remarquablement, M. Stork a fourni une raison supplémentaire et différente pour ne pas avoir visité le camp, en déclarant ultérieurement que lors de la préparation du rapport, HRW a consulté les militaires américains en Irak qui, selon lui, ont refusé d'autoriser cette visite.<sup>212</sup>

Cette troisième déclaration a soulevé d'autres questions. Si les militaires américains avaient refusé d'autoriser la visite de HRW, pourquoi avoir omis ceci dans le rapport et ne pas avoir présenté les preuves d'un tel refus ? De plus, pourquoi HRW n'a-t-il pas contacté l'OMPI ou le CNRI pour demander leur assistance pour faciliter le voyage au Camp Ashraf ou au strict minimum faciliter le contact entre les membres de HRW et l'OMPI au Camp Ashraf ?

Considérant les douzaines de visites au Camp Ashraf depuis la chute du régime de Saddam Hussein par des parlementaires européens et nord-américains, ainsi que des personnalités, des avocats, des ONG, des groupes de réflexion, des représentants de la Croix-Rouge et de la presse, il semble étonnant que les militaires américains en Irak aient refusé à HRW l'opportunité de visiter le Camp Ashraf.

Comme Lord Avebury l'explique,

*“... vous avez donné différentes explications pour avoir décliné l'invitation de visiter les camps de l'OMPI en Irak. Lors du programme radio cité dans mon e-mail précédent, vous aviez déclaré n'avoir jamais entendu parler de cette invitation auparavant, et de votre propre aveu, cette déclaration s'est avérée fausse. Vous déclarez aujourd'hui que vous ne pouviez traverser l'Irak alors que Saddam régnait, bien que d'autres aient réussi à le faire sans difficulté. Cette raison a aussi été omise quand HRW a reçu plusieurs invitations dans les années quatre-vingt-dix, dont vous deviez connaître l'existence. Apparemment, vous dites aujourd'hui ne pas être autorisé à visiter Ashraf par les autorités militaires américaines. Je me permets d'en douter ...”*<sup>213</sup>

### ***Pourquoi l'OMPI n'a-t-elle pas bénéficié d'un droit de réponse ?***

C'était l'un des points soulevés par Malcolm Fowler, avocat pénaliste chevronné et membre du comité international sur les droits de l'Homme de la Law Society of England and Wales, dans sa lettre à HRW, déclarant,

*“En tant qu'organisation de défense des droits de l'Homme, vous devez comprendre que votre incapacité à offrir aux Moudjahidine iraniens l'opportunité de répondre aux allégations désastreuses faites à leur rencontre montre votre mépris total envers les principes généraux d'équité et de justice. Par exemple dans un procès, cela reviendrait pour un juge à entendre les preuves du procureur et à accepter son argumentation sans aucun examen, à rédiger et à publier son jugement, le défenseur ignorant même qu'il était en procès découvrant qu'il était déclaré coupable par l'intermédiaire des médias.”*<sup>214</sup>

L'Honorable Lord Slynn of Hadley a aussi écrit à HRW déclarant,

*“... il n’y a aucune suggestion permettant de lier ces allégations à l’OMPI ou à ses représentants. Il n’y a certainement aucune référence à aucun commentaire émis concernant ces allégations. Votre rapport indique clairement que vous acceptez de telles allégations sans remise en question et que leur publication n’a d’autre but que de renforcer leur acceptation.”*

Il ajouta que,

*“Ayant pendant de nombreuses années reconnu le besoin de protéger les droits de l’Homme et soutenu les efforts dans ce sens, j’ai reconnu d’autant plus le besoin pour ceux qui soutiennent les droits de l’Homme de respecter les normes exigées par les droits de l’Homme dans leurs propres agissements. S’abstenir d’enquêter sur des supposées plaintes d’une telle gravité, avant de leur donner une publicité si large, et refuser aux accusés l’opportunité de commenter les allégations détaillées, est de la pire gravité.”<sup>215</sup>*

Lord Avebury remet en question HRW pour avoir refusé à l’OMPI un droit de réponse dix ans auparavant et a souligné qu’ils avaient commis la même erreur dans le rapport. Il a déclaré,

*“vous avez publié ces allégations (précédentes) sans donner à l’OMPI l’opportunité de répondre, et vous faites la même chose. Je suis étonné, qu’après la sévère critique attirée par l’exercice précédent, vous avez considéré approprié d’ignorer un tel principe élémentaire de justice naturelle une seconde fois, et avec la même cible.”<sup>216</sup>*

Dans une déclaration conjointe des membres de la Chambre des Communes et de la Chambre des Lords ont écrit, *“Human Rights Watch, contrairement à la pratique normale, n’a pas demandé à l’OMPI de commenter les allégations.”<sup>217</sup>*

Wilfred Wong de l’organisation de défense des droits de l’Homme Jubilee Campaign a aussi écrit,

*“Une corroboration précise des allégations aurait dû faire l’objet d’une recherche avant de les publier et HRW aurait dû donner à l’organisation accusée l’opportunité de répondre aux allégations très graves à son encontre, avant de publier de telles déclarations.”<sup>218</sup>*

Dans une lettre à HRW, Jean-Yves de Cara, Professeur de droit international à Paris, ajoute,

*“Bien que HRW, avec de nombreux autres, ait à juste titre proclamé que les droits à un procès équitable devront être assurés à tous conformément aux normes internationales, votre organisation n’a pas donné à l’OMPI la moindre opportunité de répondre aux allégations graves avant la publication du rapport. Comme le mentionne un récent rapport de HRW : ‘des confessions seules ne peuvent jamais constituer la base de condamnations’ (Aceh at war: Torture, III – Treatment and Unfair Trials, Vol. 16, no 11 [copyright sign], Sept. 2004).”<sup>219</sup>*

*Des interviews téléphoniques constituent-elles un moyen suffisant pour recueillir des preuves de première main de violations des droits de l’Homme ?*

Une autre critique récurrente portait sur la décision de HRW de recourir à des appels téléphoniques internationaux pour mener des interviews avec des supposées victimes de torture citées dans le rapport. Considérant que les témoins ont tous déclaré vivre en Europe et bien entendu HRW ayant des agences en Europe, il est regrettable que HRW n’ait pas considéré utile de rencontrer ces individus face à face. De l’aveu même de HRW, ils ont *“interviewé par téléphone douze anciens membres de MKO vivant en Europe. Ces témoins ont fourni des déclarations crédibles qu’ils ont été emprisonnés et ont subi des violences physiques et psychologiques ...”*<sup>220</sup>

Le fait de savoir s’il est possible de déterminer la vérité et la crédibilité des déclarations de torture par téléphone est mentionné par Wilfred Wong qui a écrit,

*“Mais comment peut-on évaluer la crédibilité ou non d’un individu par un appel téléphonique, particulièrement en cas de déclaration de maltraitance grave ? Il est fréquent de mener des interviews individuelles avec des victimes de torture, car souvent le tourment qu’ils ont subi apparaît autant dans leurs expressions que dans leurs paroles. Simultanément, l’existence de toute cicatrice ou marque sur leur corps suite à la torture subie peut être notée et/ou des preuves médicales obtenues...Le rapport de HRW s’appuie exclusivement sur des déclarations orales...”*<sup>221</sup>

Des parlementaires britanniques ont de plus souligné,

*“Douze heures d’interviews téléphoniques avec 12 individus sont simplement insuffisantes pour produire un rapport faisant autorité. HRW n’a mené*

*aucune interview individuelle, aucun examen physique ou médical, et aucune inspection sur le site du camp où de telles violations auraient eu lieu.*"<sup>222</sup>

Ceci a aussi inquiété Malcolm Fowler, qui a souligné le fait que le rapport mentionnait que les interviews étaient menées avec 12 témoins et que 12 heures de témoignage ont été recueillies. Concernant ce point, il a déclaré,

*“Considérant qu’il y a eu 12 personnes interrogées, le temps total consacré à l’interview de chaque individu était d’environ une heure. Pendant cette heure, chaque individu a été interrogé ‘plusieurs fois’. Comment est-il possible de faire une interview en une heure d’un individu qui prétend avoir subi des maltraitements pendant plusieurs années, dans des lieux et des circonstances différents ? Mon expérience en tant qu’avocat pénaliste montre que pour mener des interviews correctes des personnes impliquées, afin d’évaluer la véracité de leurs récits, les interviews doivent être menées individuellement et pendant de nombreuses heures, voire des jours.*”<sup>223</sup>

Comme l’a été montré plus haut, c’est un point soutenu par le Protocole d’Istanbul.

Membre du Congrès, Edolphus Towns écrit,

*“... que Human Rights Watch prépare un dossier contre l’OMPI, basé uniquement sur le témoignage téléphonique de 12 individus sans moyen de vérification de leur identité, est pour le moins honteux.*”<sup>224</sup>

***Pourquoi HRW utilise-t-il ces 12 individus particuliers en tant que seule source de preuves ?***

Un autre point intéressant soulevé concernait le choix des témoins de HRW. Comment HRW a-t-il trouvé ces 12 supposés anciens membres de l’OMPI ? Qui était la clé pour les trouver et les présenter à HRW ? Parmi les milliers d’individus ayant quitté l’OMPI et vivant aujourd’hui dans le monde, la plupart d’entre eux en Europe et en Amérique du Nord, pourquoi HRW a-t-il sélectionné ces 12 individus ?

Concernant ce point, Lord Avebury écrit en 1997,

*“Je vous ai fait remontrance concernant la partialité du groupe d’individus*

*interviewés par Mme Hicks en Allemagne, et son refus d'en rencontrer d'autres qui auraient présenté une image différente... Il me semble que les rencontres de Mme Hicks à Paris et à Cologne ont été organisées par M. Nasser Khajeh-Nouri, une personne qui a bénéficié du statut de réfugié aux Etats-Unis, mais néanmoins retournée en Iran à plusieurs reprises. En 1994, cet homme a envoyé une liste de 115 personnes à diverses organisations de défense des droits de l'Homme et au Département d'Etat, prétendant qu'il s'agissait d'anciens membres de l'OMPI. Il a organisé pour 14 personnes la fourniture de preuves à l'encontre de l'OMPI au Professeur Copithorne en 1995. Nous pourrions nous demander où M. Khajeh-Nouri obtient les ressources pour recueillir tous ses récits, et qui a intérêt à les propager. J'ai compris que M. Khajeh-Nouri a aidé à organiser la visite de Mme Hicks à Téhéran en 1996. Il est clair que le régime a facilité sa visite, faisant ainsi de leur mieux pour manipuler HRW et l'encourager à publier un rapport salissant le CNRI, et c'est pourquoi Mme Hicks a bénéficié d'un traitement de faveur, par rapport à des organisations de défense des droits de l'Homme telle qu'Amnesty International. (Dans votre rapport annuel de 1997 vous avez reconnu que HRW était la seule ONG de défense des droits de l'Homme autorisée en Iran en 1996, sans spéculer quant aux raisons de cet état de fait). Le succès des efforts des mollahs auprès de Mme Hicks est prouvé par un commentaire de sa part sur le service Farsi de Voice of America le 11 juillet 1997:*

*Je suis très optimiste concernant Hojjatolislam Khatami. Vous le savez, la question la plus importante soulignée par M. Khatami à plusieurs reprises dans une campagne de publicité pour les élections présidentielles était la règle de la loi et toutes les organisations internationales sont prêtes à soutenir la plate-forme électorale de M. Khatami avec tous les moyens à leur disposition.”<sup>225</sup>*

Un an plus tard, HRW a déclaré dans une présentation générale pour la presse sur les droits de l'Homme en Iran, rédigée par Elahe Hicks et Hanny Megally, que,

*“Depuis son arrivée au pouvoir le 3 août 1997 après une élection écrasante, le président Khatami a encouragé une plus grande liberté d'expression. Il continue à parler en faveur du respect des droits de l'Homme, notamment la liberté d'association et la tolérance envers la diversité d'opinions, et il a permis à un débat dynamique sur les droits et la liberté de s'épanouir dans les médias iraniens.”<sup>226</sup>*

Ici encore, il a été considéré que ceci était un problème dans les épisodes précédents, comme Lord Avebury l'écrit,

*“il faudrait examiner toutes les preuves avant de tirer une conclusion, et vous devriez garder à l'esprit que certains critiques de l'OMPI ne sont pas des défenseurs des droits de l'Homme désintéressés... J'espère que vous pouvez comprendre mes craintes quand j'ai appris que Mme Hicks était à nouveau à la poursuite de l'OMPI, donnant sa préférence à des personnes dont les opinions ne sont pas entièrement indépendantes.”<sup>227</sup>*

Lord Avebury continue, disant que l'OMPI,

*“...a déclaré à de nombreuses occasions que si HRW souhaitait visiter son établissement en Irak, il serait le bienvenu. Pour une raison quelconque, l'offre n'a jamais été considérée, et plutôt, il semble que le plan de bataille consiste à recueillir autant de matière invérifiable que possible auprès d'opposants connus de l'OMPI en Europe.”<sup>228</sup>*

Le Professeur de Cara écrivant à propos de son propre vécu déclare,

*“En considérant mes deux visites au Camp Ashraf et de longues discussions avec de nombreux membres de l'OMPI, ainsi que des officiels militaires américains et des juristes, ainsi que des citoyens irakiens de différentes origines ethniques et religieuses, j'étais donc étonné de lire dans votre rapport les déclarations de douze individus (dont les récits de huit apparaissent dans le rapport) que l'OMPI aurait volontairement violé les droits de ses membres en Irak. Dans tous mes contacts avec des membres individuels de l'OMPI à Ashraf, dans toutes mes discussions avec les officiels américains ayant maintenu une surveillance étroite de tout aspect de la vie dans le camp, et dans toutes mes discussions avec des citoyens irakiens ayant vécu dans le voisinage et ayant côtoyé les membres de l'OMPI pendant des années, je n'ai jamais croisé la moindre preuve suggérant un tel comportement abusif envers des membres de l'OMPI par le mouvement.”<sup>229</sup>*

Le Comité de la politique iranienne, ayant mené ses propres investigations sur les allégations de violation, écrit,

*“Le Comité de la politique iranienne (Iran Policy Committee, IPC) a mis en place un groupe de travail pour mener une étude approfondie des témoins cités par HRW. IPC a recueilli des récits de première main et en personne*

*de plus de deux douzaines de témoins, d'anciens membres de l'OMPI, des membres de la famille des présumées victimes et des membres de l'OMPI actuellement au Camp Ashraf, en Irak. Tous ceux qui ont été interrogés par le groupe de travail IPC ont réagi avec indignation face au fait que la torture et l'emprisonnement subis par eux et les membres de leur famille aux mains du régime soient faussement attribués, par HRW, plutôt à une organisation dédiée à empêcher de telles violations : l'OMPI.*

*A la place, les preuves abondent que des individus cités en tant que victimes de l'OMPI par HRW sont en fait des agents rémunérés par le MOIS iranien, en charge de colporter la désinformation à propos des groupes s'opposant au régime de Téhéran. Le MOIS a notamment détaché d'Iran en Europe un certain Mohammad Hossein Sobhani, que HRW cite comme étant une victime "crédible" mais qui, en fait, dirige un réseau de renseignement en Europe travaillant sous la supervision directe du directeur adjoint du MOIS Mohammad-Reza Iravani (alias Amir Hossein Taghavi). Une autre source HRW est l'agent du MOIS Karim Haqi, qui a été sommé par le renseignement hollandais de cesser ses démarches de recrutement contre les dissidents iraniens et ses contacts avec le renseignement iranien aux Pays-Bas."<sup>230</sup>*

Lars Rise, député norvégien qui a récemment visité le Camp Ashraf pour enquêter personnellement sur les allégations de violations des droits de l'Homme par l'OMPI, a écrit dans une lettre à HRW,

*"Votre rapport et votre comportement semblent particulièrement éloignés de l'impartialité des ONG qui défendent les droits de l'Homme. Mes collègues et moi-même du Parlement norvégien sommes très étonnés que pour préparer un rapport à l'encontre de l'OMPI vous recouriez aux témoignages d'individus dont certains sont reconnus comme étant des agents du Ministère iranien du Renseignement depuis plus d'une décennie ou sont des espions notoires parmi les activistes iraniens à l'étranger. Parmi ces individus se trouvent des personnes telles que Habib Khorrami, qui a été condamné par un tribunal néerlandais pour kidnapping. Karim Haqqi et d'autres ont été interrogés par les services de renseignement allemands et néerlandais à propos de leurs relations avec le régime iranien."<sup>231</sup>*

Il ajouta,

*"Il y a un monde de différence entre ce que j'ai vu de l'OMPI à Ashraf*



*City en quelques jours d'enquête libre et les interviews de première main avec différentes personnes de divers rangs, et ce que vous décrivez en à peine 12 heures d'interviews téléphoniques longue distance d'agents du Ministère iranien du Renseignement. J'ai rencontré des individus dignes qui consentent les plus grands sacrifices pour apporter la liberté et la démocratie à leur patrie. Ils avaient même pardonné les espions et leurs propres meurtriers et les avaient renvoyés en Iran. Aucune notion de maltraitance, délibérée ou non, ne peut leur être attachée, étant donné leur extraordinaire discipline en matière de respect des droits d'autrui.*"<sup>232</sup>

### *Pourquoi HRW a-t-il omis de demander l'avis de la Coalition ?*

Confronté à des allégations de violation et sachant que le Camp Ashraf était sous la protection des forces de la coalition depuis mai 2003, il semble que l'enquête élémentaire qui aurait dû être menée par HRW consistait à demander aux officiels de la Coalition s'ils avaient reçu toute allégation de maltraitance, mené des enquêtes sur de telles allégations ou disposaient de toute information utile à cet égard. Ceci est particulièrement utile considérant que des autorités de la coalition avaient interviewé tous les membres de l'OMPI au Camp Ashraf dans le cadre de leur enquête de 16 mois sur l'OMPI et ses activités.

De plus, étant donné que HRW était déjà en communication avec les militaires américains (la note de bas de page 3 du rapport mentionne une interview par e-mail avec des officiels américains en date du 10 mars 2005), ceci était de toute évidence possible. Cependant, quand cette question a été posée à Joe Stork dans une interview sur Radio Farda, ce dernier a déclaré,

*"Pourquoi donc ? Il n'y a aucun lien avec notre rapport. Pas le moindre."*<sup>233</sup>

En abordant cette question avec la Coalition, HRW aurait pu éviter de nombreuses critiques, tout en disposant d'une version des événements absente du rapport. Dans une lettre à HRW, le Colonel David Phillips a écrit,

*"Je suis le commandant de la 89<sup>ème</sup> Brigade de la Police Militaire et dans ce rôle j'étais responsable de la sécurité des biens et des personnes du Camp Ashraf de janvier à décembre 2004. Au cours de cette période d'une année j'ai reçu de nombreux rapports de torture, d'armes cachées et de personnes détenues contre leur gré par la direction du Mujahedin e-Khalq. J'ai demandé à mes unités subordonnées d'enquêter sur chaque allégation. Souvent, j'ai personnellement dirigé des équipes d'inspection lors de visites imprévues des*

*installations MeK/OMPI où les violations auraient eu lieu. En aucun cas pendant ces 12 mois nous n'avons découvert la moindre preuve crédible soutenant les allégations soulevées dans votre récent rapport. Je n'aurais pas toléré les violations décrites dans votre rapport, pas plus que j'aurais supporté tout acte de la part du MeK/OMPI visant à détenir des personnes contre leur gré. Chaque rapport de torture, de kidnapping et de privation psychologique s'est avéré infondé. En fait, MeK/OMPI nous a informés de manière routinière des personnes qui désiraient quitter l'organisation et elles ont été accompagnées jusqu'à notre portail... J'ai visité des unités pour hommes et pour femmes de manière routinière. Parfois ces visites étaient annoncées, mais la plupart du temps il s'agissait d'inspections imprévues. Mes unités subordonnées sélectionnaient au hasard des logements, des bureaux, des entrepôts et des bunkers pour des inspections impromptues. Pas une seule fois je n'ai découvert une conduite inappropriée de la part de MeK/OMPI. Aussi, MeK/OMPI n'a jamais refusé l'entrée à aucune de leurs installations... J'ai passé personnellement un an de ma vie en Irak avec la responsabilité du Camp Ashraf... Mes commentaires sont basés sur une année entière de vécu sur site.*"<sup>234</sup>

Le Colonel Phillips fait aussi le commentaire étonnant que "Je souhaite qu'un jour mes propres filles visitent des unités pour le bénéfice de l'échange culturel"<sup>235</sup>. Ceci reflète une image bien différente de celle décrite par HRW. Le Colonel Phillips conclut en déclarant "votre rapport est un affront direct au professionnalisme de mes unités."<sup>236</sup>

Le Professeur Jean-Yves de Cara, écrit,

*"...votre rapport ne fait aucune mention d'enquêtes approfondies menées par une demi-douzaine d'agences gouvernementales des Etats-Unis au Camp Ashraf au cours des deux dernières années. Tout le personnel de l'OMPI au Camp Ashraf a été interrogé au cours de ce processus de 16 mois, des recherches ont été menées sur le lieu du camp, et à la conclusion des enquêtes, les Etats-Unis ont formellement annoncé que tous les membres de l'OMPI en Irak étaient reconnus dans le cadre de la Quatrième Convention de Genève. Les Américains ont aussi déclaré que l'enquête approfondie n'a révélé aucune charge contre les membres de l'OMPI... alors que votre rapport donne l'impression au lecteur non informé qu'Ashraf est assimilable à un goulag ou à un camp de concentration, retenant des individus contre leur gré et les maltraitant sévèrement s'ils souhaitent partir, je n'ai rien trouvé de ressemblant à ceci, et de loin. J'ai toutes les raisons de penser que les*

*individus à Ashraf sont traités avec décence et dignité. J'ai assisté à des représentations de folklore, de danse et de chants perses traditionnels par des membres de l'OMPI. L'atmosphère joviale et la camaraderie qui étaient omniprésentes, le rôle proéminent joué par les femmes dans des postes de direction et administratifs, et l'opportunité d'une créativité individuelle florissante, comme on le peut constater dans les nombreuses œuvres d'art, de théâtre, de musique, en disent long sur la nature de cette organisation*"<sup>237</sup>

Jørgen Mathiassen, avocat norvégien, a écrit à HRW déclarant,

*"Ayant visité le Camp Ashraf, en mars de l'an dernier avec un collègue, j'ai été surpris par la lecture du rapport de HRW. Votre rapport a dépeint les membres de l'OMPI comme étant des individus forcés de séjourner en Irak contre leur gré. Je ne peux adhérer à une telle opinion. Pendant notre séjour à Ashraf nous avons pu rencontrer et parler librement à tout membre de l'OMPI, ainsi qu'à des membres parlant une langue scandinave, avec qui je me suis entretenu en norvégien.*

*Nous étions présents à une époque de forte pression pour les membres de l'OMPI. Leur statut dans le cadre de la Convention de Genève n'était pas encore déterminé. Ils étaient menacés de déportation et même d'extradition vers l'Iran, où ils seraient soumis à la torture et à l'exécution. Dans de telles circonstances, ils ont tout de même insisté pour rester au Camp Ashraf et ils ont poursuivi la lutte pour la liberté et la démocratie en Iran. Ils m'ont semblé heureux et déterminés à rester au Camp Ashraf aussi longtemps que possible.*

*Pendant notre séjour nous n'avons jamais vu de prison ni traces de prison, pas plus que nous n'avons entendu parler de prisons ou de maltraitance des membres.*"<sup>238</sup>

Jørgen Mathiassen a envoyé à HRW une copie de la photographie prise des installations de sortie.

### *Pourquoi HRW n'a-t-il pas répondu à la correspondance ?*

Même aussi loin que 1994 et 1997, HRW a été critiqué pour son incapacité à répondre aux craintes soulevées à son encontre. Il est regrettable que dans le cas de l'OMPI, HRW pour une raison quelconque ait simplement ignoré la correspondance qui lui a été envoyée. Lord Avebury écrit,

*“dans les plus mauvais jours du communisme, nous étions habitués à voir les Soviétiques ignorer les lettres qui leur étaient adressées au sujet des droits de l’homme. Aujourd’hui, je ne reçois aucune réponse des autorités du Bahreïn, d’Indonésie ou d’Inde. Il est pour le moins déconcertant de voir une ONG défenseur des droits de l’Homme jouer le même jeu. Tout comme avec les régimes mentionnés, la suspicion qu’il doit y avoir quelque chose à cacher apparaît quand personne ne répond aux demandes ou quand quelqu’un répond à une lettre en éludant les questions posées.”<sup>239</sup>*

Lord Avebury déclare en outre,

*“l’absence de réponse à des communications est une caractéristique que j’attendrais de l’ambassade de la Corée du Nord ou des Soviétiques à une autre époque, mais pas d’une ONG démocratique. Par conséquent, je suis très inquiet par le fait que vous ayez ignoré les points que j’ai soulevés concernant vos relations avec le CNRI... J’ai toujours eu le plus grand respect pour le travail de Human Rights Watch dans le passé, et je suis consterné par votre conduite.”<sup>240</sup>*

Cette frustration résultant de l’absence de réponse est un thème récurrent dans d’autres lettres à HRW concernant le rapport et dans des allusions de membres des Parlements britanniques. Andrew Mackinlay, député travailliste et membre du Comité des affaires étrangères, écrit,

*“Je sais qu’un certain nombre de mes collègues parlementaires des deux chambres du parlement vous ont déjà écrit longuement pour exposer les détails complets des défauts et des erreurs de votre rapport – de la méthodologie utilisée, à son contenu et à ses conclusions. Il est regrettable, d’après ce que je peux constater, que jusqu’à aujourd’hui vous n’avez pas eu la courtoisie de répondre au moindre de ces points et arguments entièrement valables levés dans les lettres qui vous ont été envoyées. La nature politique de votre rapport, votre incapacité à rencontrer l’OMPI avant de publier le rapport et à répondre à des questions valables posées par mes collègues désignent simplement un plan visant à discréditer l’OMPI.”<sup>241</sup>*

Lars Rise déclare dans sa lettre à cet égard,

*“J’ai aussi été informé qu’à ce jour, Human Rights Watch n’a fourni aucune réponse aux critiques et aux objections soulevées contre son rapport. Cette*

*approche engendre de graves craintes et n'est pas digne d'une organisation non gouvernementale d'un pays démocratique.*"<sup>242</sup>

### *Que disent l'OMPI et ses anciens membres des allégations ?*

Les allégations étant centrées autour de ce qui serait survenu au Camp Ashraf, il est essentiel de considérer la réaction des résidents du Camp Ashraf. Lors de la première mise à disposition du rapport sur le site web de HRW, selon M. Behzad Saffari, *"la direction d'Ashraf a permis à tous de lire la version complète de la traduction en Farsi du rapport téléchargé de HRW."*<sup>243</sup> Par conséquent, tout le monde au Camp Ashraf a pu prendre connaissance du contenu du rapport.

Le 22 mai 2005, quatre jours après la disponibilité du rapport sur leur site web, une déclaration a été émise par des membres et des défenseurs de l'OMPI résidant au Camp Ashraf intitulée 'Human Rights Betrayed'. Dans cette déclaration, ils écrivent,

*"Au cours des deux dernières années, nous avons tous fait l'objet de plusieurs enquêtes menées par les agences américaines et les forces de la coalition. Leurs conclusions nous reconnaissent comme étant des "personnes protégées" dans le cadre de la Quatrième Convention de Genève, ne laissant aucune place aux mensonges contenus dans le rapport de HRW. Que qu'il ait été maltraité ou harcelé du fait de différences politiques ou idéologiques avec l'OMPI, privé d'installations de vie octroyées à d'autres, retenu contre son gré, ou forcé de divorcer de son époux(se), sont des mensonges éhontés et n'ont d'autre but que de dénaturer le sacrifice et les valeurs humaines admirés par le peuple iranien."*<sup>244</sup>

Même le personnel de l'OMPI ayant quitté l'organisation explique, dans une déclaration signée par 500 d'entre eux,

*"vous avez préparé ce rapport en interrogeant 12 individus et déclaré que le prix à payer pour quitter l'OMPI était lourd. Cependant, vous n'avez pas contacté des centaines de personnes qui ont passé des années dans des camps de l'OMPI en Irak et résidant aujourd'hui en Europe et aux Etats-Unis et capables de vous fournir leurs observations de première main."*<sup>245</sup>

Ils poursuivent, expliquant,

*“au cours des nombreuses années de notre séjour en Irak dans les camps de l’OMPI, nous n’avons jamais vu ni entendu qui que ce soit retenu contre son gré ou harcelé, persécuté ou torturé. La déclaration selon laquelle quelqu’un a été emprisonné pour des différends avec l’OMPI ou ses officiels est aussi stupide que ridicule. Tous les occupants des camps étaient volontaires. Que des époux et des épouses aient été forcés de divorcer est encore plus inacceptable. Contrairement à votre rapport, nous sommes presque tous partis d’Irak grâce à l’aide et à l’assistance de l’OMPI... notre présence en Europe est la meilleure preuve que les déclarations faites par les personnes interrogées étaient complètement fausses et montées de toute pièce par MOIS.”<sup>246</sup>*

Le Comité pour la politique iranienne ayant interviewé un ancien membre de l’OMPI a écrit,

*“lui et ses compagnons ont recueilli 470 signatures d’anciens membres MEK aujourd’hui en Europe, dénonçant le rapport de HRW comme étant un recueil de fausses accusations. Il souhaitait fournir la liste des signatures aux représentants de HRW à NYC et Washington DC, mais HRW a refusé de le voir ainsi que ses compagnons, et a aussi refusé de programmer une rencontre pour écouter leurs histoires.”<sup>247</sup>*

Ayant eu l’opportunité de parler à de nombreux anciens membres de l’OMPI vivant en Europe, et après avoir lu les conclusions de l’IPC à partir de leurs interviews avec d’anciens membres de l’OMPI vivant en Amérique du Nord, l’AUIL peut tirer la conclusion que les 12 individus sur lesquels HRW s’est appuyé pour établir son rapport ne constituent pas une représentation juste ou précise des ‘anciens membres de l’OMPI’.

Député travailliste du Parlement britannique, le Dr Rudi Vis écrit,

*“Je sais qu’il y a de nombreux anciens membres de l’OMPI vivant ailleurs dans le monde qui à divers stades ont quitté l’organisation, du fait des difficultés de la lutte contre un régime aussi barbare que celui des mollahs. La vaste majorité de ces individus continue à soutenir activement l’OMPI et certains ont encore des proches résidant au Camp Ashraf. D’autres ont simplement décidé de mener une vie ordinaire. Comment se fait-il qu’aucun de ces nombreux individus*

*n'aient fait des allégations dans votre rapport ? Les allégations seraient-elles fausses ?*"<sup>248</sup>

Le Dr Rudi Vis poursuit,

*“Quand on considère le contexte dans lequel vous avez préparé votre rapport sur l'OMPI, il est clair que vous n'avez jamais eu l'intention de mener une enquête impartiale et indépendante sur les allégations de maltraitance contre l'OMPI par des individus se disant être des anciens membres. Si telle était votre intention, vous n'auriez pas manqué de (i) communiquer les allégations à l'OMPI et de leur donner une opportunité d'y répondre, (ii) accepter les invitations de l'OMPI à vous rendre dans leurs bases pour y mener des enquêtes sur le terrain et (iii) demander l'opinion des Forces de la Coalition en Irak responsables de et contrôlant le Camp Ashraf et tous ses résidents. De plus, vous auriez enquêté correctement sur les sources de votre 'information', incluant leur crédibilité et leurs motifs. Même les enquêtes les plus élémentaires auraient pour le moins révélé des questions très sérieuses concernant les 12 individus interviewés par téléphone.”*<sup>249</sup>

Les questions posées à HRW par Lars Rise soulignent d'une part ses graves inquiétudes sur le rapport de HRW et d'autre part l'attitude inacceptable de HRW consistant à ne pas répondre aux inquiétudes soulevées, notamment les questions posées par Lars Rise. Il dit,

1. *Pourquoi avoir utilisé 12 sources dans votre rapport dont les contacts avec le Ministère iranien du Renseignement étaient connus dans la communauté iranienne occidentale et certaines agences policières et de renseignement européennes depuis des années ?*
2. *Comment avez-vous pu croire que bien que certains de vos témoins soient présentés par leurs anciens collègues du renseignement comme étant des agents iraniens, ce ne sont pas des agents et peuvent être exploités ?*
3. *Comment avez-vous trouvé ces individus simultanément en Europe ?*
4. *Pourquoi ne pas avoir interrogé une partie impartiale lors de la compilation de ce rapport ou pourquoi ne pas avoir inclus leur commentaire au rapport ?*
5. *Quelle est votre réponse aux contradictions dans les remarques de vos sources comparées à ce qui a été dit dans d'autres interviews, telles que la fuite de Sobhani ?*
6. *Quelle est votre opinion concernant les 470 anciens membres de*

*l'OMPI (comparé à vos 12) qui ont quitté les camps de l'OMPI et mènent des vies ordinaires en Europe et aux Etats-Unis ? Ils ont signé une déclaration rejetant les allégations de HRW. Vos agences de New York et de Washington ont refusé de recevoir leurs représentants et ne leur ont pas accordé de rendez-vous.*

7. *Comment avez-vous vérifié des déclarations téléphoniques longue distance par des personnes qui sont présumées être des agents iraniens ?*
8. *Pourquoi n'avez-vous pas contrôlé les déclarations de ces individus avec d'autres qui les connaissaient, tels que les anciens époux et les proches disponibles ?*
9. *Vous aviez refusé de visiter des camps de l'OMPI pour une enquête impartiale, donc pourquoi n'avez-vous pas consulté les personnes qui ont enquêté sur les rapports de torture, de meurtre et de prison dans les camps de l'OMPI (par exemple les commandants de l'armée américaine) lors de la rédaction du rapport ?*
10. *Un lien existait-il entre l'adhésion de certains de vos responsables des élections du régime iranien comme étant démocratiques et la diabolisation de la principale opposition iranienne ?*
11. *Quelle est votre réponse aux centaines de lettres rejetant votre rapport issues de membres du congrès américain, de parlementaires européens, d'organisations de défense des droits de l'Homme et d'activistes et d'individus provenant des camps de l'OMPI en Irak ? Pourquoi les avoir tous laissés sans réponse ?”<sup>250</sup>*



### *Nature politique du rapport*

Après de longues recherches et enquêtes, menées et basées sur toutes les preuves recueillies, l'AUIL a tiré la conclusion que le rapport de HRW présente des défauts sérieux, dont le premier est la sélection des témoins. Un examen sommaire des divers sites gérés par ces individus et leurs associés illustre une campagne contre l'OMPI, qui serait orchestrée par le Ministère iranien du Renseignement.

Dans l'introduction de ce document, l'attention a été attirée sur la nature politique inattendue du rapport de HRW, et son orientation détaillée sur la désignation terroriste de l'OMPI. Nulle part le message politique n'a été plus clair que dans le communiqué de presse de HRW à Paris le 19 mai 2005.

En cinq longs paragraphes, le communiqué de presse décrit comment l'OMPI a d'abord été répertoriée en tant qu'organisation terroriste par le gouvernement américain en 1997, puis par l'UE en 2002. Le rapport poursuit ensuite pour expliquer comment le CNRI a mis en place un lobby auprès du gouvernement américain et dans les pays de l'UE pour retirer la désignation terroriste et comment le CNRI se "*présente comme constituant une 'alternative démocratique' au gouvernement iranien...*" et "*en tant que 'gouvernement en exil' iranien...*", impliquant clairement que HRW ne reconnaît pas au CNRI aucune de ces qualités.

Le communiqué de presse fournit aussi des détails d'un appel public par 40 parlementaires européens pour la suppression de l'étiquette de terroriste de l'OMPI et des efforts par certains membres du Congrès américain et le Comité pour la politique iranienne (un groupe de réflexion américain) pour promouvoir l'OMPI et supprimer la désignation terroriste de l'organisation.

HRW conclut sa revue politique en déclarant que bien que le gouvernement iranien compte un historique déplorable en termes des droits de l'Homme, ce serait "*une énorme erreur que de promouvoir un groupe d'opposition responsable de violations graves des droits de l'Homme.*" En lisant entre les lignes, le message de HRW est clair – l'OMPI ne doit pas être soutenue et sa désignation terroriste ne doit pas être supprimée.

La nature politique du rapport est tellement évidente dans un e-mail envoyé par Gary Sick, président du comité de conseil pour le Moyen-Orient de HRW, aux destinataires de la mailing list Gulf 2000 le lendemain de la publication du rapport. Cet e-mail, rédigé originalement par William Beaman, stipule,

*“Le rapport de Human Rights Watch sur les abus de MKO (MEK) arrive juste à temps pour la considération de la H.R. 282/S. 333—La loi de soutien de la liberté en Iran, soutenu par le Rep. Ileana Ros-Lehtinen (R-Floride) et le Sen. Rick Santorum (R-Pennsylvanie). En plus de renouvellement des sanctions économiques inefficaces contre l’Iran, l’Article 302 du décret prévoit le soutien de groupes opposés au régime iranien actuel. La représentante Ros-Lehtinen étant l’un des plus fervents défenseurs de MKO/MEK au Congrès, on peut présumer que cette appropriation proposée est conçue en leur faveur, du moins en partie. Le rapport de Human Rights Watch sur MKO/MEK semblerait les disqualifier de financement dans le cadre du décret.”<sup>251</sup>*

Le lendemain, Gary Sick a diffusé un autre e-mail, cette fois de Massoud Khodabandeh, qui serait en contact étroit avec le Ministère iranien du Renseignement. Cet e-mail affirme,

*“Il y a suffisamment d’informations, même invérifiées, pour suggérer que MEK dans le Camp Ashraf est actuellement en crise grave et sur le point de s’effondrer, et que le camp se maintient uniquement grâce à une atmosphère de crainte et de répression aux mains des dirigeants MEK. Les rapports plus récents suggèrent que si le drapeau de l’armée américaine était remplacé par le drapeau de la Croix-Rouge, plus de 80 pour cent des personnes dans le camp se rendront au camp Nord”.<sup>252</sup>*



## CONCLUSION

Après avoir mené des recherches et une étude exhaustives, l'AUIL, en se basant sur toutes les preuves, est arrivé à la conclusion que le rapport de HRW contenait de sérieux défauts, tant en termes de méthodologie que de substance.

Le HRW a clairement violé les principes les plus fondamentaux d'une enquête juste et impartiale. L'OMPI n'a pas eu le droit de répondre aux allégations ; HRW a ignoré d'autres informations disponibles, dont des réponses détaillées à certaines des allégations ; il n'a pas demandé l'opinion des Forces de la Coalition qui disposaient de renseignements de première main sur la vie au Camp Ashraf, et a choisi de ne pas visiter le camp où la plupart des violations se seraient produites, malgré l'invitation répétée de l'OMPI à effectuer une telle visite.

Aux yeux de l'AUIL, s'appuyer sur 12 heures d'interviews téléphoniques avec 12 individus, déjà accusés d'avoir des liens avec le Ministère iranien du Renseignement et de la Sécurité, n'est pas suffisant pour tirer des conclusions définitives concernant des allégations graves, comme l'a fait HRW.

En se basant sur des preuves et des témoignages recueillis au cours de l'enquête de l'AUIL, la délégation conclut que la substance du rapport est défailante et déformée. Les conclusions de l'AUIL sont de plus corroborées par le récit du Colonel David Phillips décrivant sa mission d'un an au Camp Ashraf et l'enquête menée sur de telles allégations.

L'AUIL a pu confirmer que plusieurs cas spécifiques de supposées violations des droits de l'Homme dans le rapport sont totalement faux. Il y avait aussi un certain nombre de supposés incidents pour lesquels l'AUIL n'a pu établir de jugement définitif, mais les informations disponibles indiquent qu'ils étaient faux également.

L'allégation par des témoins de HRW que M. Gorbanali Torabi a été tué sous la torture est fautive, tant sa soeur que son épouse l'ayant nié et ayant confirmé son décès par infarctus.

L'AUIL confirme que les allégations soulevées par Mohammad Hossein Sobhani

concernant son isolement cellulaire, étaient fausses. Cette conclusion a été tirée face au témoignage de son ex-épouse, et d'autres documents ainsi qu'une contradiction flagrante dans son propre récit.

L'AUIL confirme que des allégations spécifiques faites par un certain nombre d'autres témoins de HRW, notamment Mohammad Reza Eskandari, Tahereh Khorami et Habib Khorami, qu'ils étaient emprisonnés étaient aussi fausses.

L'AUIL conclut que les résidents au Camp Ashraf sont là par choix personnel et ne sont pas emprisonnés.

Finalement, l'AUIL considère qu'il y a suffisamment de preuves pour conclure que le rapport de HRW était politiquement motivé. Bien au-delà du mandat d'une organisation de défense des droits de l'Homme et en tandem avec les défenseurs de la politique d'apaisement, HRW a fustigé la principale opposition iranienne, recommandant tacitement que le groupe ne soit pas retiré des listes terroristes.

Il est totalement inapproprié pour une ONG de défense des droits de l'Homme de prendre partie dans un conflit politique et de faire du lobbying en défense d'une politique particulière sous couvert des droits de l'Homme. L'AUIL s'est abstenu de traiter l'aspect politique de la question. Néanmoins, la recommandation de HRW étant politique, l'AUIL désapprouve sa recommandation. L'OMPI doit être supprimée des listes de terreur.

De récents événements en Iran laissent peu de doute quant à l'échec de la politique d'apaisement. Il est temps de mettre fin à la politique d'apaisement. La poursuite de cette politique mène à la catastrophe, tant pour le peuple iranien que pour la communauté internationale.

# NOTES

- 1 <http://hrw.org/backgrounder/mena/iran0505/>
- 2 <http://hrw.org/about/>
- 3 <http://hrw.org/english/docs/2005/05/18/iran10967.htm>
- 4 Paulo Casaca MEP, Dr. André Brie MEP et Azadeh Zabeti LLB
- 5 [www.iran-interlink.org](http://www.iran-interlink.org), [www.irandidban.com](http://www.irandidban.com), [www.nejatngo.org](http://www.nejatngo.org)
- 6 [www.ncr-iran.org](http://www.ncr-iran.org), [www.mojahedin.org](http://www.mojahedin.org)
- 7 L'Hotel Iran est un complexe de bungalows hébergeant les visiteurs du  
Camp Ashraf
- 8 Témoignage expert du Dr. Khalid Duran (expert en Affaires islamiques et  
du Moyen Orient) 29 août 2001
- 9 “Does Washington need a new policy for Tehran ?”, par Neil C  
Livingstone, PhD, Président et PDG de Global Options Inc., 18 juin  
2003
- 10 ‘Democracy Betrayed’, publié par le CNRI en 1995
- 11 Maryam Radjavi, Présidente élue du CNRI, 18 juin 2005, Cergy, France
- 12 Déclaration d’expert du Dr. Khalid Duran (expert en Affaires islamiques  
et du Moyen-Orient), 29 août 2001
- 13 Rapport ‘The Mujahedin-e-Khalq’, par le Foreign Office, préparé en mars  
2001
- 14 ‘The Iranian Mojahedin’, par Ervand Abrahamian, pg. 206
- 15 ‘Reign of the Ayatollahs: Iran and the Islamic Revolution’ par Shaul  
Bakhash, Basic Books, 1990
- 16 ‘Enemies of the Ayatollahs’, par Mohammad Mohaddessin, Zed Books,  
pgs. 55 et 56
- 17 ‘The Iranian Mojahedin’, par Ervand Abrahamian, pgs. 218 à 219
- 18 ‘Iran – Violations of Human Rights’, par Amnesty International, publié  
en 1987
- 19 ‘Khomeini Fatwa led to killing of 30,000 in Iran’, par Christina Lamb,  
The Sunday Telegraph, 4 février 2001
- 20 ‘Amnesty International – Iran briefing’, publié en 1987
- 21 Eric Rouleau interview avec Al-Jazeera Television, 22 décembre 1999
- 22 Eric Rouleau interview avec Al-Jazeera Television, 22 décembre 1999
- 23 ‘Enemies of the Ayatollahs’, par Mohammad Mohaddessin, pg. 114
- 24 Déclaration lors d’une conférence de presse au Capitole le 8 juin 1995
- 25 Message de Massoud Radjavi, ‘The House Magazine’, 31 mars 2003
- 26 ‘US Bombs Iranian Fighters on Iraqi side of the Border’, ‘The Wall Street  
Journal’, 16 avril 2003
- 27 ‘The New York Times’, 29 avril 2003
- 28 ‘US says Iran opposition in Iraq agrees to disarm’, Agence France Presse,

- 10 mai 2003
- 29 'US Sees No Basis to Prosecute Iranian Opposition 'Terror' Group Being Held in Iraq', 'The New York Times', 27 juillet 2004
- 30 'Tank girls: the frontline feminists' par Christine Aziz. 'The Independent', 28 décembre 2004
- 31 'Mullahs, Look! Women, Armed and Dangerous', par Douglas Jehl, The New York Times, 30 décembre 1996
- 32 Los Angeles Times, 19 mars 2005
- 33 'Patterns of Global Terrorism', Département d'Etat américain, avril 2004, pg. 88
- 34 'Iran: State of Terror – An Account of terrorist assassinations by Iranian agents', par Lord Avebury et Robert Wilkinson, juin 1996
- 35 'Iran: State of Terror – An Account of terrorist assassinations by Iranian agents', pg. 3
- 36 'Iran: State of Terror – An Account of terrorist assassinations by Iranian agents', pg. 9
- 37 'Iran: State of Terror – An Account of terrorist assassinations by Iranian agents', pg. 9
- 38 'Iran: State of Terror – An Account of terrorist assassinations by Iranian agents', pg. 28
- 39 'Iran: State of Terror – An Account of terrorist assassinations by Iranian agents', pgs. 33 à 34
- 40 'Iran: State of Terror – An Account of terrorist assassinations by Iranian agents', pgs. 41 à 47
- 41 'Iran: State of Terror – An Account of terrorist assassinations by Iranian agents', pgs. 25 à 28
- 42 'Iran: State of Terror – An Account of terrorist assassinations by Iranian agents', pgs. 17 à 22
- 43 Rapport annuel du Ministère de l'Intérieur Allemand publié le 24 mai 2002
- 44 Rapport annuel du BVD de 2001, publié fin mai 2002
- 45 L'OMPI a abandonné ses opérations militaires depuis 2001
- 46 Conseil économique et social des Nations Unies, 22 août 1995, E/CN.4/Sub.2/1995/NGO/55
- 47 Lettre du 14 juillet 1999 à Mr M F Wijngaarden
- 48 Déclaration aux Tribunaux américains signée le 30 août 2001
- 49 United Nations Economic and Social Council, 23 janvier 2001, E/CN.4/2001/NGO/51
- 50 Enemies of Ayatollahs, par Mohammad Mohaddessin, Zed books, pg. ix
- 51 Enemies of Ayatollahs, by Mohammad Mohaddessin, Zed books, pg. x



- 52 Déposition au tribunal américain du 30 août 2001
- 53 Lettre au Professeur Maurice Danby Copithorne, Représentant Spécial des Nations Unies sur l'Iran, 13 décembre 2000
- 54 Interview avec Behzad Naziri, membre de la Commission des Affaires étrangères du CNRI, présent à la réunion
- 55 Lettre à Ruud Lubbers, UNHCR, 18 août 2002
- 56 Doblen est une ville d'Allemagne de l'Est
- 57 Interview de la délégation EP avec le Dr Abbas Minachie, 16 juillet 2005
- 58 Lettre de Lord Avebury à Kenneth Roth de HRW, en date du 17 février 1997
- 59 Interview de la délégation EP avec le Dr Abbas Minachie, 16 juillet 2005
- 60 Interview de la délégation EP avec le Dr Abbas Minachie, 16 juillet 2005
- 61 Lettre d'Amnesty International à Mohammad Mohaddessin, 2 mars 2005
- 62 'Enemies of the Ayatollahs', par Mohammad Mohaddessin, Zed Books, pg. x
- 63 'Iran – Fatal Writ – An Account of Murders and Cover-ups', par Eric Avebury, 2000, pgs. 41 à 54
- 64 'Iran newspaper', 21 juin 1995
- 65 'Iran – Fatal Writ – An Account of Murders and Cover-ups', par Eric Avebury, 2000, pg. 44
- 66 Abdelfattah Amor, Rapporteur Spécial de l'ONU sur la tolérance religieuse, 9 février 1996
- 67 Depuis ses révélations, Akbar Ganji a été emprisonné dans la prison iranienne d'Evin
- 68 'Murdered by 'moderates': is Iranian reform a farce?', The Catholic Herald, 10 mars 2000
- 69 'Iran – Fatal Writ – An Account of Murders and Cover-ups', par Eric Avebury, 2000, pg. 50
- 70 'Iran – Fatal Writ – An Account of Murders and Cover-ups', par Eric Avebury, 2000, pg. 51
- 71 'Iran – Fatal Writ – An Account of Murders and Cover-ups', par Eric Avebury, 2000, pg. 49
- 72 'Iran – Fatal Writ – An Account of Murders and Cover-ups', par Eric Avebury, 2000, pg. 54
- 73 Motion de Résolution, Bruxelles, 9 novembre 1993
- 74 Lettre de l'UNHCR au Parlement Européen, 17 novembre 1993
- 75 Lettre de Stephen Hughes au Professeur Maurice Copithorne, 6 février 1996
- 76 'Iran – Fatal Writ – An Account of Murders and Cover-ups', par Eric Avebury, 2000, pgs. 7 à 8

- 77 'Iran – Fatal Writ – An Account of Murders and Cover-ups', par Eric Avebury, 2000, pgs. 12 à 13
- 78 'Salam' journal iranien, 6 janvier 1999
- 79 'Iran – Fatal Writ – An Account of Murders and Cover-ups', par Eric Avebury, 2000, pg. 15
- 80 'War on Terrorism – Saddam's Deadly Secret', par Aaron Sands, 'The Ottawa Citizen', 17 novembre 2001
- 81 Hansard, House of Lords, 26 February 2003, Colonne 284 à 288
- 82 Lettre du Secrétaire Général des Nations Unies au président du Conseil de Sécurité, en date du 15 décembre 1998
- 83 Associated Press, 5 décembre 1998
- 84 'Chalabi boasted of Iranian spy link', The Guardian, 26 mai 2004
- 85 Rapport de HRW, pg. 2
- 86 Rapport de HWR, pg. 2
- 87 Interview de la Délégation du PE avec Zahra Seraj, 17 juillet 2005
- 88 Interview de la Délégation du PE avec Zahra Seraj, 17 juillet 2005
- 89 Interview de la Délégation du PE avec Zahra Seraj, 17 juillet 2005
- 90 Interview de la délégation du PE de Masoume Torabi, 17 juillet 2005
- 91 Lettre de Lars Rise à Kenneth Roth de HRW, juillet 2005
- 92 Rapport de HRW, pgs. 16 & 17
- 93 Rapport de HRW, pg. 17
- 94 Interview de la délégation du PE avec Hossein Roboubi, 18 juillet 2005
- 95 Lettre par Mohammad Mohaddessin à June Ray d'Amnesty International, 20 février 2005
- 96 Lettre par Mohammad Mohaddessin à June Ray d'Amnesty International, 20 février 2005
- 97 Hebdomadaire Mojahed, 2 mars 1998
- 98 'Dossier of Facts on the People's Mojahedin Organisation of Iran' par Karim Haggi Moni, pg. 62
- 99 Rapport de HRW, pg. 18
- 100 Interview de la délégation du PE avec Afsaneh Taherian, 17 juillet 2005
- 101 Interview de la délégation du PE d'Afsaneh Taherian, 17 juillet 2005
- 102 Interview de la délégation du PE d'Afsaneh Taherian, 17 juillet 2005
- 103 Interview de la délégation du PE d'Afsaneh Taherian, 17 juillet 2005
- 104 Mojahed no. 592, en date du 2 juillet 2002
- 105 Lettre de Lars Rise à Kenneth Roth de HRW, juillet 2005
- 106 Interview de la délégation du PE d'Afsaneh Taherian, 17 juillet 2005
- 107 Interview de la délégation du PE d'Afsaneh Taherian, 17 juillet 2005
- 108 Interview de la délégation du PE d'Afsaneh Taherian, 17 juillet 2005
- 109 Hebdomadaire Mojahed, N° 590, 21 juin 2002

- 110 Interview de la délégation du PE d'Afsaneh Taherian, 17 juillet 2005
- 111 Rapport de HRW, pg. 18
- 112 Rapport de HRW, pg. 19
- 113 Rapport de HRW, pg. 19
- 114 Lettre de Lars Rise à Kenneth Roth de HRW, juillet 2005
- 115 <http://www.iranfocus.com/modules/news/article.php?storyid=2160>
- 116 <http://www.iranfocus.com/modules/news/article.php?storyid=2160>
- 117 Rapport de HRW, pg. 20
- 118 Interview de la délégation du PE d'Hassan Ezati, 16 juillet 2005
- 119 Interview de la délégation du PE d'Hassan Ezati, 16 juillet 2005
- 120 Interview de la délégation du PE d'Hassan Ezati, 16 juillet 2005
- 121 Interview de la délégation du PE d'Hassan Ezati, 16 juillet 2005
- 122 Interview de la délégation du PE d'Hassan Ezati, 16 juillet 2005
- 123 Lettre de Jørgen Wille Mathiassen à HRW, en date du 25 mai 2005
- 124 Rapport de HRW, pg. 4
- 125 Interview de la délégation du PE d'Hassan Ezati, 16 juillet 2005
- 126 Interview de la délégation du PE d'Hassan Ezati, 16 juillet 2005
- 127 Interview de la délégation du PE d'Hassan Ezati, 16 juillet 2005
- 128 Interview de Yasser Ezati, 15 juillet 2005 (<http://www.iran-interlink.org/files/info/Jul05/Ezzati150705.htm>)
- 129 Lettre de Lars Rise à Kenneth Roth de HRW, juillet 2005
- 130 Interview de la délégation du PE de Leila Ghambari, 16 juillet 2005
- 131 Interview de la délégation du PE de Leila Ghambari, 16 juillet 2005
- 132 Rapport de HRW, pg. 4
- 133 Interview de la délégation du PE de Leila Ghambari, 16 juillet 2005
- 134 Interview de la délégation du PE de Leila Ghambari, 16 juillet 2005
- 135 Interview de la délégation du PE de Leila Ghambari, 16 juillet 2005
- 136 Rapport de HRW, pg. 15
- 137 Interview de la délégation du PE de Leila Ghambari, 16 juillet 2005
- 138 Interview de la délégation du PE de Razieh Khabazan, 17 juillet 2005
- 139 Rapport de la délégation du PE avec Razieh Khabazan, 17 juillet 2005
- 140 Interview de la délégation du PE de Razieh Khabazan, 17 juillet 2005
- 141 Interview de la délégation du PE de Razieh Khabazan, 17 juillet 2005
- 142 Radio France Farsi Section, 12 juillet 2005
- 143 Interview de la délégation du PE de Mojgan Homayounfar, 18 juillet 2005
- 144 Interview de la délégation du PE de Mojgan Homayounfar, 18 juillet 2005
- 145 Interview de la délégation du PE de Mojgan Homayounfar, 18 July 2005
- 146 Interview de la délégation du PE de Mojgan Homayounfar, 18 July 2005

- 147 Interview de la délégation du PE de Mahin Nazarie, 17 juillet 2005
- 148 Interview de la délégation du PE de Mahin Nazarie, 17 juillet 2005
- 149 Lettre de Lord Avebury à Kenneth Roth, en date du 17 février 1997
- 150 Interview de la délégation du PE de Mahin Nazari, 17 juillet 2005
- 151 Interview de la délégation du PE d'Amir Nazari, 17 juillet 2005
- 152 Interview de la délégation du PE d'Amir Nazari, 17 juillet 2005
- 153 Interview de la délégation du PE d'Amir Nazarie, 17 juillet 2005
- 154 Interview de la délégation du PE de Nosrat Nazarie, 17 juillet 2005
- 155 'Tank girl' army accused of torture, The Guardian, en date du 31 mai 2005
- 156 Interview de la délégation du PE de Ghasem Pahrizkari, en date du 18 juillet 2005
- 157 Interview de la délégation du PE de Hadi Medghalchi, en date du 18 juillet 2005
- 158 Interview de la délégation du PE de Javad Ahmadi, en date du 18 juillet 2005
- 159 'Dossier of Facts on the People's Mojahedin Organisation of Iran' par Karim Haggi Moni, pg. 136
- 160 Déposition d'Abraham Khodabandeh, 12 novembre 2002
- 161 Déposition d'Abraham Khodabandeh, 12 novembre 2002
- 162 [www.nejatngo.org](http://www.nejatngo.org), 2 mai 2004
- 163 Rapport de HRW, pg. 14
- 164 Rapport de HRW, pg. 15
- 165 Iran Policy Committee, interview de Manouchehr Jannati
- 166 Rapport de HRW, pg. 15
- 167 Rapport de HRW, pg. 23
- 168 Rapport de HRW, pg. 15
- 169 Rapport de HRW, pg. 16
- 170 Rapport de HRW, pg. 27
- 171 Rapport de HRW, pg. 22
- 172 Rapport de HRW, pg. 23
- 173 Livre blanc, Comité politique iranien
- 174 Lettre de Lars Vise à HRW, datée de juin 2005
- 175 'Iraqi Rights Inspector clears Iran Group of abuse charges', Site web Iran Focus, 27 mai 2005
- 176 Le Protocole d'Istanbul, pg. 1
- 177 Le Protocole d'Istanbul, pg. 2
- 178 Le Protocole d'Istanbul, pg. 16, paragraphe 73
- 179 Le Protocole d'Istanbul, pg. 19, paragraphe 92
- 180 Le Protocole d'Istanbul, pg. 29, paragraphe 151

- 181 Le Protocole d'Istanbul, pg. 19, paragraphe 93
- 182 Le Protocole d'Istanbul, pg. 27, paragraphe 139
- 183 Le Protocole d'Istanbul, pg. 20, paragraphe 100
- 184 Le Protocole d'Istanbul, pg. 20, paragraphe 101
- 185 Le Protocole d'Istanbul, pg. 21, paragraphe 103
- 186 Le Protocole d'Istanbul, pg. 21, paragraphe 104
- 187 Le Protocole d'Istanbul, pg. 21, paragraphe 101
- 188 Le Protocole d'Istanbul, pg. 30, paragraphe 159
- 189 [http://hrw.org/reports/2004/iran0604/3.htm#\\_Toc735056466](http://hrw.org/reports/2004/iran0604/3.htm#_Toc735056466)
- 190 <http://hrw.org/reports/1993/iraqanfal/METHOD.htm>
- 191 [http://hrw.org/reports/2004/sudan0504/10.htm#\\_Toc715317188](http://hrw.org/reports/2004/sudan0504/10.htm#_Toc715317188)
- 192 [http://hrw.org/reports/2005/iraq0105/4.htm#\\_Toc934543000](http://hrw.org/reports/2005/iraq0105/4.htm#_Toc934543000)
- 193 [http://www.hrw.org/reports/2003/usa1203/3.htm#\\_Toc57442229](http://www.hrw.org/reports/2003/usa1203/3.htm#_Toc57442229)
- 194 [http://www.hrw.org/reports/2003/iraq1003/3.htm#\\_Toc54183729](http://www.hrw.org/reports/2003/iraq1003/3.htm#_Toc54183729)
- 195 [http://hrw.org/reports/2003/iraq0703/1.htm#\\_Toc45709961](http://hrw.org/reports/2003/iraq0703/1.htm#_Toc45709961)
- 196 <http://www.hrw.org/reports/2003/iraqfalluja/>
- 197 Steve Schneebum, Greenburg Traurig, 1 juin 2005
- 198 Steve Schneebum, Greenburg Traurig, 1 juin 2005
- 199 Lettre de Lord Avebury à Joe Stork en date du 25 mai 2005
- 200 Lettre de Christopher George de Human Rights Watch/Middle East à Massoud Rajavi, en date du 6 octobre 1994
- 201 Lettre de Christopher George de Human Rights Watch à Massoud Rajavi, en date du 25 octobre 1994
- 202 Lettre de Lord Avebury à Christopher George de Human Rights Watch, en date du 18 octobre 1994
- 203 Lettre de Lord Avebury à Christopher George de Human Rights Watch, en date du 7 novembre 1994
- 204 Lettre de Massoud Rajavi à Christopher George de Human Rights Watch, en date du 28 octobre 1994
- 205 Lettre de Massoud Rajavi à Christopher George de Human Rights Watch, en date du 28 octobre 1994
- 206 Lettre de Massoud Rajavi à Christopher George, 28 octobre 1994
- 207 Lettre de Massoud Rajavi à Christopher George, 28 octobre 1994
- 208 Lettre de Lord Avebury à Kenneth Roth de Human Rights Watch, en date du 17 février 1997
- 209 Lettre de Lord Avebury à Kenneth Roth de Human Rights Watch, en date du 4 mars 1997
- 210 Interview de Joe Stork sur Radio Farda, 19 mai 2005 ([http://www.radiofarda.com/iran\\_article/2005/5/afb730f7-b9e4-4d1d-9e5e-3ce9b5ec22a7.html](http://www.radiofarda.com/iran_article/2005/5/afb730f7-b9e4-4d1d-9e5e-3ce9b5ec22a7.html))

- 211 Lettre de Lord Avebury à Joe Stork de Human Rights Watch, en date du 25 mai 2005
- 212 Email de Lord Avebury à Joe Stork de HRW, en date du 1 juin 2005
- 213 E-mail de Lord Avebury à Joe Stork de Human Rights Watch, en date du 1 juin 2005
- 214 Lettre de Malcolm Fowler à HRW, en date du 20 mai 2005
- 215 Lettre de Lord Slynn of Hadley à HRW, en date du 9 juin 2005. Lord Slynn of Hadley est un ancien juge de la Chambre des Lords et de la Cour européenne de justice
- 216 Lettre de Lord Avebury à Joe Stork de Human Rights Watch, en date du 25 mai 2005
- 217 Le caractère sacré des droits de l'Homme doit être préservé et protégé de toute manipulation politique, mai 2005
- 218 Lettre de Wilfred Wong de Jubilee Campaign à HRW
- 219 Lettre du Professeur Jean-Yves de Cara à HRW, en date du 23 juin 2005
- 220 Rapport de Human Rights Watch, pg. 3
- 221 Lettre de Wilfred Wong de Jubilee Campaign à Human Rights Watch
- 222 La nature sacrée des droits de l'Homme doit être préservée et protégée de toute manipulation politique, mai 2005
- 223 Lettre de Malcolm Fowler à HRW, en date du 20 mai 2005
- 224 Lettre du Membre du Congrès Edolphus Towns à HRW, en date du 20 mai 2005
- 225 Lettre de Lord Avebury à HRW, en date du 20 juillet 1997
- 226 <http://www.hrw.org/press98/bck-brif/iran.htm>
- 227 Lettre de Lord Avebury à Kenneth Roth de Human Rights Watch, en date du 17 février 1997
- 228 Lettre de Lord Avebury à Kenneth Roth de Human Rights Watch, en date du 17 février 1997
- 229 Lettre du Professeur Jean-Yves de Cara à Kenneth Roth de HRW, en date du 23 juin 2005
- 230 Livre blanc du Comité de la politique iranienne, 30 juin 2005
- 231 Lettre de Lars Rise à Kenneth Roth de HRW, juillet 2005
- 232 Lettre de Lars Rise à Kenneth Roth de HRW, juillet 2005
- 233 Interview de Joe Stork sur Radio Farda, 19 mai 2005 ([http://www.radiofarda.com/iran\\_article/2005/5/afb730f7-b9e4-4d1d-9e5e-3ce9b5ec22a7.html](http://www.radiofarda.com/iran_article/2005/5/afb730f7-b9e4-4d1d-9e5e-3ce9b5ec22a7.html))
- 234 Lettre du COL David Phillips à Kenneth Roth de HRW, en date du 27 mai 2005
- 235 Lettre du COL David Phillips à Kenneth Roth de HRW, en date du 27 mai 2005
- 236 Lettre du COL David Phillips à Kenneth Roth de HRW, en date du 27 mai 2005

- 237 Lettre du Professeur Jean-Yves de Cara à Kenneth Roth, en date du 23 juin 2005
- 238 Lettre de Jorgen Wille Mathiassen à HRW, en date du 25 mai 2005
- 239 Lettre de Lord Avebury à Kenneth Roth de HRW, en date du 8 juillet 1997
- 240 Lettre de Lord Avebury à HRW, en date du 23 décembre 1994
- 241 Lettre de Andrew Mackinlay à Human Rights Watch
- 242 Lettre de Lars Rise à Kenneth Roth de HRW, juillet 2005
- 243 E-mail de Behzad Saffari à Lord Avebury, en date du 1 juin 2005
- 244 Déclaration des membres et défenseurs de l'OMPI résidant à Ashraf City, Irak, en date du 22 mai 2005
- 245 Lettre ouverte à Human Rights Watch signée par plus de 500 anciens membres et défenseurs de l'organisation des Moudjahidine du Peuple d'Iran ayant séjourné dans des camps de l'OMPI en Irak et vivant aujourd'hui en Europe et en Amérique du Nord, après avoir décidé de quitter l'organisation.
- 246 Lettre ouverte à Human Rights Watch signée par plus de 500 anciens membres et défenseurs de l'Organisation des Moudjahidine du Peuple d'Iran ayant séjourné dans des camps de l'OMPI en Irak et vivant aujourd'hui en Europe et en Amérique du Nord, après avoir décidé de quitter l'organisation, en date du 22 mai 2005
- 247 Interview de Mahmoud Tabrizi par le Comité pour la politique iranienne
- 248 Lettre de Rudi Vis à Joe Stork de Human Rights Watch, en date du 30 mai 2005
- 249 Lettre de Dr Rudi Vis, MP à Joe Stork, en date du 30 mai 2005
- 250 Lettre de Lars Rise à Kenneth Roth de HRW, juillet 2005
- 251 Courriel de Gary Sick à la liste d'adresses de Gulf 2000, le 19 mai 2005
- 252 Courriel de Gary Sick à la liste d'adresses de Gulf 2000, le 20 mai 2005

